MASTER NEGATIVE NO. 91-80203-6

MICROFILMED 1991

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

FONDATION CARNEGIE POUR LES SAUVETEURS

TITLE:

FONDATION CARNEGIE

PLACE:

PARIS

DATE:

[1923]

Master Negative #
91-80203-6

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

179.6
C217 Fondation Carnegie pour les sauveteurs.
Fondation Carnegie. Paris [1923]
113 p. plates. 25½ cm.

114147

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 12X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 8.28.91 INITIALS V.W.D.
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

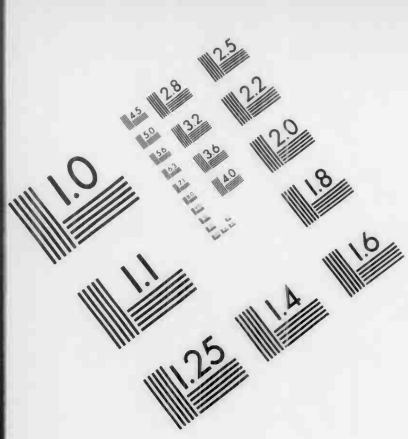

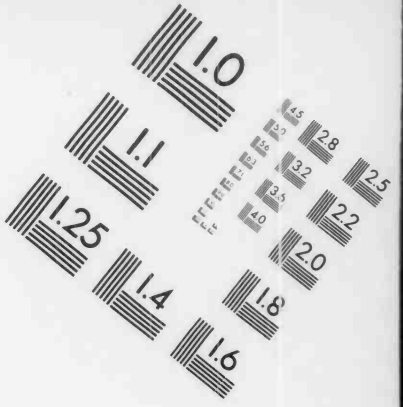

AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

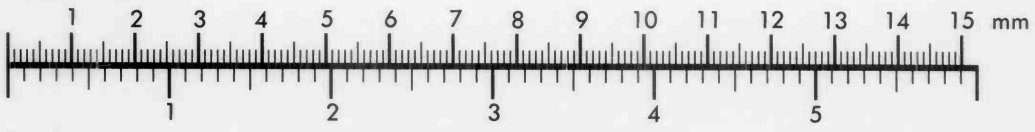

Inches

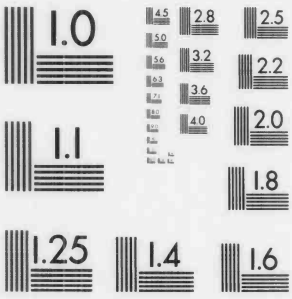

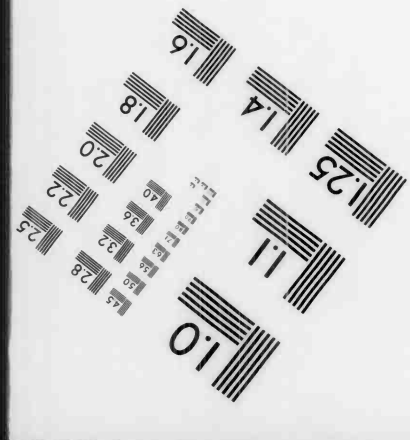

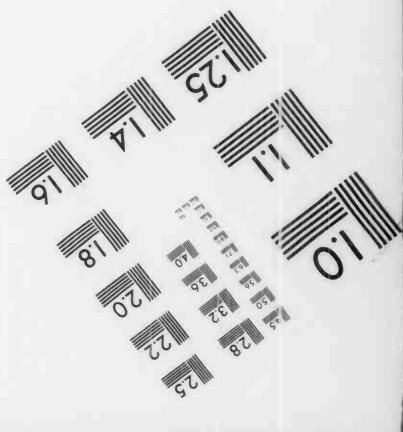

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

Fondation
Carnegie.

179.6 C217
Columbia University
in the City of New York
LIBRARY

Gift of
President
Nicholas Murray Butler
1924

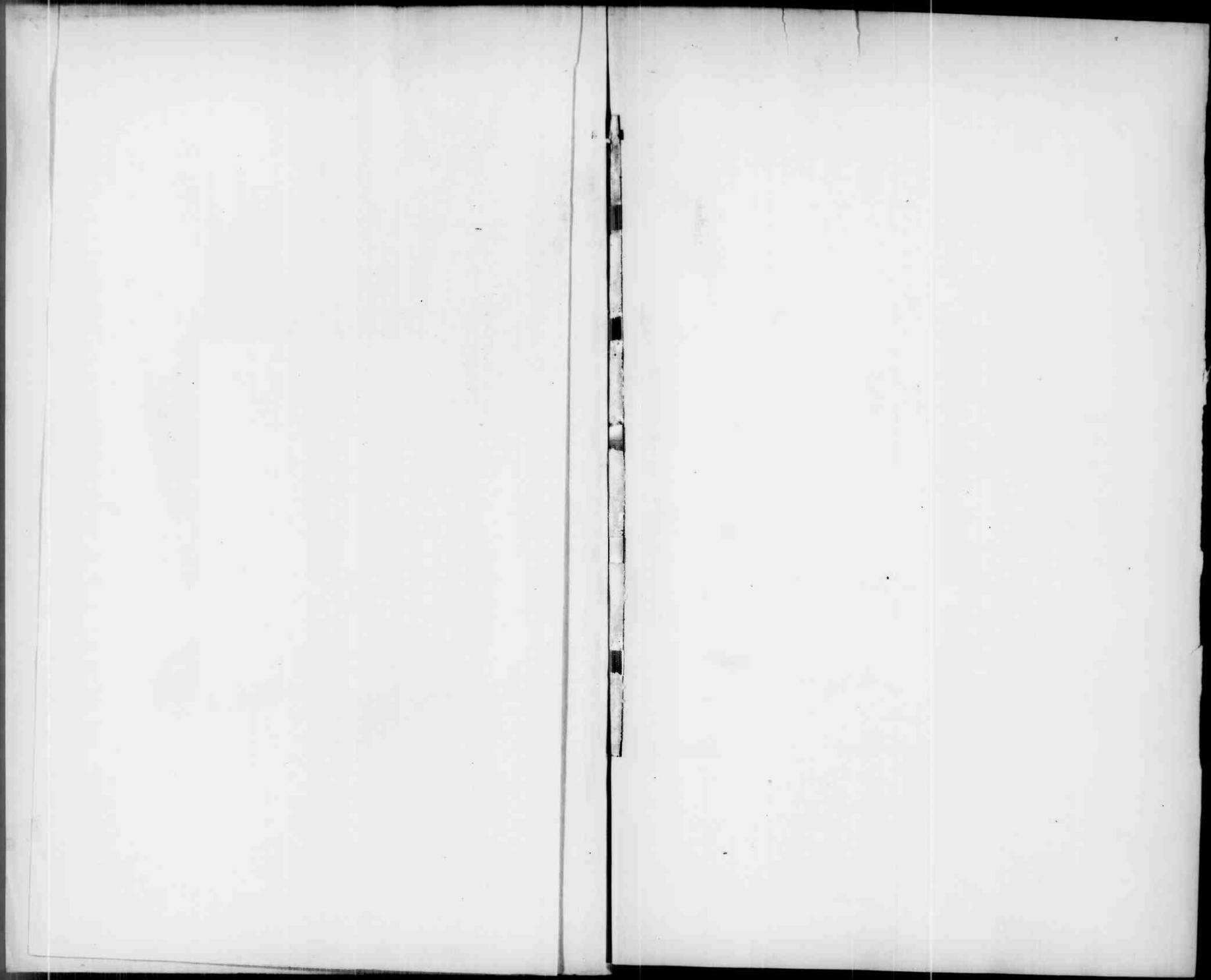

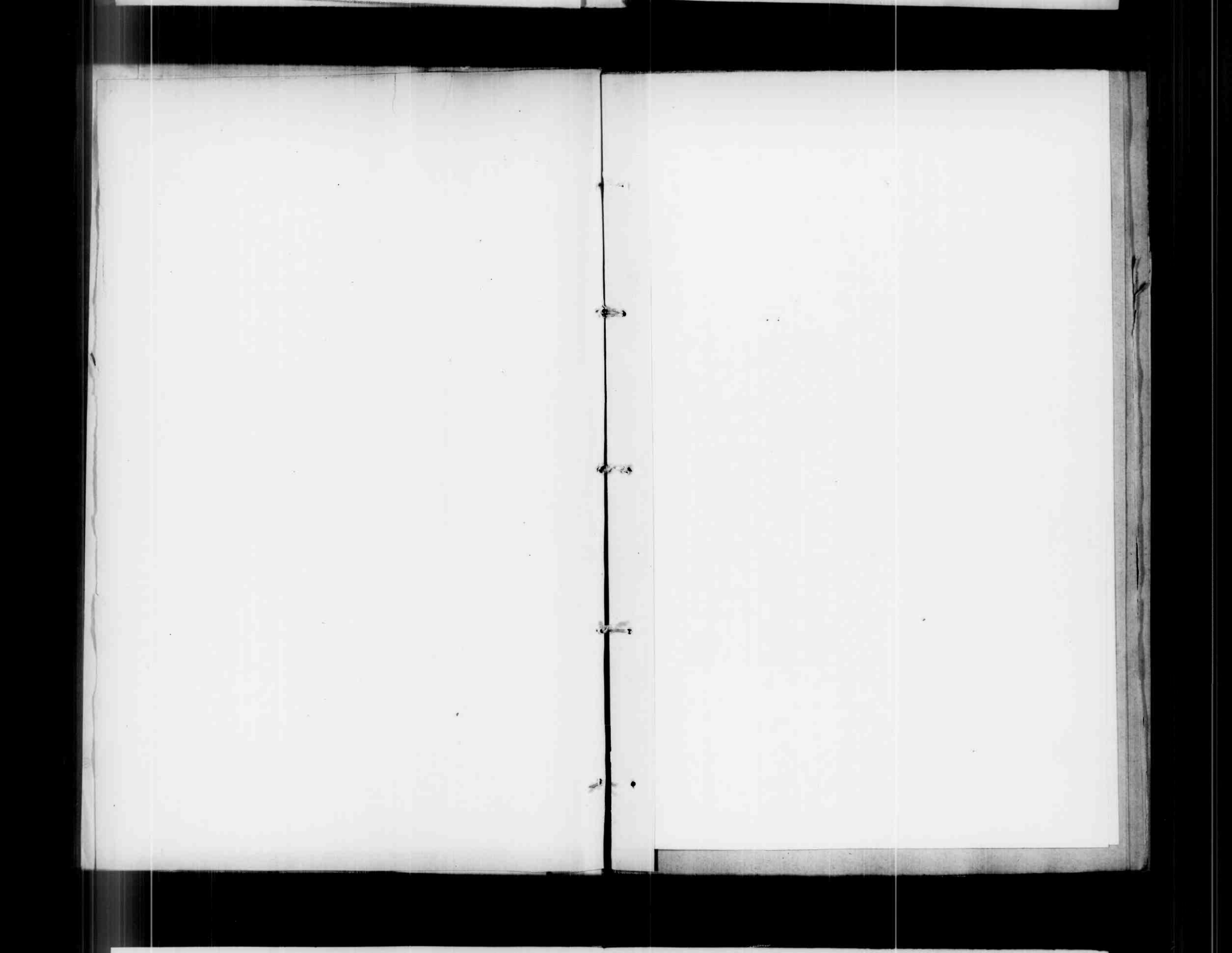

FONDATION
CARNEGIE
1909
LIBÉRALITÉ
D'UN CITOYEN AMÉRICAIN
POUR RÉCOMPENSER
LES ACTES DE COURAGE
ACCOMPLIS EN FRANCE

AUX HÉROS
DE LA CIVILISATION

FONDATION

CARNEGIE

15, RUE GAY-LUSSAC, 15
PARIS (V^e^)

Cpy. May 1, 1924.
A.E.L.
USP May 8/24

1923

Président :

M. Émile LOUBET.

Vice-Présidents :

MM. Léon BOURGEOIS,
D'ESTOURNELLES DE CONSTANT,
Le général DE LACROIX,
LÉPINE.

Secrétaire général :

M. OGIER.

Gift of
President W. H. Buller
4-26-24

179.6
C217

1923

COMMISSION PERMANENTE

Président :

M. Émile Loubet.

Membres :

MM. Léon Bourgeois,
Branet,
Combarieu,
Delanney,
d'Estournelles de Constant,
Gariel,
le général de Lacroix.
Lépine,
Ogier.

MEMBRES DE LA COMMISSION

MM. APPELL, recteur de l'Université, 5, rue de la Sorbonne (5e).

BENAC, administrateur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, 11 rue de Milan (9e).

BERGSON, de l'Académie française, 32, rue Vital (16e).

BOULLOCHE, conseiller à la Cour de cassation, 17, rue de Marignan (8e).

Léon BOURGEOIS sénateur, 3, rue Palatine (6e).

BRANET, conseiller d'État honoraire, 44, rue Cardinet (17e).

BRIAND, député, 52, avenue Kléber (16e).

COMBARIEU, président de chambre à la Cour des comptes, 9, rue Pierre-le-Grand (8e).

DELANNEY, ambassadeur, 18, avenue de La Bourdonnais 7e).

Lucien DESCAVES, publiciste, 47, rue de la Santé (14e).

DRON, sénateur, 28, rue d'Assas (6e).

D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, sénateur, 34 *ter*, rue Molitor (16e).

GARIEL, membre de l'Académie de Médecine, 6, rue Édouard-Detaille (17e).

Gustave GEFFROY, publiciste, 42, avenue des Gobelins (13e).

Charles GOUDCHAUX, 26, avenue de La Grande-Armée (17e).

KEUFER, membre du Conseil supérieur du Travail, 36, avenue de Chatillon (14e).

l'amiral LACAZE, 10, avenue Percier (8e).

le général DE LACROIX, 2, avenue Pierre Ier-de-Serbie (16e).

MM. Eugène LAUTIER, publiciste, 8, rue Anatole-de-La Forge (17e).

l'abbé LEMIRE, député, 26, rue Lhomond (5e).

LÉPINE, membre de l'Institut, 2, rue Joseph-Bara (6e).

Émile LOUBET, 250, boulevard St-Germain (7e).

MÉLINE, sénateur, 4, rue de Commaille (7e).

MESUREUR, membre de l'Académie de Médecine, 6, quai de Gesvres (4e).

Ernest MEYER, conseiller d'État, 7, rue Jean-Baptiste-Dumas (17e).

DE NALÈCHE, président du Syndicat de la Presse parisienne, 2, rue de Chanaleilles (7e).

OGIER, ancien ministre, 36, rue Ballu (9e).

PAIN, secrétaire général au Ministère des Régions libérées, 16, rue Clapeyron (8e).

le général PAU, président du Comité central des Associations de Croix-Rouge, 12, rue Chardin (16e).

E. PICARD, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, 25, quai de Conti (6e).

Paul STRAUSS, ministre de l'Hygiène, 76, avenue de Wagram, (17e).

VERMONT, membre du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels, 16, rue Maladrerie, à Rouen.

VOIGT, directeur de l'Association de Bienfaisance parmi les protestants réformés de Paris et du département de la Seine, 4, rue de l'Oratoire (1er).

LETTRE DE M. A. CARNEGIE

A M. CLEMENCEAU,

PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

New-York, 9 février 1909.

Cher Monsieur,

Le succès obtenu par le Hero Fund *au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne a été si grand que j'ai décidé d'en étendre le bénéfice à notre sœur la République Française.*

La France et l'Écosse, mon pays natal, ont eu des relations étroites d'amitié dans le passé : quand l'Angleterre était l'ennemie de l'une et de l'autre, la France a été l'alliée de l'Amérique — la seule alliée qu'elle ait eue jamais — quand les Colonies se sont soulevées contre la Grande-Bretagne pour défendre les droits des Bretons. Maintenant l'Écosse et l'Angleterre sont unies, et la France et la Grande-Bretagne, longtemps ennemies acharnées sont devenues les meilleures des amies.

La guerre entre ces deux nations est devenue inconcevable. La guerre entre les deux républiques l'est également. La guerre entre la France et la Grande-Bretagne ne trouble plus les rêves de l'une ni de l'autre. Tout est paix et bonne volonté entre les trois puissances ; cette paix ne doit plus être troublée par la guerre, c'est mon ardente conviction.

Ainsi, ces nations marchent ensemble vers la suppression du pire désastre qui soit au monde : le meurtre de l'homme par l'homme dans une bataille, comme moyen de régler les différents internationaux.

Voilà pourquoi je désire comprendre la France dans le Hero Fund.

Nous vivons dans un âge héroïque. Souvent nous sommes saisis d'émotion par des actes d'héroïsme où des hommes et des femmes sont blessés ou perdent la vie en cherchant à protéger ou à sauver leurs frères. Ce sont les héros de la civilisation. Les faux héros de la barbarie mutilaient et tuaient les leurs.

Depuis longtemps j'ai le sentiment que ces vrais héros et ceux qui sont à leur charge doivent être affranchis des soucis pécuniaires résultant de leur héroïsme ; dans ce but un capital d'un million de dollars, en obligations 5 o/o rapportant 250.000 francs par an, sera envoyé à la Banque de France pour être mis à la disposition de la Commission que je vous prierai de vouloir bien désigner pour administrer cette Fondation.

En ce qui concerne la composition de cette commission ou de l'organe quelconque que la loi française exige en pareil cas, peut-être serez-vous assez bon pour conférer à cet égard avec l'ambassadeur américain, S. E. Henry White, qui connaît mes vues à ce sujet.

A en juger d'après notre expérience, la somme ci-dessus mentionnée est largement suffisante pour les dépenses d'administration, pour les dépenses d'entretien des héros blessés et de leur famille pendant la durée de l'incapacité de travail des blessés et pour la subsistance des veuves et des enfants des héros qui pourront perdre la vie en France ; cette somme laisse encore un excédent pour l'imprévu qui servirait à accorder des allocations à distribuer conformément aux prescriptions de l'article 4 ci-dessous.

Les intérêts de ce capital devront être répartis de la manière suivante :

1° Pour donner à ceux dont la profession est pacifique et qui ont été blessés dans un effort héroïque en sauvant une vie humaine, une situation pécuniaire un peu meilleure qu'auparavant, jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau capables de travailler. En cas de mort, il sera pourvu aux besoins de la veuve et des enfants jusqu'à ce que la veuve se remarie, et des enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge où ils peuvent se suffire. Pour les enfants exceptionnellement

doués, des allocations exceptionnelles pourront être accordées en vue de perfectionner leur éducation. Des secours en argent ou sous une autre forme pourront être également accordés à des héros ou à des héroïnes. Les administrateurs feront cette distribution comme ils l'entendront, chaque cas devant être apprécié à sa juste valeur. En principe, les allocations devront être payées mensuellement.

2° Aucune allocation ne sera maintenue si elle n'est pas employée avec discernement et d'une manière convenable, et si les bénéficiaires ne se comportent pas en membres respectables de la société.

Aucune exception ne sera faite à cette règle ; mais les héros et les héroïnes devront bénéficier d'abord d'un temps d'épreuve suffisant, quels que soient leurs antécédents. Ils méritent le pardon et un nouveau départ dans la vie.

3° Beaucoup de villes accordent des pensions pour les agents de police, les pompiers, etc., et quelques-unes peuvent donner des récompenses pour actes d'héroïsme. Tous ces faits et tous autres utiles seront pris en considération par les administrateurs lorsqu'ils accorderont des allocations. Rien n'est plus loin de ma pensée que le dessein de neutraliser ou de gêner l'effet de ces dispositions très honorables, doublement précieuses en ce qu'elles montrent que les pouvoirs publics ou municipaux savent apprécier les services fidèles et héroïques. Je ne saurais trop mettre les administrateurs en garde contre ce danger. Il leur appartiendra de juger s'il pourrait être fait quelque chose dans des cas d'héroïsme de la part d'agents de police, de pompiers, etc., à la requête ou avec l'approbation des autorités de la ville. J'espère que cela sera possible.

4° Pendant bien des années le prélèvement effectué sur le revenu ne l'épuisera pas. Avec le temps cependant, le nombre de pensionnaires augmentera. Si les administrateurs, après avoir largement tenu compte de cette éventualité, constatent qu'il y a toujours un excédent, ils pourront, sur cet excédent, accorder des allocations aux victimes d'accidents, de préférence dans les cas où un acte d'héroïsme se sera produit.

Ils ne devront pas agir cependant avant que les patrons et les communautés aient fourni leur contribution, car ce qui est donné profite également à celui qui donne et à celui qui reçoit. Les veuves avec leurs enfants doivent, avant tout, être l'objet de leurs soins.

5° Ce fonds s'appliquera à la France et à ses eaux territoriales. Il se passe sur mer beaucoup d'actes héroïques.

6° Il n'y a pas de rôle plus héroïque que celui des médecins, des infirmiers et des infirmières accordant volontairement leurs services en temps d'épidémies. L'héroïsme des mineurs et des employés de chemins de fer est admirable. Toutes les fois qu'un homme ou une femme montre de l'héroïsme en sauvant une vie humaine dans les œuvres pacifiques, le Hero Fund *peut être utilisé. Des médailles seront données dans les cas d'héroïsme où l'argent ne conviendrait pas; ou bien les deux pourront être donnés. Les administrateurs seront juges.*

7° Aucune responsabilité personnelle n'atteindra les membres pour aucun acte de la Commission, instituée par Votre Excellence. La Commission aura le pouvoir de combler les vacances, de vendre, de placer, de faire un nouvel emploi de fonds; d'employer tout le personnel, y compris les secrétaires ou agents itinérants chargés de visiter, surveiller les bénéficiaires, etc., et de fixer leur indemnité. Les membres de la Commission seront remboursés de toutes leurs dépenses y compris celles entraînées par des voyages entrepris pour assister aux réunions.

8° Un rapport annuel, comprenant le compte rendu détaillé des sommes accordées, l'indication des bénéficiaires et les motifs de l'attribution, sera rédigé et rendu largement public chaque année.

Un tableau artistement exécuté, donnant la liste des héros et des héroïnes, sera affiché dans le bureau de Paris.

Tandis que je ne donne que de l'argent, la Commission se donnera elle-même largement pour le service de ses semblables sans autre compensation que cette

satisfaction bien suffisante de savoir qu'elle accomplit ainsi un devoir sacré puisque le meilleur culte à rendre à Dieu est de servir l'humanité.

Avec ma profonde et inébranlable gratitude pour eux, mes meilleurs vœux pour la France et mes respectueux compliments pour Votre Excellence, je suis,

Votre tout dévoué,

ANDREW CARNEGIE.

DÉCRET DU 23 JUILLET 1909

Le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur

Vu la lettre en date du 9 février 1909, par laquelle M. Carnegie, citoyen américain, fait don à la France d'une somme de cinq millions de francs, destinée à récompenser les actes d'héroïsme civil;

Vu la loi du 4 février 1901 ;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, au nom de l'État, est autorisé à accepter la libéralité faite par M. Carnegie, citoyen américain, en vue de récompenser les actes d'héroïsme civil accomplis sur le territoire français.

ART. 2

Est autorisée la création à Paris d'un établissement public dénommé « Fondation Carnegie ».

ART. 3

La dotation de cet établissement se compose de la somme de cinq millions, montant de la libéralité de M. Carnegie.

ART. 4

La Fondation sera gérée et administrée par une Commission composée de trente-quatre membres qui seront recrutés ainsi qu'il suit :

1° Un conseiller d'État,

Un conseiller à la Cour de cassation,

Un conseiller maître à la Cour des comptes,

Un membre de l'Académie des Sciences.

Un membre de l'Académie de Médecine

Un membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique,

Un membre du Conseil supérieur du Travail,

Un membre du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels,

Un membre du Conseil supérieur d'Hygiène,

Un membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie,

Élus par leurs collègues ;

2° Douze membres nommés par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

3° Douze membres élus par leurs collègues.

En vue d'assurer la première application du décret, la totalité des membres de la Commission, à l'exception de ceux à désigner par les corps énumérés ci-dessus, seront nommés par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur.

ART. 5

Il sera statué ultérieurement sur l'organisation et le fonctionnement de l'Établissement après délibération de la Commission prévue à l'article précédent.

ART. 6

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 juillet 1909.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

G. CLEMENCEAU.

DÉCRET DU 4 JUIN 1910

MODIFIÉ PAR LE DÉCRET DU 12 AOÛT 1923

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Vu le décret du 23 juillet 1909, autorisant le Ministre de l'Intérieur à accepter la libéralité faite à l'État par M. Carnegie, et créant sous le nom de « Fondation Carnegie » un établissement public ;

Vu spécialement l'article 5 de ce décret ainsi conçu : « Il sera statué ultérieurement sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, après délibération de la Commission prévue à l'article précédent ».

Vu, en date du 12 mars 1910, la délibération de cette Commission chargée d'administrer la Fondation ;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

L'établissement public créé par le décret du 23 juillet 1909 a provisoirement son siège au Ministère de l'Intérieur (1).

ART. 2

Les dix membres de la Commission désignés par les corps auxquels ils appartiennent, sont élus pour

(1) Le siège social est actuellement 15, rue Gay-Lussac, à Paris (5e).

cinq ans. Lorsque l'un d'eux cesse de faire partie du corps qui l'a désigné, il est remplacé dans un délai de trois mois, à la diligence du bureau.

Les nouveaux membres restent en fonctions seulement jusqu'à l'expiration de la période quinquennale.

ART. 3

Lorsqu'un membre élu par la Commission vient à décéder ou donner sa démission, la Commission procède à son remplacement dans un délai de trois mois.

ART. 4

La Commission choisit son bureau composé d'un président, de quatre vice-présidents et d'un secrétaire général.

Le bureau est élu pour trois ans ; les membres sortants sont rééligibles.

ART. 5

La Commission se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande du tiers de ses membres. Elle ne peut valablement délibérer qu'autant que le tiers de ses membres prend part au vote.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

ART. 6

La Commission statue, dans les conditions prévues par son règlement intérieur, et sous réserve des dispositions légales concernant les dons et legs, sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement.

ART. 7

Le président représente l'établissement en justice et dans les actes de la vie civile. Pour l'exercice de

ces fonctions, il a son domicile au siège de l'établissement. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par l'un des vice-présidents désigné chaque année par la Commission.

ART. 8

Le bureau instruit les affaires soumises à la Commission et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

L'ordonnancement des dépenses est effectué par le président et à son défaut par le secrétaire général.

Un agent comptable, désigné par la Commission, encaisse les recettes et acquitte les dépenses.

Le projet de budget, préparé par le bureau, les comptes de l'ordonnateur et de l'agent comptable sont soumis à la Commission, sur le rapport d'une sous-commission de trois membres, dite Commission des finances, élue chaque année et chargée du contrôle des opérations financières.

ART. 9

Les ressources annuelles de l'établissement se composent :

1° Du revenu de la dotation telle qu'elle a été constituée par M. Carnegie et des dons et legs qui y seront incorporés ;

2° Des subventions annuelles qui peuvent lui être accordées.

ART. 10

La Commission détermine l'emploi des fonds disponibles. Le compte financier est communiqué chaque année au Ministre de l'Intérieur qui peut faire procéder aux vérifications nécessaires.

ART. 11

Un rapport indiquant les sommes accordées, les bénéficiaires des récompenses et les motifs des attributions, est inséré chaque année au *Journal officiel*.

Dispositions transitoires.

ART. 12

Les douze membres de la Commission, dont les successeurs seront élus par la Commission elle-même, sont désignés par le tirage au sort de douze noms parmi les vingt-quatre noms des membres nommés en exécution de l'article 4 du décret du 23 juillet 1909.

ART. 13

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Paris, le 4 juin 1910.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Aristide BRIAND.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE PREMIER

La Commission se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par son président. Le secrétaire général prépare l'ordre du jour de concert avec le président.

Il assure la rédaction des procès-verbaux des séances de la Fondation, qui sont signés par le président et le secrétaire. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le secrétaire.

ART. 2

Les élections ont lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés et, s'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, à la majorité relative.

Il est voté au scrutin secret et chaque bulletin contient autant de noms qu'il y a de membres à nommer. Les membres de la Fondation peuvent envoyer sous double enveloppe leur vote écrit et clos au président. L'enveloppe externe devra porter la signature de l'électeur.

Le scrutin est dépouillé séance tenante et le résultat proclamé par le président.

S'il y a lieu de procéder à un second tour, les membres présents prennent seuls part au vote.

ART. 3

La Commission alloue, conformément aux dispositions indiquées par le Fondateur pour les actes d'héroïsmes dûment constatés, des médailles, des allocations renouvelables, des sommes d'argent une fois données.

L'extrait du procès-verbal mentionnant la décision de la Commission servira de titre aux bénéficiaires de l'allocation pour en obtenir la remise par le trésorier.

ART. 4

La Commission statue sur les demandes qui lui sont adressées en vue de l'attribution d'une récompense pour actes d'héroïsme sous quelque forme qu'elles soient présentées.

Elle pourra attribuer d'office ces récompenses, soit sur la proposition du bureau, soit sur l'initiative de l'un de ses membres.

Une Sous-Commission permanente, composée du bureau et de quatre membres, peut en cas d'urgence décerner des médailles et allouer des sommes d'argent n'excédant pas 3.000 francs une fois donnés et des allocations mensuelles n'excédant pas 300 francs et la durée d'un semestre.

Le bureau rend compte des attributions ainsi faites à la plus prochaine séance de la Commission.

La Sous-Commission permanente se réunit au moins une fois par mois.

ART. 5

Chaque affaire est l'objet d'une instruction effectuée par les soins du secrétariat général qui fait procéder à toutes les vérifications et enquêtes nécessaires pour éclairer la Commission tant sur la nature des actes d'héroïsme à récompenser que sur la situation particulière des personnes appelées à bénéficier de la récompense.

ART. 6

Les allocations sont prélevées sur les revenus de la Fondation Elles peuvent être retirées en cas de mauvaise conduite du titulaire.

Le retrait est prononcé dans les mêmes formes que l'attribution.

ART. 7

La Commission des finances prévue à l'article 8 du décret suit et vérifie les comptes de l'agent comptable.

Chaque année, le président, ordonnateur des dépenses, et la Commission des finances préparent et soumettent au bureau, le compte financier détaillé de l'exercice expiré le 31 décembre, avec pièces à l'appui.

Le budget des recettes et dépenses est établi par la Commission des comptes et soumis au vote de la Commission.

Les rectifications au budget sont opérées dans les mêmes formes.

Le compte arrêté par le bureau est, après examen de la Commission des finances, soumis à l'assemblée à sa prochaine réunion.

ART. 8

L'agent comptable conserve pendant trois années au moins les pièces justificatives de sa comptabilité ; elles sont ensuite déposées aux archives.

ART. 9

L'agent comptable est chargé de l'encaissement et du paiement des fonds de la Fondation, ainsi que du paiement de ses dépenses régulièrement autorisées et justifiées.

Il signe les chèques de moins de 15.000 francs sur le compte courant de la fondation ; il fait les dépôts et retraits de titres ; il acquitte les mandats ordonnancés au nom de la Société et en général toutes les valeurs à encaisser.

Les chèques de plus de 15.000 francs doivent porter, outre la signature de l'agent comptable, celle du secrétaire général.

ART. 10

L'agent comptable place au nom de la Fondation, en valeurs mobilières désignées par la Commission,

tous les fonds de la Fondation qui ne seraient pas nécessaires à ses dépenses annuelles.

Il ne garde en caisse que les sommes nécessaires aux dépenses du mois. Le surplus des fonds disponibles est placé dans les conditions fixées par la loi.

Il remet tous les trois mois au président la balance des comptes et la situation de la caisse.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 2 décembre 1923.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En exécution de l'article 11 du décret du 4 juin 1910, j'ai l'honneur de vous rendre compte des travaux de la Fondation Carnegie.

Pour des raisons faciles à comprendre, ses travaux se sont trouvés interrompus pendant la période de guerre et n'avaient pu reprendre que très partiellement dans la période qui a suivi l'armistice. Mais, depuis lors, l'activité de la Fondation s'est de nouveau manifestée et a pris une ampleur croissante à partir de la réorganisation des services, effectuée par la Commission administrative dans sa séance du 9 décembre 1922.

Nous avons cru devoir produire en annexe au présent rapport, non seulement les récompenses accordées au cours de l'année écoulée, mais encore la liste intégrale de tous les actes d'héroïsme pour lesquels, depuis sa création, la Fondation a accordé des médailles et des allocations. Il semble inutile d'analyser les actes inscrits à ce livre d'or de l'héroïsme. Les faits relatés sont tellement éloquents par eux-mêmes qu'ils ne peuvent manquer d'aller au cœur de tous ceux qui les connaîtront.

Respectueuse de la pensée d'Andrew Carnegie, la Fondation s'est tout particulièrement attachée à la situation des veuves de nos héros civils, de leurs orphelins et des enfants qui ont eux-mêmes risqué leur vie pour le salut de leurs semblables.

A cet égard, la création de correspondants régionaux nous a déjà permis, et permettra plus encore dans l'avenir, de suivre de plus près la situation des femmes et des enfants bénéficiaires des récompenses de la Fondation. Nous avons pu ainsi modifier des allocations qui n'étaient plus en rapport avec la situation des allocataires, assurer à des enfants malades les soins ou les cures qui leur étaient nécessaires, faciliter à d'autres enfants, suivant leurs aptitudes, des études ou un apprentissage de nature à leur permettre d'apprendre un métier ou une profession les mettant à même de gagner honorablement leur existence.

Nous comptons bien développer encore cette action à l'égard des enfants qui nous a donné déjà de très heureux résultats.

Il vous appartient, Monsieur le Ministre, de prescrire, par application de l'article 11 du décret du 4 juin 1910, l'insertion au *Journal officiel* du présent rapport ainsi que de l'état qui l'accompagne.

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Président
de la Fondation Carnegie,

ÉMILE LOUBET.

RÉCOMPENSES

ATTRIBUÉES PAR LA FONDATION CARNEGIE

(Art. 11 du décret du 4 juin 1910.)

1	**M. Dureuil,** cantonnier à Alfortville, mort en allant porter secours à une victime des inondations, le 24 janvier 1910. (Voir n° 778 *bis*.)	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 250 fr. à sa veuve. Allocation annuelle et renouvelable de 160 francs à chacun des cinq enfants Dureuil jusqu'à l'âge de seize ans.
2	**M. Sourliamy,** cantonnier à Alfortville, mort aux côtés de M. Dureuil. (Voir n° 1).	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 600 fr. à sa veuve.
3	**M. Tripier,** mort à Paris le 28 janvier 1910 en portant secours aux victimes des inondations.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 200 fr. à sa mère.
4	**M. Viguet,** caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avignon, mort le 31 décembre 1909, au cours d'un incendie.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 400 fr. à sa veuve. Allocation annuelle et renouvelable de 100 francs à chacun des trois enfants Viguet jusqu'à l'âge de seize ans.
5	**M. Adam,** sous-officier, décédé le 24 juillet 1909 en sauvant une jeune fille sur le point de se noyer à Vitry-le-François.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 600 fr. à sa veuve.

6	**M. Blot**, sous-chef de la Sûreté, mort en procédant à Paris à l'arrestation d'un malfaiteur, le 17 juillet 1909. (Voir n° 776 *ter*.)	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 1.300 fr. à sa veuve.
7	**M. Mugat,** inspecteur de police qui accompagnait M. Blot et fut tué à ses côtés. (Voir n° 6.)	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 500 fr. à sa veuve.
8	**M. Garcia,** infirmier, mort victime de son héroïsme au cours d'une épidémie de fièvre typhoïde à Alger en 1909. (Voir n° 752.)	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 300 fr. à sa veuve.
9	**M. Mignot,** employé de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, mort écrasé le 31 mars 1910 en arrêtant des chevaux emportés dans la cour de la gare de Lyon.	Médaille d'argent. Allocation de 600 francs à sa veuve.
10	**M. Cras,** cantonnier, tué le 20 septembre 1901 par un express, en voulant porter secours à son chef, à La Faloise, sur la ligne du Nord.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 100 fr. pour chacun de ses trois enfants jusqu'à l'âge de seize ans.
11	**M. Foy,** cantonnier, tué dans les mêmes circonstances que M. Cras. (Voir n° 10).	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 100 fr. pour chacun de ses deux enfants jusqu'à l'âge de seize ans.
12	**M. Mazeas,** commandant d'un remorqueur, mort en cherchant à sauver, le 30 août 1910, au Petit-Andely, son mousse qui se noyait.	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 500 fr. depuis le 1er janvier 1911 à sa veuve.
13	**M. Poncet,** âgé de douze ans, sauve, le 5 juin 1910, un enfant de neuf ans qui se noie à Argenteuil.	Médaille de bronze.

14	**M. Rivoiron,** âgé de treize ans, apprenti verrier, sauve, dans des circonstances particulièrement périlleuses, un enfant sur le point de se noyer à Rive-de-Gier, le 2 septembre 1910.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs. Allocation d'une somme de 300 fr. pour préparer l'examen d'entrée à l'école pratique industrielle de Rive-de-Gier et après son entrée à cette école une somme de 50 fr. par mois pendant la durée de son apprentissage et jusqu'à l'âge de seize ans.
15	**M. Grillet,** garde de la police lyonnaise, tué en procédant à l'arrestation d'un malfaiteur, le 10 avril 1910.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs à sa veuve. Allocation annuelle et renouvelable de 200 fr. jusqu'à l'âge de seize ans à la jeune Grillet.
16	**M. Tantovin** se dévoue au cours des inondations de janvier 1910, dans le quartier du Gros-Caillou.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
17	**M. Armand,** quartier-maître, mort en portant secours à un matelot tombé à la mer, le 15 février 1910, en rade de La Palice.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 200 fr. à l'enfant Armand jusqu'à l'âge de seize ans.
18	**M. Marchand,** chef de gare, tué par un express en cherchant à sauver deux personnes en gare de Creil, le 19 septembre 1910.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs à sa veuve.
19	**M. Pollet,** chef pilote du canot de sauvetage, sauve avec l'aide des hommes de son bord l'équipage d'un lougre qui coulait en mer, près de Boulogne, au cours d'une tempête violente, le 11 novembre 1911. M. Pollet est grièvement blessé.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs.
20	**M. Fournier,** matelot qui accompagnait M. Pollet et se noie (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs à sa veuve. Allocation annuelle et renouvelable de 200 fr. au jeune Fournier jusqu'à l'âge de seize ans.

21	**M. Dessouliers,** en procédant au sauvetage en compagnie de MM. Pollet et Fournier a le bras cassé. (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
22	**M. Montador,** est très éprouvé dans les circonstances relatées au n° 19.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
23	**M. Tétard,** au cours du sauvetage de Boulogne, se signale par sa belle conduite. (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
24	**M. Delpierre,** sous-patron, au cours du sauvetage de Boulogne, se signale par sa belle conduite. (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
25	**M. Bizot,** matelot, au cours du sauvetage de Boulogne, se signale par sa belle conduite. (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
26	**M. Verdier,** matelot, au cours du sauvetage de Boulogne, se signale par sa belle conduite. (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
27	**M. Wadoux,** matelot, au cours du sauvetage de Boulogne, se signale par sa belle conduite. (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
28	**M. Damarres,** matelot, au cours du sauvetage de Boulogne, se signale par sa belle conduite. (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
29	**M. Fourny,** matelot, au cours du sauvetage de Boulogne, se signale par sa belle conduite. (Voir n° 19.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
30	**M. Pelleter,** agent, tué le 5 août 1910, en aidant ses collègues à désarmer un malfaiteur dangereux, boulevard Sébastopol à Paris.	Médaille de bronze.
31	**M. Dutriaux,** chef de gare à Soissons, sauve un voyageur tombé d'un train en marche le 28 août 1909.	Médaille de bronze.
32	**M. Sadeck ben Salah,** est tué en procédant à l'arrestation d'un malfaiteur, à Bône, le 30 juillet 1909.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs à M. Sadeck ben Salah, père.
33	**M. Delmas,** agent, frappé mortellement par un malfaiteur qu'il tente d'arrêter à Marly-le-Roi, le 10 mai 1910.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 300 fr. à sa veuve. Allocation annuelle et renouvelable de 300 francs à chacun de ses trois enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

34	**M. Guérin,** chef de gare, écrasé par un train en portant secours à une voyageuse, le 16 mars 1910, à Bolbec-Nointot (Seine-Inférieure).	Médaille d'argent, Allocation de 3.000 francs à sa veuve.
35	**M. Jeannot,** cavalier au 14e régiment de chasseurs à Dôle, fait preuve de courage en cherchant à sauver un camarade qui se noie, le 22 janvier 1910, au cours des inondations.	Médaille de bronze.
36	**M. Plassio,** cavalier au 14e régiment de chasseurs à Dôle, se distingue dans les mêmes circonstances que son camarade Jeannot. (Voir n° 35.)	Médaille de bronze.
37	**M. Garnot,** lieutenant au 14e régiment de chasseurs à cheval, se porte au secours de deux de ses soldats tombés dans le canal, près de Dôle, le 13 août 1910.	Médaille d'argent.
38	**M. Mesny,** médecin-major, mort héroïquement à Kharbine, le 12 janvier 1911, en cherchant à enrayer la peste pulmonaire en Mandchourie.	Médaille d'or. Allocation de 25.000 francs à sa veuve.
39	**M. Isnard,** dix-sept ans, sauve un enfant qui se noie dans le Rhône, le 21 janvier 1911.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs (livret de caisse d'épargne).
40	**Mélanie Chabrier,** (six ans), arrache aux flammes un enfant de deux ans, à Retournac (Haute-Loire), le 24 mars 1911.	Médaille de bronze. Attribution d'un titre nominal de 120 francs de rente.
41	**M. Punch,** seize ans, retire de la Seine, le 27 février 1911, une femme qui tente de se suicider.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
42	**M. Lalubie,** substitut du procureur général à Riom, est atteint de deux coups de revolver en voulant défendre l'avocat général, le 1er décembre 1910.	Médaille d'argent.
43	**M. René Dorizon,** fait preuve de courage en sauvant un enfant sur le point de se noyer dans la Seine, à Mantes, le 9 septembre 1910.	Médaille d'argent.
44	**M. Maboge,** se porte à Reims, le 3 mars 1911, au secours d'une femme tombée dans un puits.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

45	**M. Taurines,** mort en tentant de sauver une inconnue qui s'est jetée dans la Seine, le 26 avril 1911, à Paris. (Voir n° 784 *bis*.)	Médaille d'argent. Première allocation de 1.000 fr. et allocation annuelle et renouvelable de 600 fr. à Mme Taurines. Allocation annuelle et renouvelable de 400 fr. à chacun des deux enfants Taurines jusqu'à l'âge de seize ans.
46	**M Fernagu.** est grièvement blessé, le 2 mars 1911, à Paris, en tentant de maîtriser un cheval emporté.	Médaille de bronze. Allocation de 400 francs.
47	**Mme Thieffry,** en tentant d'arrêter un cheval emporté est grièvement blessée, le 30 juillet 1910, et meurt le lendemain.	Médaille de bronze à M. Thieffry. Allocation annuelle et renouvelable de 500 francs à son fils jusqu'à l'âge de seize ans.
48	**M. Dubreuil,** mécanicien de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, trouve la mort sur sa locomotive en marche pour éviter une catastrophe terrible. (9 juillet 1912.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 1.000 francs à sa veuve.
49	**M. Arthur Tampucci,** auteur de plusieurs sauvetages, ramène sur la berge un charretier tombé avec son attelage dans le canal de la jonction, à Nevers, le 26 avril 1910. (Voir n° 126.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 1.000 francs.
50	**M. le capitaine Courthes,** commandant le *Jean-Baptiste-Pollet*, sauve le 12 novembre 1911, le bateau le *Corsaire* qui, après échouage se trouve dans une position critique. Quelques instants plus tard, il se porte au secours d'un second navire en perdition, le *Maréchal-Lannes*. Grâce à une manœuvre aussi habile que hardie et au risque de se perdre lui-même, M. Courthes réussit à recueillir quatorze hommes de l'équipage du bateau naufragé.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
51	**M. Edmond Salvet,** chef mécanicien, pour sa belle conduite lors du même sauvetage. (Voir n° 50.)	Médaille de bronze, Allocation d'une somme de 300 fr.
52	**M. Jules Lebrun,** matelot, pour sa belle conduite lors du même sauvetage. (Voir n° 50.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
53	**M. Louis Mequignon,** chauffeur, à l'occasion du même sauvetage. (Voir n° 50.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.

54	**M. Henri Level,** mousse, (seize ans) à l'occasion du même sauvetage. (Voir n° 50.)	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 300 fr.
55	**Pierre Nedellec,** de Perros-Guirec (Finistère), âgé de douze ans, sauve au péril de sa vie le 5 août 1911, la jeune Marie Nedellec (trois ans), entraînée par le courant à la cale de Port-Meillou.	Médaille de bronze. Attribution d'un titre nominal de 50 francs de rente.
56	**La jeune Jeanne Dechoz,** de Mortrée (Orne), âgée de six ans, arrache le 31 juillet 1911, à une mort certaine un enfant de deux ans et demi qui allait être écrasé par une voiture automobile marchant à une grande vitesse.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 200 francs.
57	**Aldéric Rudeaux,** de Barbézieux, âgé de quatorze ans, retire de l'étang de la Cigogne, le 3 août 1911, un de ses camarades qui s'y noyait. Quelques jours plus tôt, Rudeaux avait, dans les mêmes conditions, sauvé de la mort un autre de ses camarades.	Médaille de bronze. Attribution d'un livret de caisse d'épargne de 300 francs.
58	Le 27 septembre 1911, un autobus, par une fausse manœuvre, est précipité dans la Seine au pont de l'Archevêché. S'échappant par une fenêtre de la voiture, **M. l'abbé Richard** monte sur le toit du véhicule, sauve en les attirant à lui un certain nombre de personnes. Il plonge ensuite à plusieurs reprises en se dirigeant vers les ouvertures de l'autobus, mais exténué et mal secondé par sa vue, il se voit obligé de gagner la rive.	Médaille d'or. Allocation d'une somme de 1.000 fr.
59	**M. Menneveux,** belle conduite lors de l'accident relaté au n° 58.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 1.000 francs.
60	**M. Georges Becker,** belle conduite lors de l'accident relaté au n° 58.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
61	**M. Chaduc,** gendarme à Jumeaux (Puy-de-Dôme), le 8 mars 1911, bien qu'atteint de bronchite, se jette dans l'Allier pour porter secours à M. Reynard sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
62	**M. François Sévère,** de Roscoff, le 7 mai 1910, en allant porter secours au bateau de pêche le *Rosewell*, sauve, dans les circonstances les plus difficiles, une personne qui se trouvait sur un canot renversé.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
63	**M. Rebaux,** chef porion aux houillères de Saint-Étienne, se signale par son héroïque dévouement, le 18 octobre 1911, au cours d'une explosion de mine. Il parvient à grouper ses hommes et à les ramener au puits de remonte, après avoir pu arracher à la mort le receveur Thomet et le mineur Filleux.	Médaille d'argent, Allocation de 1.000 francs.

64	**M. François Berrier,** des Martres-de-Veyres (Puy-de-Dôme), décédé à la suite d'une maladie contractée en combattant un grave incendie dans la nuit du 16 au 17 décembre 1910, laisse ses parents très âgés (soixante-dix-neuf et quatre-vingts ans) dans le dénûment le plus absolu.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs aux parents de M. Berrier.
65	**M. Lambroschini,** médecin-major à Versailles, trouve la mort le 6 décembre 1909, au chevet d'un militaire atteint d'un furoncle. (Voir n° 815 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 3.000 francs à Mme veuve Lambroschini.
66	**M. Duperthuis,** chef d'escadron au 4e régiment de hussards, en garnison à Meaux, plonge à dix reprises différentes dans la Marne, le 22 août 1911, pour sauver un cavalier de son régiment.	Médaille d'or.
67	**M. Raymond Marmiesse,** seize ans, étudiant à Cahors, bien que mordu grièvement par un chien enragé, le 5 novembre 1911, maintient l'animal malgré les supplications des spectateurs effrayés.	Médaille d'or. Allocation d'un somme de 1.000 fr. La Commission décide de s'intéresser aux études du jeune Marmiesse.
68	**Mme Seval,** de Cahors, belle conduite dans les circonstances relatées au n° 67.	Médaille de bronze
69	**Mme veuve Matelot,** continue le 18 avril 1911, à assurer ou à faire assurer par ses enfants le service du feu de Kernonis à Locmaria (Belle-Ile) pendant l'agonie et après la mort de son mari.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 3.000 francs. Allocation de 500 francs à chacun des six enfants.
70	**M. Alphonse Burgeat,** de Saint-Souplet (Nord), sauve le jeune Millot en danger de se noyer dans la rivière la Selle, le 22 juillet 1909. M. Burgeat, par les efforts qu'il a dû faire en cette circonstance, a contracté une grave infirmité.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
71	**Berthe Pessonnaux,** (dix ans), trouve la mort le 12 février 1911, en se portant au secours de son frère tombé dans le canal du Rhône au Rhin en s'aventurant sur la glace au moment du dégel.	Médaille de bronze. Allocation aux parents d'une somme de 1.000 francs.
72	**M. Pierre Botorel,** se porte le 23 août 1911, au secours d'un de ses camarades qui se noie dans la rivière de Daoulas à Brest. Paralysé dans ses mouvements il va périr. M. Caret, de Daoulas, tente à son tour de le sauver. A bout de forces, celui-ci va lui-même disparaître sans l'intervention de M. Pierre Quillien, quartier-maître mécanicien à Brest, qui, au prix des plus grands efforts, parvient à ramener sains et saufs la victime et les deux sauveteurs.	Médaille de bronze, Livret de caisse d'épargne de 300 francs.

73	**M. Caret.** (Voir n° 72.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 1.000 francs.
74	**M. Quillien.** (Voir n° 72.)	Médaille de bronze.
75	**Yves Deniel,** (treize ans), se jette dans la Penfeld et tente de sauver son camarade Guéguen, âgé de sept ans, le 6 décembre 1910. Trahi par ses forces, il allait périr lorsque M. Goasguen, (seize ans), se précipite à son tour au secours de Deniel et réussit à le sauver.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 200 fr.
76	**M. Goasguen.** (Voir le n° 75.)	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 200 fr.
77	**M. Pitoizet,** d'Ancy-le-Franc (Yonne), malgré son grand âge, (quatre-vingts ans), n'hésite pas, le 23 juillet 1911, à se jeter dans la rivière d'alimentation d'une usine pour sauver le jeune Georges Convers, deux ans et demi, en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
78	**M. Charron (Henri),** de Condeau (Orne), sauve d'une mort certaine, le 13 juillet 1911, une personne aux prises avec un taureau furieux.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr.
79	**M. Cussel,** étudiant à Millau, aidé de son camarade Caussignac, étudiant également, sauve, le 16 août 1911, deux jeunes enfants sur le point de se noyer dans le Tarn.	Médaille d'argent. Livret de caisse d'épargne de 500 francs.
80	**M. Caussignac.** (Voir n° 79.)	Médaille d'argent. Livret de caisse d'épargne de 500 francs.
81	**M. Guillarm,** de Saint-Pierre-Quilbignon (Finistère), se jette tout habillé dans la rivière, le 6 septembre 1910, pour sauver un de ses camarades sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 200 francs.
82	**M. Debaille,** ouvrier paveur, trouve la mort par asphyxie, à Montpellier, le 2 septembre 1911, en se portant au secours d'une personne tombée dans un puits.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 300 fr. à Mme Debaille. Allocation annuelle et renouvelable de 300 fr. au jeune Debaille, jusqu'à l'âge de seize ans.

83	**M. Michel Gueguen,** électrocuté, à Plozévet (Finistère), le 9 décembre 1911, en se portant, quoique conscient du danger, au secours d'une petite fille qui avait saisi un câble électrique dangereux.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 400 frs à Mme Vve Gueguen, et de 200 francs à chacun de ses quatre enfants jusqu'à seize ans.
84	Le 30 octobre 1911, le gendarme **Le Berre,** de Lorient, parvient à sauver un matelot tombé dans le port.	Médaille de bronze.
85	Le gardien de la paix **Rouzet (Edouard),** se distingue, le 2 mai 1911, en se portant au secours d'un homme puis d'une femme sur le point de se noyer dans la Seine.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
86	**M. Alain Kersuall,** a sauvé, le 23 juillet 1911, dans des circonstances difficiles, un jeune enfant en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
87	**M. Tassin,** chef de gare, grièvement blessé en se portant au secours d'un voyageur qui avait voulu monter dans un train en marche.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
88	Le 4 octobre 1911, **M. Defaye,** sous-chef de gare à Saint-Nazaire, s'est courageusement porté au secours d'une femme âgée qui était tombée sur la voie au moment du passage d'un train.	Médaille de bronze. Allocation de 400 francs.
89	Le préposé des douanes **Malfait,** d'Armentières, risque sa vie, le 25 avril 1911, pour sauver celle d'un contrebandier qu'il poursuivait et qui se noyait dans une rivière.	Médaille de bronze Allocation de 300 francs.
90	**M. Fresneau (Alexis),** s'est distingué et a été blessé, le 23 novembre 1911, au cours des opérations de sauvetage, lors de la catastrophe de chemin de fer, de Montreuil-Bellay.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
91	**M. Seguin,** lors de la catastrophe de Montreuil-Bellay, monte dans une embarcation et sauve trois personnes.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
92	**M. Fresneau (Jean),** [voir nos 90 et 91]. S'est distingué dans les mêmes circonstances.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
93	**M. Kerguen,** de Kérolé-en-Moréac (Morbihan), trouve la mort, le 19 août 1911, en tentant d'opérer le sauvetage d'un enfant tombé dans un puits.	Médaille de bronze. Allocation de 2.000 francs a Mme veuve Kerguen.

94	**M. Le Priol,** de Moréac, trouve la mort en se portant au secours de M. Kerguen.	Médaille de bronze. Allocation de 2.000 francs à Mme veuve Le **Priol.**
95	Le 29 août 1911, **M. Victor Astier,** de Pontavert, se jette à l'eau pour sauver une fillette de neuf ans, qu'il parvient à ramener vivante sur la rive. Le même jour, il sauve un autre enfant. Enfin, le 9 septembre suivant, il sauve l'enfant d'un marinier.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
96	**M. Louis Guyader,** patron du *Reder-Mor*, de Roscoff, se signale avec l'aide de son équipage, le 7 mai 1910, en organisant le sauvetage, par une terrible tempête, de deux bateaux de pêche.	Médaille de bronze, Allocation de 1.000 francs.
97	**M. Le Coq (Jean-Marie),** de l'équipage du *Reder-Mor*, de Roscoff, coopère au sauvetage relaté au n° 96.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
98	**M. Masson (Théodore),** de l'équipage du *Reder-Mor*. (Voir n° 96).	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
99	**M. Cueff (François),** de l'équipage du *Reder-Mor*. (Voir n° 96).	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
100	**M. Cueff (Henri),** de l'équipage du *Reder-Mor*. (Voir n° 96).	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
101	**M. Ropars,** de l'équipage du *Reder-Mor*. (Voir n° 96).	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
102	**M. Rohon (Alexandre),** de l'équipage du *Reder-Mor*. (Voir n° 96).	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
103	**M. Le Front (Anthyme),** de l'équipage du *Reder-Mor*. (Voir n° 96).	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
104	**M. Masson (Joseph),** de l'équipage du *Reder-Mor*, (Voir n° 96).	Médaille de bronze' Allocation de 200 francs.
105	**M. Guinchard,** de Paris, se porte, le 7 octobre 1911, au secours d'un voyageur en danger, mais il tombe lui-même et roule sous le convoi en marche. Il doit subir l'amputation du bras droit.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
106	**M. Vidalincq (Joseph),** se porte le 10 janvier 1910, à Charenton, au secours d'une dame âgée et d'un enfant de trois ans, tombés sous un tramway.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
107	**M. Desombre (Henri),** préposé des douanes à Bailleuil (Nord), porte secours, le 23 septembre 1911, à un enfant sur le point de se noyer dans une mare profonde.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.

108	**M. Coarer (Louis),** maçon, à Méry-sur-Oise, trouve la mort, en se portant au secours d'une personne tombée dans un puits.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 200 frs à Mme Vve Coarer. Allocation annuelle et renouvelable de 100 francs jusqu'à 12 ans et de 200 francs jusqu'à 16 ans à chacun des deux enfants.
109	**M. Heno (Louis),** âgé de dix-sept ans, ouvrier terrassier, à Clichy ; en arrêtant, le 23 octobre 1911, un attelage de deux chevaux emballés et sans conducteur, est renversé et grièvement blessé. (Voir n° 163).	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs à titre provisoire.
110	Le 6 décembre 1910, **Mme Coupeau,** de Saint-Georges-de-Cubillac (Charente-Inférieure), grièvement mordue par un chien enragé, le saisit par le cou et malgré ses souffrances, parvient à le maintenir pour l'empêcher de se jeter sur des enfants qui jouent auprès d'elle.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
111	**M. Marcou (Jean),** de Montpellier, trouve la mort par asphyxie, le 2 septembre 1911, en se portant au secours d'une personne tombée dans un puits.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 300 fr. à Mme Marcou, mère.
112	**M. Dars (Avit),** chef de poste, à la mine d'Aubué (Meurthe-et-Moselle), n'hésite pas, le 19 novembre 1910, à se jeter dans l'Orne pour sauver un enfant de neuf ans.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
113	**M. Dormoy,** brigadier de gendarmerie à Angerville (Seine-et-Oise), se met résolûment à la poursuite de malfaiteurs, le 31 janvier 1911. Il est tué par l'un d'eux.	Médaille de bronze. Allocation de 2.000 francs à Mme Veuve Dormoy.
114	Le 1er décembre 1911, le maréchal-des logis de gendarmerie **Delouche,** trouve la mort en sautant du train pour arrêter un malfaiteur.	Médaille de bronze. Allocation de 2.000 francs à Mme Vve Delouche.
115	**M. Durand (Julien),** de Fabrèges, sauve le 13 juillet 1911, un jeune homme de quinze ans, qui était en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
116	**M. Bordas (Julien),** blessé, à Paris, en s'assurant de la personne d'un dangereux malfaiteur.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

117	**Mlle Dreyer,** s'est offerte spontanément à deux reprises, pour subir l'opération de la greffe dermo-épidermique, pour sauver une fillette grièvement brûlée.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs.
118	**M. Fourquet,** qui compte à son actif de nombreux actes d'héroïsme, s'est particulièrement distingué lors du sauvetage de la chaloupe *Oraino*, le 7 décembre 1911, et de celui du vapeur anglais *Marcon*, le 17 décembre suivant.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
119	**M. Feydel (Léon),** grièvement blessé, en s'assurant de la personne d'un dangereux malfaiteur. (Voir n° 116).	Médaille d'argent.
120	Le chauffeur **Beuzebosc,** mort des suites de brûlures contractées sur sa locomotive, qui avait subi, en pleine marche, une grave avarie et qu'il avait cependant, malgré ses souffrances, conduite jusqu'à un embranchement.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs à Mme Vve Beuzebosc.
121	**M. Moine (Albert),** mécanicien, en prêtant son concours dans l'accident relaté au n° 120, est grièvement brûlé.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
122	**M. Paris,** sergent de sapeurs-pompiers, a le crâne défoncé en combattant un incendie à Villers-les-Bois (Jura), le 16 novembre 1910.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs à Mme Vve Paris, et allocation annuelle et renouvelable de 100 frs jusqu'à douze ans et de 200 francs jusqu'à seize ans à ses deux enfants.
123	Le 17 janvier 1911, le gendarme **Le Lain,** d'Hennebont (Morbihan), a la jambe broyée en tentant de sauver une femme tombée sous les roues d'un tramway.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs.
124	Le lieutenant **Dusannier,** du 22e régiment d'artillerie, trouve la mort, le 8 septembre 1911, en tentant de sauver un de ses soldats tombé dans la Seine.	Médaille d'or à Mme Vve Dusannier. Allocation de 1.000 francs à M. Dusannier père.
125	**M. le docteur Veau,** a contracté dans son service, en octobre 1911, une diphtérie grave qui a entraîné une paralysie persistante.	Médaille d'or.

126	**M. Tampucci,** (voir n° 49). La Commission est informée que M. Tampucci est décédé des suites de la maladie contractée à la suite de son acte de courage.	Allocation de 2.000 francs à Mme Vve Tampucci. Allocation annuelle et renouvelable de 100 francs à chacun de ses deux enfants jusqu'à seize ans.
127	Le 13 mai 1911, **M. Henneton,** n'hésite pas à se précipiter dans le canal de l'Ourcq, pour se porter au secours d'un jeune homme qui s'y est volontairement jeté.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
128	Le 2 mars 1912, lors d'un incendie à Objat (Corrèze), **M. Beyle,** est grièvement brûlé à la main en coopérant au sauvetage.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
129	**M. Treuil,** se signale lors de l'incendie relaté au n° 128.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
130	Le 7 août 1911, **M. Hamon (Joseph),** a sauvé deux personnes (l'une portant secours à l'autre) entraînées par le courant d'une rivière.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
131	Le 23 avril 1911, en gare de Lyon-Perrache, le facteur **Filliat,** parvient à ramener sur le quai une femme qui tente de se suicider en se jetant d'un train. M. Filliat est tamponné.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
132	Le 22 juillet 1910, **M. Devallois,** facteur à la gare de Cézy (Yonne), descend dans la fosse des vidanges de la gare pour porter secours à un entrepreneur et à un ouvrier atteints d'asphyxie. Après plusieurs tentatives, M. Devallois parvient à sauver les deux hommes.	Allocation de 200 francs.
133	Le 10 juin 1911, le facteur **Ruaud,** de service à la gare de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne), parvient à ramener sur l'entre-voie un voyageur tombé entre les rails et déjà atteint par le train entrant en gare.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
134	Le 3 mai 1912, **M. Bodereau,** quoique amputé d'une jambe (à la suite déjà d'un premier sauvetage), se jette à la rivière pour secourir et sauver un de ses camarades.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
135	Le 18 mai 1911, le jeune **Laporte (Adrien),** âgé de huit ans et demi, d'Aigremont (Seine-et-Oise), sauve un camarade sur le point de se noyer dans la mare de cette commune.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 200 francs.
136	Le 27 mai 1910, **M. Dupre,** de Rouen, se jette dans la Seine et parvient à sauver une fillette de deux ans et demi, sur le point de se noyer, en même temps que son père qui s'est porté à son secours.	Médaille d'argent. Allocation de 200 francs.

137	Dans la nuit du 15 au 16 novembre 1910, à Villers-les-Bois (Jura), **M. Henry,** sapeur-pompier, en combattant un violent incendie, est tué par la chute d'un mur.	Médaille d'argent. Allocation de 200 francs à Mme Vve Henry mère.
138	Le 2 avril 1912, lors de la collision survenue à Louverné, près de Laval, entre un rapide et un train de marchandises, **M. Beasse,** mécanicien du train de marchandises, se distingue par sa belle conduite, en restant sur sa machine et en atténuant la violence de la collision.	Médaille d'argent.
139	Le 25 novembre 1911, une maison de Fez s'étant écroulée **M. El Maleh,** directeur de l'école israélite, organise les premiers secours et parvient à opérer le sauvetage de cinq personnes.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
140	Dans les circonstances relatées au n° 139, **M. le commandant Bremont,** aidé des adjudants **Meyre, Pellaroque** et du sergent **Poyelle,** parvient, après trois heures d'efforts, à retirer des décombres les cadavres d'une femme et d'un enfant. Le commandant **Bremont.**	Médaille d'argent.
141	**M. Meyre.** (Voir n° 140.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
142	**M. Pellaroque.** (Voir n° 140.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
143	**M. Poyelle.** (Voir n° 140.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
144	Le 20 septembre 1911, à Fouras, **M. Michel,** réussit à ramener sains et saufs sur le rivage deux personnes sur le point de se noyer.	Médaille d'argent. Allocation de 300 francs.
145	Le 9 août, **Mme Rousseau,** ramène à la vie, à Lille, deux enfants qui subissent un commencement d'asphyxie au cours d'un incendie.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
146	**M. Thuile,** se jette, le 21 janvier 1912, dans l'Isère, à Romans, et parvient à sauver au prix des plus grands efforts une jeune fille de dix-sept ans.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
147	Le 21 mai 1912, à Trégastel (Finistère), au moment où une barque de pêche montée par trois hommes est jetée à la côte, **Mme Vve Gourvil** se porte au secours de l'équipage. Sous la violence de la tempête le grand mât est brisé et tue net Mme Gourvil. (Voir n° 858 *bis.*)	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 200 frs à la mère de Mme Gourvil. Allocation annuelle et renouvelable de 150 francs à chacun des deux enfants jusqu'à seize ans.

148	Le 22 décembre 1911, le bateau *Sainte-Barbe* se trouve, par forte tempête, dans une position dangereuse. Aidé de ses hommes, le patron **Simon (Jean-Marie)**, parvient à sauver l'équipage en danger.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
149	**M. Simon (René),** se signale dans les mêmes circonstances. (Voir n° 148.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
150	**M. Jamet.** (Voir n° 148.)	Médaille de bronze. Allocation de 250 francs.
151	**M. Diuz.** (Voir n° 148.)	Médaille de bronze. Allocation de 250 francs.
152	Le 24 juillet 1911, à Fives-Lille, **Mme Gemival,** se portant au secours d'un enfant sur le point d'être écrasé par un tramway, est tamponnée et grièvement blessée. (Voir n° 202.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
153	Le 2 juillet 1911, à Capbreton (Landes), **M. Marraque** parvient à sauver un homme en danger de se noyer.	Allocation d'une somme de 100 fr.
154	**Mme Gobert,** gardienne du bateau *La ville de Paris,* expose sa vie, le 22 juin 1910 et le 29 août 1911, en procédant au sauvetage de deux personnes sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
155	**M. le docteur Bonjour,** de Saint-Florentin (Yonne), atteint d'une diphtérie grave contractée au chevet d'un malade n'a pu reprendre son travail qu'après trois mois.	Médaille d'argent.
156	Le 20 février 1912, le jeune **Bourdet (Marcel),** [neuf ans], sauve un de ses petits camarades tombé dans un bassin du port de Honfleur.	Médaille de bronze.
157	Le 20 octobre 1911, par mer démontée, **M. Delarue,** de l'île Molène, se porte, à quatre reprises différentes, sur le canot de sauvetage, au secours de l'équipage du vapeur *Gobea-Mundi,* échoué depuis huit jours au large de l'île. M. Delarue parvient, dans les circonstances les plus tragiques, à ramener sain et sauf l'équipage du *Gobea-Mundi.*	Médaille d'argent à M. Delarue. Allocation d'une somme de 600 frs à M. Delarue et son équipage.
158	A La Chaume (Vendée), le 11 août 1911, le jeune **Pellé,** (treize ans) plonge à plusieurs reprises pour sauver une enfant de treize ans tombée dans des marais et qu'il ramène sans connaissance à la rive. Se souvenant des enseignements qui lui ont été donnés à l'école, Pelle opère des tractions rythmés de la langue et réussit à ranimer la fillette.	Médaille d'argent. Livret de caisse d'épargne de 1.000 francs. La Commission décide de s'intéresser à l'avenir du jeune Pellé.
159	Le 12 mars 1912, **M. Cassignard,** de Libourne, se jette dans la rivière l'Isle et parvient à ramener à à terre une personne sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.

160	Le 9 décembre 1911, **M. d'Humières,** lieutenant au 10e régiment de cuirassiers, à Lyon, se distingue, par son sang-froid et son courage, en maîtrisant deux chevaux emballés attelés à une fourragère.	Médaille d'argent.
161	Le 2 novembre 1910, **M. Chenu,** d'Oullins (Rhône), parvient à ramener sur la rive une enfant de six ans sur le point de se noyer dans l'Yseron.	Médaille de bronze.
162	En gare de Montbozon (Haute-Savoie), le 29 novembre 1909, le sous-chef d'équipe **Grapin** est grièvement blessé en se portant au secours d'un voyageur imprudemment engagé sur la voie à l'arrivée d'un train.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
163	Le 22 octobre 1911, à Clichy, **M. Heno** est blessé en s'efforçant de maîtriser des chevaux emportés. (Voir n° 109.) Depuis lors la Commission est informée que M. Heno a été grièvement atteint et a dû subir une longue incapacité de travail	Allocation complémentaire de 400 francs.
164	Le 19 août 1911, à l'entrée du port de La Turballe (Loire-Inférieure), **M. Gallien,** capitaine d'artillerie en retraite, âgé de soixante-huit ans, parvient, après les plus grands efforts, à sauver un jeune homme de vingt-sept ans sur le point de se noyer.	Médaille d'argent.
165	M. **Maurice Finet,** de Bourg-de-Péage (Drôme), se jette résolument au secours du jeune Deroussin (huit ans), tombé dans l'Isère. Il est assez heureux pour le ramener sur la berge.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr.
166	**M. Jean Barbin,** garde-barrière de nuit à Charnousset, parvient à sauver, au moment où la locomotive allait l'atteindre, une voyageuse tombée sur la voie.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
167	**M. Ménager,** (dix-neuf ans), se jette, le 16 mai 1912, dans le canal de Nantes à Brest et sauve un enfant de huit ans qui s'y noyait.	Médaille de bronze.
168	Le 20 avril 1912, **M. Nessi,** se jette dans la Seine, pour se porter au secours d'une personne en danger de se noyer.	Médaille de bronze
169	Le 31 décembre 1911, le gendarme **Fauré,** de la brigade de Maison-Carrée (Algérie), meurt victime de son dévouement en coopérant au sauvetage des inondés.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 3.000 francs à Mme Vve Fauré. Allocation annuelle et renouvelable de 100 fr. au jeune Fauré jusqu'à l'âge de seize ans.
170	**M. Gens,** âgé de soixante-dix-sept ans, le 14 août 1911, au sortir de son repas, se jette dans le canal de Gravelines pour se porter au secours d'un enfant de sept ans qu'il parvient à ramener sur la berge.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 1.000 francs.

171	Le capitaine de pompiers **Micoud,** meurt victime de son dévouement, le 20 février 1912, en procédant à l'extinction d'un incendie au hameau de Perticoz (Isère).	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 3.000 francs à Mme Micoud.
172	**M. Guyommard**, brigadier de la police à Granville, se porte, dans la nuit du 2 juin 1912, au secours de l'équipage d'un bateau de pêche en perdition, en employant un va-et-vient. La corde se rompt et un pêcheur tombe à la mer. M. Guyommard plonge et ramène le marin sain et sauf.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
173	**M. Charles Gavini,** préposé des douanes à Mesquerie (Loire-Inférieure), sauve, le 7 octobre 1912, un touriste engagé sur des rochers friables et qui, surpris par un éboulement, se trouvait dans une situation des plus critiques.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
174	**Maurice Hanot,** de Béthune, (quatorze ans), se jette tout habillé, le 30 juin 1911, dans le canal d'Aire à La Bassée et ramène, au prix des plus grands efforts, le jeune Delassus (trois ans), qui, sans son intervention, se serait infailliblement noyé.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 300 francs.
175	Le 5 août 1912, à Amou (Landes), **Charles Dubicq,** (dix ans), parvient à sauver, dans les circonstances les plus périlleuses et avec un courage et un sang-froid remarquables, un de ses camarades tombé dans le Luy de Béarn.	Médaille d'argent. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 300 francs. La Commission décide de s'intéresser à l'avenir du jeune Dubicq.
176	Le 25 août 1912, le jeune **Joseph Suppo,** (neuf ans), se porte au secours d'un de ses camarades tombé dans un bassin. (Voir n° 491 *bis*.)	Médaille de bronze.
177	Le 8 juillet 1912, à la fonderie de Ruelle (Charente), une terrible explosion fait seize victimes. **M. Paul Gros**, agent technique, entreprend dans les circonstances les plus difficiles le sauvetage d'un ouvrier. Blessé, il refuse de se faire soigner pour continuer à porter secours aux sinistrés.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
178	Dans les mêmes circonstances, **M. Lamy** se signale par son courage.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
179	**M. Pepin,** patron de la barque de sauvetage de Palavas (Hérault), ramène à la côte au cours d'une tempête, deux barques en perdition, le 7 avril 1911. Le 10 février 1912, il sauve également l'équipage de la barque de pêche *le Pothuau*.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.

180	Le 17 juin 1912, **M. Auvray,** pilote à Gasseville (Manche), se porte avec un jeune mousse de quatorze ans, François Toutain, au secours d'un bateau en perdition et sauve l'équipage composé de cinq hommes.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
181	**M. Toutain,** (quatorze ans), mousse. (Voir n° 180.)	Médaille d'argent. Allocation de 100 francs. Livret de caisse d'épargne de 1.200 fr.
182	**M. Edouard Lefebvre,** plombier à la Compagnie P. L. M. aperçoit sur la voie une femme sur le point d'être écrasée par un express ; il se précipite et réussit à la ramener sur le quai.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
183	**M. Louis Piettre,** de Paris, est grièvement blessé, le 14 juin 1912, en maîtrisant un cheval emporté attelé à une voiture de place.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
184	**M. Racinet,** maréchal-ferrant à Saint-Didier-sous-Ecouves (Orne), est tué en voulant arrêter deux chevaux emballés attelés à un tombereau.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs à Mme Vve Racinet. Allocation annuelle et renouvelable de 100 francs à chacun des deux enfants jusqu'à l'âge de seize ans.
185	Le 29 mai 1912, **M. Brault** procède au sauvetage d'un jeune domestique enseveli vivant dans un puits profond de quatorze mètres. Il est blessé par une énorme pierre et subit une incapacité de travail de plus de deux mois.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
186	Le 6 juin 1912, un ouvrier d'une usine du Pré-Saint-Gervais, subissant un commencement d'asphyxie, tombe dans un gazomètre. **M. Frédéric Tourte** se porte au secours de son camarade et tombe à son tour. Il meurt victime de son dévouement.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs à sa veuve.
187	Le 29 juillet 1912, par suite de la rupture d'un échafaudage de visite du pont des Eygliers (Hautes-Alpes), plusieurs agents de la Compagnie sont précipités dans la Durance. **M. Sertous,** poseur de la voie, peut s'agripper à un cordage et parvient, après de grandes difficultés, à retenir son camarade Roux sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
188	Le 22 avril 1912, **Mme Blain,** de Chasselay (Isère), bien que grièvement mordue par un chien enragé, parvient à le maintenir pendant qu'une de ses voisines abat la bête à coups de hache.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.

189	**M. Saintuc,** garde-barrière à Portets (Gironde), se porte, le 11 mai 1912, au secours d'un voyageur qui s'engageait sur la voie au moment du passage d'un rapide.	Médaille de bronze.
190	Le 25 août 1912, **M. Gilbert Migeon,** de Saint-Pardoux (Puy-de-Dôme), abat un chien enragé, signalé comme particulièrement dangereux.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
191	**Mme Habrial,** a coopéré avec M. Migeon à l'acte visé au n° 190.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
192	Dans la nuit du 12 au 13 janvier 1910, **M. Merieult,** pilote au Havre, se porte au secours de M. Malfoy tombé accidentellement à la mer. Il réussit à sauver la vie à M. Malfoy, mais frappé de congestion il meurt peu après.	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 600 francs. à Mme Vve Merieult. Allocation annuelle et renouvelable de 100 fr. à chacun des deux enfants Merieult au-dessous de seize ans.
193	**Mme Bileux,** batelière, domiciliée au Mans, plonge tout habillée dans la Sarthe, le 17 juin 1912, et réussit à sauver, dans des circonstances périlleuses, un jeune enfant de trois ans. Mme Bileux a accompli de nombreux sauvetages dont, en avril 1912, celui d'un enfant de quatre ans.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
194	Lors de l'incendie d'une fabrique de chaussures, le 12 janvier 1912, **M. Rieu,** sous-officier de pompiers à Nîmes, arrache à la mort la famille Finiels (cinq personnes) sur le point d'être précipitée dans les flammes par suite de l'effondrement du plancher.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
195	**M. Filippi,** chef de gare à Poggio-Riventosa (Corse), le 15 avril 1911, sauve un enfant en danger d'être écrasé par un train.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs eu égard à sa nombreuse famille.
196	**M. Alfred Monziols,** de Bouverans (Doubs), est grièvement blessé, le 5 août 1915, en voulant maîtriser deux chevaux emportés.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
197	Les 30 août 1909 et 26 août 1910, **M. Haritcandy,** sous-brigadier de police à Biarritz, arrête des chevaux emballés.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
198	**M. Despas,** trouve la mort, le 25 juillet 1912, lors de l'incendie de la maison Mercier à Épernay, en coopérant au sauvetage des sinistrés.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs à Mme Vve Despas.

199	**M. Delus,** secouriste, est mortellement blessé dans les mêmes circonstances que M. Despas. (Voir n° 793 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 fr. à Mme Delus. Allocation annuelle et renouvelable de 50 fr. à chacun des deux enfants jusqu'à l'âge de seize ans.
200	**M. Raymon,** agent de police, est grièvement blessé, dans les mêmes circonstances que MM. Despas et Delus.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
201	**M. Moncuy,** trouve la mort dans les mêmes circonstances que MM. Despas et Delus. (Voir n° 793 *ter*.)	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 fr. à Mme Moncuy. Allocation annuelle et renouvelable de 50 fr. à chacun des trois enfants jusqu'à seize ans.
202	**Mme Geminal,** (voir n° 152). La Fondation a été informée que l'intéressée restera longtemps dans l'impossibilité de travailler.	Allocation complémentaire de 1.000 francs.
203	L'explosion de la mine de La Clarence, à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), le 3 septembre 1912, fit une soixantaine de victimes, non seulement parmi les ouvriers que le coup de grisou surprit au fond de la mine, mais encore parmi les équipes de Bruay, Marles et Liévin, ainsi que parmi les mineurs de La Clarence accourus pour coopérer au sauvetage.	
	L'ingénieur **Dupont,** l'un des premiers, est descendu au fond, a exploré la mine avec une admirable abnégation. Il ne remonta pas.	Médaille d'or. Allocation de 5.000 fr. à Mme Dupont. Attribution d'un titre nominatif de rente d'un capital de 5.000 fr. à chacun des deux enfants.
204	**M. Abraham Vital,** du poste de sauvetage de Liévin, mortellement frappé en même temps que M. Dupont. (Voir n° 776 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 1.000 francs à Mme Abraham Vital. Allocation annuelle et renouvelable de 150 francs à chacun des quatre enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

205	**M. A. Legay,** surveillant, trouve la mort dans les mêmes circonstances.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr. à Mme Legay. Allocation annuelle et renouvelable de 100 francs à chacun des quatre enfants Legay jusqu'à l'âge de seize ans.
206	**M. Pierre Ledet,** mineur, trouve la mort dans les mêmes circonstances.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 1.000 francs à Mme Ledet.
207	**M. Delgery,** mineur, trouve la mort dans les mêmes circonstances.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 1.000 francs à Mme Fruchart, mère de M. Delgery.
208	**M. P. Haeghebaert,** mineur, trouve la mort dans les mêmes circonstances.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr. à Mme Haeghebaert. Allocation annuelle et renouvelable de 100 fr. à chacun des six enfants Haeghebaert jusqu'à l'âge de seize ans.
209	**M. Lefait,** chef porion, est grièvement blessé en accompagnant l'ingénieur Dupont.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 1.000 francs.
210	**M. Soulary,** ingénieur des mines à Bruay, fait preuve du plus grand courage en explorant la mine.	Médaille d'argent.
211	**M. Lecrivain,** ingénieur des mines à Marles, procède à l'exploration de la mine dans les circonstances les plus difficiles.	Médaille d'argent.
212	**M. Stievenard,** de l'équipe de sauvetage de Liévin, est blessé en procédant aux opérations.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 1.000 francs.
213	**M. Guerlain (Emile),** de l'équipe de sauvetage de Bruay, est blessé en procédant aux opérations.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.

214	**M. Bourret (Jean-Louis),** de l'équipe de sauvetage de Liévin, est blessé en procédant aux opérations.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
215	**M. Lévêque (Jean-Baptiste),** de l'équipe de sauvetage de Liévin, est blessé en procédant aux opérations.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
216	**M. Feuzy (Eugène),** de l'équipe de sauvetage de Liévin, est blessé en procédant aux opérations.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
217	**M. Quinet (Alexandre),** de l'équipe de sauvetage de Liévin, est blessé en procédant aux opérations.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
218	**M. Luc (Hubert),** de l'équipe de sauvetage de Liévin, est blessé en procédant aux opérations.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
219	**M. Vincent (Jean-Baptiste),** de l'équipe des sauveteurs de Bruay, a pris part aux opérations du 3 septembre. Le 19 octobre suivant, M. Vincent mourait au cours d'expériences de sauvetage dans les mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs à Mme Vve Vincent.
220	Les mineurs des équipes de sauvetage des mines de Liévin, de Bruay et de Marles, se sont distingués au cours des opérations.	
	M. Lagniez (Alexandre), de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
221	**M. Theilliez (Hyacinthe),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
222	**M. Stelandre (Cyrille),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
223	**M. Gauthier (Désiré),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent, Allocation de 500 francs.
224	**M. Beaudaillier (Célestin),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
225	**M. Prouveur (Martial),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
226	**M. Quardel (Charles),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
227	**M. Beauduin (Alphonse),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.

228	**M. Lanciaux (Élie),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
229	**M. Delattre (Alcide),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
230	**M. Germain (Pierre),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
231	**M. Vastra (Joachim),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
232	**M. Grardel (Maurice),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
233	**M. Cousin (Auguste),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
234	**M. Dubois (Jules),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
235	**M. Martin (Jules),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
236	**M. Ropital (Elie),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
237	**M. Birmont (Alfred),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
238	**M. Magne (Antoine),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
239	**M. Petit (Jean-Baptiste),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
240	**M. Pontois (Raymond),** de l'équipe des mines de Liévin.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
241	**M. Davrin (Adolphe),** de l'équipe des mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
242	**M. Godard (Maurice),** de l'équipe des mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.

243	**M. Barbieur (Jean-Baptiste),** de l'équipe des mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
244	**M. Guyot (Louis),** de l'équipe des mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
245	**M. Vrammont (Marcellin),** de l'équipe des mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
246	**M. Tambrun (Constant),** de l'équipe des mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
247	**M. Piret (Cyr),** de l'équipe des mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
248	**M. Lepillet (François),** de l'équipe des mines de Bruay.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
249	**M. Cachera (Gédéon),** de l'équipe des mines de Marles.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
250	**M. Aumont (Emile),** de l'équipe des mines de Marles.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
251	**M. Deboffe (François),** de l'équipe des mines de Marles.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
252	**M. Guchez (Maurice),** de l'équipe des mines de Marles.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
253	**M. Dupuis (Jean-Baptiste),** de l'équipe des mines de Marles.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
254	**M. Dufour (Anatole),** de l'équipe des mines de Marles.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
255	**M. Delerue (Léon),** de l'équipe des mines de Marles.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
	Enfin cinquante mineurs appartenant à la mine de La Clarence ont coopéré au sauvetage avec un dévouement digne d'éloges, ce sont:	
256	**M. Dufour (Alfred).** [Voir n° 354].	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.

257	**M. Hache (Louis-Joseph).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
258	**M. Delcroix (Louis-Pierre).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
259	**M. Jeanson (Fernand).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
260	**M. Lecointe (Antoine).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
261	**M. Dubromel (Alexandre).**	Médaille de bronze, Allocation de 100 francs.
262	**M. Hennion (Louis).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
263	**M. Flahaut (Albert).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
264	**M. Lheurette (Henri).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
265	**M. Fournel (Léon).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
266	**M. Reault (Adrien).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
267	**M. Douchez (Albert).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
268	**M. Prévost (Jean-Baptiste).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
269	**M. Nombreux (Olivier).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
270	**M. Damiens (Charles-Adolphe).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
271	**M. Dechery (Théophile).** [Voir n° 343.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.

272	**M. Lesage (Arthur).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
273	**M. Ben (Godefroy).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
274	**M. Carlier (Léopold).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
275	**M. Ternois (Bertin).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
276	**M. Toussaint (Benoist).** [Voir n° 349.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
277	**M. Cailleret (Heni).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
278	**M. Louchez (Xavier).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
279	**M. Jouglet (Ferdinand).** [Voir n° 356.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
280	**M. Finet (Alphonse).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
281	**M. Evin (Simon).** [Voir n° 352.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
282	**M. Delcourt (Louis).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
283	**M. Vembergue (Pierre).** [Voir n° 347.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
284	**M. Pruvost (Xavier).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
285	**M. Joyeux (Henri).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
286	**M. Nicolle (Aimable).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.

287	**M. Vincent (Armand).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
288	**M. Bouggneau (Louis).** [Voir n° 350.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
289	**M. Quehen (Emile).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
290	**M. Morvilliers (Primat).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
291	**M. Morel (Adrien).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
292	**M. Botrin (Henri-Louis).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
293	**M. Pépin (Cornil).** [Voir n° 346.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
294	**M. Planchez (Georges).** [Voir n° 355.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
295	**M May (Henri).** [Voir n° 609 *bis*.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
296	**M. Beaussart (Paul).** [Voir n° 351.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
297	**M. Furcy (Simon).** [Voir n° 357.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
298	**M. Poinsot (Eugène).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
299	**M. Clément (Auguste).** [Voir n° 345.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
300	**M. Saint-Léger (Paul).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
301	**M. Laval (Etienne).** [Voir n° 344.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.

302	**M. Alson (Joseph).** [Voir n° 341.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
303	**M. Grimbert (Achille).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
304	**M. Bouquillon (Emile).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
305	**M. Fontaine (Paul).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
306	**M. Lefaye (François).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
307	**M. Durand (Florimond).** [Voir n° 342.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
308	**M. Morel (Arthur).** [Voir n° 353.]	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
309	**M. Roussel (Prosper).** [Voir n° 348.[	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
310	**M. Leblond (Augustin).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
311	**M. Kerlen (Victor).**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
312	**M. Goulette,** mécanicien à l'usine Sud-Lumière, sauve d'une mort certaine, le 31 octobre 1910, à Vitry, deux ouvriers en danger d'être électrocutés par un câble à haute tension. Le 15 mars 1911, il arrête à Bourg-la-Reine, un cheval emballé.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
313	**M. Merisier,** (cinquante-cinq ans), garde-pont au P.L.M, à Aigues-Mortes, se jette, le 14 mars 1912, dans un canal et parvient à ramener sur la rive un enfant qui y était tombé accidentellement.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
314	**M. Ginot (Joseph),** ouvrier plombier, à Lyon, travaillant sur la toiture d'un immeuble, sauve, le 25 octobre 1911, l'un de ses camarades de travail qui, par suite d'une fausse manœuvre, va infailliblement tomber sur la chaussée, d'une hauteur de douze mètres. Quelques jours plus tard, M. Ginot est grièvement blessé en dégageant un de ses camarades happé par un engrenage. (Amputation de l'avant-bras gauche.)	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs. Allocation annuelle et renouvelable de 200 francs.

315	**M. Picaud (Théodore),** maçon à Batz (Loire-Inférieure), arrache des flammes, en septembre 1911, une dame Pichon et son enfant, refugiés dans le grenier d'une maison en feu. Il est grièvement brûlé. Le 8 juillet 1912, M. Picaud, sauve, M. Robert, tombé dans un puits.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
316	**Mme Dunoyer,** garde-barrière au P.L.M., à Aix-les-Bains, se porte le 13 octobre 1912, au secours d'une voyageuse qui s'était imprudemment engagée sur la voie au moment du passage d'un train.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
317	**M. Carpentier,** interne des hôpitaux de Rouen; à peine remis d'une scarlatine, donne ses soins à un enfant atteint de diphtérie. Il est lui-même atteint de cette maladie qui a des suites graves.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
318	**M. Connen,** de Chambourcy (Seine-et-Oise), le 12 juillet 1912, parvient dans des circonstances difficiles, à maîtriser un cheval furieux.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
319	Le 7 juillet 1912, **Madeleine Risser,** (huit ans) se porte au secours de son jeune frère âgé de quatre ans, tombé dans la rivière Le Moüzon à Lamarche (Vosges) et le ramène sain et sauf sur la berge.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 300 francs.
320	Au cours de septembre 1909, le jeune **Longeon,** neuf ans, d'Agen, parvient à sauver sa sœur (six ans) tombée dans le canal à Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées).	Médaille de bronze.
321	**M. Goudard,** (dix-sept ans), le 25 juillet 1909, se porte au secours de deux personnes sur le point de se noyer à Saint-Paulien (Haute-Loire) et les ramène saines et sauves sur la berge.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 400 fr.
322	**M. Drecq (Alfred),** facteur des postes à Saint-Souplet (Nord), se porte, le 7 février 1912, au secours de la jeune Marthe Carré, tombée dans l'abreuvoir communal, profond de 1 m. 50 environ et couvert de glace.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
323	**Mlle Boucher,** marchande ambulante, parvient à maîtriser, le 20 janvier 1913, avenue Victoria, à Paris, un cheval emballé attelé à un cabriolet. Au cours de l'opération elle est atteinte au côté droit par l'un des brancards.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 400 fr.
324	**M. Maclaumai** se porte, le 28 septembre 1912, au secours d'un voyageur descendant d'un wagon en marche à Avron. Entraîné par le voyageur, M. Maclaumai est violemment projeté contre la clôture en fer de la voie et se blesse.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
325	**Mme Chevalier,** de Roubaix, se porte, le 21 décembre 1912, au secours d'une fillette de trois ans sur le point d'être écrasée par un tramway. Mme Chevalier et l'enfant sont projetées à terre et gravement contusionnées.	Médaille de bronze, Allocation d'une somme de 300 fr.

326	Le 15 juillet 1912, en se portant au secours d'un voyageur sur le point d'être écrasé par un train, **M. Faisant,** facteur à la gare de Beuzeville-Bréauté (Seine-Inférieure), a la jambe broyée. Il succombe peu de jours après. (Voir n° 857 *ter.*)	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 600 fr. à Mme Vve Faisant.
327	Le 11 février 1911, **M. Ledet,** matelot à bord de la *Vérité,* à Toulon, sauve le matelot Le Carrer en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
328	**M. Louis Textoris,** matelot, a coopéré au sauvetage visé au n° 327.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
329	**Louis Caperan,** (quinze ans), élève de l'école primaire supérieure Berthelot, à Toulouse, parvient à sauver, le 27 juillet 1911, un de ses camarades tombé dans la Garonne.	Médaille de bronze.
330	**Le docteur Gallini,** médecin à Sousse, meurt victime de son dévouement, le 29 juin 1911, ayant contracté le typhus au chevet des malades qu'il soignait à l'hôpital avec une inlassable activité.	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 1.000 fr. à Mme Vve Gallini.
331	Le 19 janvier 1912, **M. Louis Allaire,** marin-pêcheur à Granville, se porte au secours du mousse de son bord, le jeune Bouvet, âgé de 13 ans, tombé à la mer. Allaire paralysé par le froid, lutte pendant une demi-heure, et c'est complètement épuisé qu'il est recueilli par une embarcation.	Médaille d'argent.
332	Au cours d'une révolte de prisonniers qui se déroula dans la maison d'arrêt de Rochefort, le 9 novembre 1912, le lieutenant **Pernin,** du 7e régiment d'infanterie coloniale, est grièvement blessé en venant au secours du surveillant-chef.	Médaille d'or.
333	Le 5 novembre 1912, **Raymonde Germain** (onze ans), de Goincourt (Oise), arrache aux flammes sa sœur Suzanne (cinq ans).	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 200 francs.
334	Le 5 décembre 1912, à Pantin (Seine), **M. Fritz** se porte au secours d'une fillette dont les vêtements étaient en feu ; il est grièvement blessé.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
335	Le jeune **Babault (Lucien)** [treize ans], retire de la rivière La Juine, à Morigny-Champigny (Seine-et-Oise), le 30 août 1912, le jeune Schnobert (quatre ans), entraîné par le courant vers les vannes d'un moulin.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 200 francs.
336	Le 14 septembre 1912, à Camaret (Finistère), un incendie détruit un magasin de peinture. **MM. Pennec, Lautron et Morvan** sont grièvement blessés par l'explosion de bidons d'essence, en combattant l'incendie.	
	M. Pennec	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.

337	**M. Lautron.** (Voir n° 336.)	Médaille de bronze
338	**M. Morvan.** (Voir n° 336.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 250 fr.
339	**M. Kahl,** de Pantin (Seine), plonge, le 23 juillet 1911, à trois reprises différentes, dans le canal de l'Ourcq et sauve un jeune homme sur le point de se noyer. Le 30 juin 1910, **M. Kahl** avait ramené sur la berge un cycliste tombé accidentellement dans ce même canal.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
340	**M. Desseauve (Marius),** de Mérinchal (Creuse), se porte dans des circonstances périlleuses, au secours du jeune Ponchat, enlisé dans la vase de l'étang de Mondayraud.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
341	**M. Alson (Joseph),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 302).	Allocation complémentaire de 400 francs.
342	**M. Durand (Florimond),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 307.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
343	**M. Dechery (Etienne),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles .(Voir n° 271.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
344	**M. Laval (Etienne),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 301.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
345	**M. Clément (Auguste),** de l'équipe des mines de Marles. (Voir n° 299.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
346	**M. Pépin (Cornil),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 293.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
347	**M. Vambergue (Pierre),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 283.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
348	**M. Roussel (Prosper),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 309.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
349	**M. Toussaint (Benoit),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 276.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
350	**M. Bouggneau (Louis),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 288.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
351	**M. Beaussart (Paul),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 296.)	Allocation complémentaire de 400 francs.

352	**M. Evin (Simon),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 281.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
353	**M. Morel (Arthur),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 308.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
354	**M. Dufour (Alfred),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 256.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
355	**M. Planchez (Georges),** de l'équipe de sauvetage des mines de Marles. (Voir n° 294.	Allocation complémentaire de 400 francs.
356	**M. Jouglet (Ferdinand),** de l'équipe de sauvetage des mines de Bruay. (Voir n° 279.)	Allocation complémentaire de 400 francs.
357	**M. Furcy (Simon),** de l'équipe de sauvetage des mines de Bruay. (Voir n° 297).	Allocation complémentaire de 400 francs.
358	A l'occasion de l'explosion de la mine de La Clarence, à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), le 3 septembre 1912, les mineurs dont les noms suivent se sont distingués en participant au sauvetage des sinistrés:	
	M. Baker (Joseph).	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
359	**M. Blondel (Émile).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
360	**M. Carboulet (Joseph).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
361	**M. Copin (Alfred).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
362	**M. Delsalie (Jules).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
363	**M. Douilly (Gustave).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
364	**M. Ducatez (Alphonse).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
365	**M. Duhamel (Félicien).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.

366	**M. Duquesne (Jean-Baptiste).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
367	**M. Foubert (Alcide).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
368	**M. Harduin.**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
369	**M. Houliez (Léon).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
370	**M. Lecerf (Léon).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
371	**M. Levêque (Henri).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
372	**M. Loisel (Théophile).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
373	**M. Masse (Louis).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
374	**M. Quelquejeu (Achille).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
375	**M. Quelquejeu (Ernest).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
376	**M. Villard (Georges).**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
376 *bis*	**M. Liezard.**	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
377	En juillet 1914, le jeune **Massot,** d'Aix-en-Provence, se jette dans la rivière L'Arc pour porter secours à l'un de ses camarades qui vient de disparaître et l'arrache à une mort certaine.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
378	Le 25 avril 1913, **Roger Bourlon** (neuf ans), de Rambouillet, se porte au secours d'un de ses camarades tombé dans le trop-plein d'un étang.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 100 francs.
379	Pour sauver un enfant de cinq ans, issu d'un premier mariage de son mari, **Mme Manouvrier,** de Landrecies, offre à plusieurs reprises de laisser prélever sur ses membres inférieurs des greffes dermo-épidermiques pour couvrir une plaie provoquée par une brûlure au troisième degré.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 1.000 francs.

380	Le 8 mai 1913, **M. Barnarieu,** sauve une jeune fille sur le point de se noyer dans la Loire.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
381	**M. Lasselin** est grièvement blessé, le 1er mai 1912, en poursuivant des malfaiteurs qui menaçaient le concierge d'un immeuble à Paris.	Médaille de bronze.
382	**Le docteur Roucayrol,** gravement malade à la suite d'une piqûre anatomique, reçue en procédant d'urgence à une intervention sur une malade indigente et sans avoir pris le temps de prendre les précautions nécessaires.	Médaille d'argent.
383	Le 10 février 1913, **M. Cogan** se porte courageusement au secours d'ouvriers asphyxiés en procédant au nettoyage d'une cuve de benzol. Il parvient à en sauver trois.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
384	Dans les circonstances relatées au n° 383, **M. Trembleau (Henri),** ouvrier, constatant qu'un de ses camarades est resté dans la cuve, retourne, dès qu'il est revenu à lui, pour lui porter secours, et succombe. (Voir 775 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 300 francs à Mme Trembleau, mère.
385	Le 29 juillet 1912, au cours de la vérification d'un pont sur la ligne P L. M. un échafaudage se rompt précipitant quatre agents dans la Durance. **M. Roux** fit preuve de sang-froid en se rendant au plus vite en aval du torrent pour y recueillir les sinistrés. Un seul put être sauvé.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
386	Le sergent-major **Bourret,** qui a à son actif d'autres sauvetages, parvient à maîtriser, le 10 février 1910, un cheval emporté, attelé à une voiture.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
387	A Angers, le 15 août 1912, le gardien de la paix **Rolland,** en tentant de procéder à l'arrestation d'un malfaiteur, est grièvement blessé de plusieurs coups de couteau.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr. Livret de caisse d'épargne de 50 francs à chacun des deux enfants.
388	**M. Banquet,** sous-chef de gare à Perpignan, se porte, le 27 novembre 1912, au secours d'une fillette en danger d'être écrasée par un train.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
389	Le 1er juillet 1913, à Roche-sur-Vannon (Haute-Saône), **M. Thierry** est blessé en arrêtant deux chevaux emportés.	Médaille de bronze.
390	Le 27 mars 1913, une voyageuse âgée, traversant les voies de la gare d'Ancenis, va être atteinte par le rapide. **M. Lemaçon** réussit, dans des circonstances dangereuses, à la tirer hors de la voie.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr.
391	Le 27 décembre 1912, à Lille, **M. Serrure** est grièvement blessé en essayant de maîtriser un cheval emporté.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 300 fr.

392	Le 24 juillet 1909, **M. Sauron**, facteur des postes à Bas-en-Basset (Haute-Loire), se porte courageusement au secours d'une femme et d'un enfant surpris par un incendie, et parvient à les mettre hors de danger.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 300 fr.
393	Le 13 août 1912, à Saint-Julien-du-Serre (Ardèche), Mme Boyer tombe à l'eau en traversant une passerelle jetée sur l'Ardèche. Elle aurait certainement péri sans l'intervention du jeune **Faugier (Marcel)** [treize ans] qui parvient à la sauver.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
394	**M. Boiron (Paul),** qui avait joint ses efforts à ceux du jeune Faugier, est entraîné par le courant et manque de se noyer lui-même. (Voir n° 393.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
395	Le 15 mars 1913, **M. Leuridan,** de la Madeleine-lès-Lille, parvient à arrêter, dans des circonstances difficiles, un cheval emballé attelé à une voiture. En septembre 1912, lors d'un incendie à Fourmies, M. Leuridan s'était déjà signalé par son courage.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
396	Le 14 août 1912, **M. Didier (Emile),** de Besançon, se porte au secours d'une personne tombée dans le Doubs grossi par les crues.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 frs.
397	Le 31 mars 1912, à Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire), **M. Vigneron,** cantonnier, se jette à la tête d'un cheval emporté attelé à une voiture. Il est frappé à l'estomac et meurt peu après. (Voir n° 752 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr. à Mme Vigneron. Allocation annuelle et renouvelable de 150 francs à chacun de ses deux enfants jusqu'à l'âge de seize ans.
398	Le 10 août 1912, par mer démontée, à Granville, deux embarcations chavirent et deux hommes sont jetés à la mer. Deux canotiers du casino, **MM. Le Grand** et **Helaine** se jettent à l'eau et parviennent à ramener les naufragés.	
	M. Legrand.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
399	**M. Helaine** (Voir n° 398.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
400	Le 26 avril 1913, **Louis-Léon Monnot,** (sept ans), parvient à sauver le jeune Pelletier (cinq ans) tombé dans une mare à Saint-Gervais-sur-Couches (Saône-et-Loire).	Médaille de bronze, Livret de caisse d'épargne de 200 francs.

401	Le 3 février 1913, au passage à niveau de Monrepos (Gironde), **Mme Chapour,** garde-barrière, parvient à sauver un vieillard qui s'était engagé sur la voie au moment du passage d'un rapide.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
402	**M. Leroy,** d'Estaing (Nord) se porte, au milieu de son repas, le 14 septembre 1912, au secours du jeune Langlart qui, sans son intervention, se serait infailliblement noyé.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
403	A Bondues (Nord), le 3 août 1910, **Mme Desrumeaux** parvient à maîtriser deux chevaux emballés attelés à un camion sans conducteur et sur lequel se trouvent une femme et un petit garçon.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 1.000 francs.
404	Au cours d'un incendie à Nantes, les frères **Coutant,** peuvent, au prix de grandes difficultés et en exposant leur vie, sauver deux jeunes enfants.	
	M. Marcel Coutant.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
405	**M. René Coutant.** (Voir n° 404.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
406	En mai 1912, **M. Robert Jugal,** (treize ans) appelé par des cris parvient à éteindre un commencement d'incendie qui avait éclaté dans une maison voisine.	Médaille de bronze Livret de caisse d'épargne de 200 francs.
407	A Saint-Mandé, le 7 mars 1913, **M. Ernie** est brûlé en se portant au secours d'une malade impotente sur le point d'être atteinte par les flammes.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
408	Le 27 février 1913, **MM. Guerquin** et **Simonin** sont blessés en tentant de maîtriser un cheval qui avait désarçonné son cavalier.	
	M. Guerquin.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
409	**M. Simonin.** (Voir n° 408.)	Médaille de bronze. Allocation de 600 francs.
410	Le 19 juin 1913, à Montélimar, **Edmond Marot,** (douze ans et demi) se porte au secours d'un baigneur disparu, par trois mètres de fond, dans la rivière Le Roubion. Il parvient, au prix de grandes difficultés, à le ramener sur la berge distante de plus de dix mètres.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

411	**M. le docteur Infroit** appartient au Laboratoire central de radiographie de la Salpétrière. Il a pu constituer de véritables archives de radiographie médicale qui rendent d'inappréciables services au corps médical. Pour poursuivre ce labeur, M. Infroit, connaissant le danger et continuant ses dangereuses observations, a exposé, de sang-froid et sciemment, son existence. Il est atteint d'une grave affection due à la manipulation des rayons X et a dû subir l'amputation de plusieurs doigts. (Voir nos 688 et 782 *ter*.)	Médaille d'or. Allocation de 10.000 francs.
412	**M. le docteur Bergonie,** professeur à la Faculté de médecine, de Bordeaux, s'est consacré également à l'étude des rayons X ; l'importance de ses découvertes a été sanctionnée par les savants du monde entier. Il n'a pu échapper à l'action destructive des rayons X. Il a dû subir une amputation.	Médaille d'or.
413	Le 20 juillet 1912, **M. Joncourt,** sauve deux fillettes tombées accidentellement dans le port de Brest.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
414	**M. Pied,** pêcheur à Ouistreham (Calvados), monte dans le canot de sauvetage pour porter secours à une embarcation. Quoique blessé au départ, il concourt au sauvetage des cinq personnes de l'embarcation.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
415	**M. le docteur Mourgues,** de Nîmes, en janvier 1910, bien que blessé à la main, opère un abcès. Atteint de septicémie consécutive à une piqûre septique, survenue au cours de l'opération, il succombe peu après.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 1.200 francs à **M.** Raoul Mourgues, jusqu'à la fin de ses études.
416	**M. Coquart (Marie-Auguste),** du Pouliguen (Loire-Inférieure), a accompli plusieurs sauvetages en 1902, 1909 et 1911. Le 26 décembre 1912, dans la baie de La Baule, la mer étant déchaînée, il se porte au secours d'un pêcheur dont l'embarcation a chaviré.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
417	Le 16 juin 1913, un ouvrier puisatier se trouva enseveli, par suite d'un éboulement, à une profondeur de trente-huit mètres. Une section du génie, commandée par le lieutenant **Jean** fut appelée sur les lieux, travailla quatre jours et cinq nuits et se signala par son dévouement et son esprit de sacrifice.	
	Lieutenant **Jean**.	Médaille d'argent.
418	Le sergent **Colson** travaille pendant vingt-huit heures consécutives. (Voir n° 417).	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
419	Les caporaux **Tournoux** et **Ouvrard**, les sapeurs **Caillier, Marie** et **Bruneau** risquent tous généreusement leur vie en travaillant au fond (Voir n° 417),	
	M. Tournoux.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.

420	**M. Ouvrard.** (Voir n° 419.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
421	**M. Caillier.** (Voir n° 419.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
422	**M. Marie.** (Voir n° 419.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
423	**M. Bruneau.** (Voir n° 419.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
424	Le 10 mai 1913, le rapide 149 va passer sur la ligne de Bordeaux à Cette, au passage à niveau n° 42, trois enfants s'engagent sur la voie, **Mlle Courbin,** garde-barrière, se précipite au secours des enfants et parvient à les rejeter dans l'entrevoie.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
425	Le 21 août 1913, un enfant de dix ans tombe dans le réservoir communal de Chambourcy (Seine-et-Oise). **M. Beuzeron,** cantonnier, parvient à l'en retirer sain et sauf.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
426	En juillet 1910, **M. Liber (Henri),** quoique malade, se jette à l'eau au pont de Neuilly, pour se porter au secours d'une femme sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
427	Le 9 septembre 1913, à Brest, à l'arrivée du remorqueur *Titan*, un passager tombe dans le port. Le matelot **Bouguen (François)** se jette à l'eau pour se porter à son secours et disparaît avec lui. L'adjudant principal **Cazeneuve (Auguste),** commandant du remorqueur, plonge du haut du bordage et atteint **Bouguen**. Tous deux peuvent ramener le passager au quai.	
	M. Bouguen.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
428	**M. Cazeneuve.** (Voir n° 427.)	Médaille d'argent.
429	**Pierre Guise,** (onze ans), élève au Prytanée militaire de La Flèche, demande spontanément, au cours de septembre 1913, à Brest, à fournir les greffes dermo-épidermiques destinées à permettre la guérison de sa grand'tante grièvement brûlée.	Médaille de bronze.
430	Le 10 juillet 1911, sur la grève de Port-Briac (Côtes-du-Nord), **M. Pascoet** se porte, par mer houleuse, au secours d'un baigneur sur le point de disparaître.	Médaille de bronze.
431	Le douanier **Herledan** a coopéré, le 7 mars 1913, au sauvetage d'une barque de pêche qui s'était jetée sur une roche en rade de Concarneau. A accompli d'autres sauvetages.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.

432	Dans la nuit du 7 septembre 1913, à Lorient, un gardien de la paix est gravement menacé par des malfaiteurs. **M. Le Moing (François),** se porte à son secours, parvient à le dégager et à arrêter l'un des agresseurs. Il est frappé d'un coup de couteau à l'arcade sourcillière.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
433	Le 29 mai 1913, **Anatole Ritter** trouva la mort en se portant au secours d'un enfant qui était en danger de se noyer dans la Meuse.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs au père de M. Ritter.
434	Le 27 août, à La Grange-aux-Cercles (Seine-et-Oise), le chauffeur **Bugette (Jean),** se porte au secours d'un de ses camarades tombé dans une fosse. Il est atteint d'asphyxie et succombe.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 fr. à Mme Buguette. Allocation annuelle et renouvelable de 200 francs à chacun des trois enfants jusqu'à seize ans.
435	Le 7 juillet 1913, les ouvriers **Herledan** et **Beaudequin** se portent, dans des conditions difficiles, au secours de leurs camarades victimes d'un éboulement.	Médaille de bronze à M. Herledan. Allocation de 200 francs.
436	**M. Beaudequin.** (Voir n° 435.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
437	A Granville (Manche), le 10 avril 1913, un enfant tombe d'un doris dans l'avant-port, **M. Georges Fouquet,** marin pêcheur, se porte immédiatement à son secours et parvient à le ramener au quai.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
438	Au cours de mars et d'avril 1912, **M. Mangin,** de Vrigne-aux-Bois (Ardennes), s'offre, à plusieurs reprises pour permettre d'exécuter sur sa fille grièvement brûlé, l'application de greffes dermo-épidermiques.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
439	Le 27 novembre 1912, **Mme Bourhis,** aide garde-barrière près la gare d'Auray (Morbihan), sauve un enfant de trois ans sur le point d'être écrasé par un train.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
440	Le 18 septembre 1913, **M. Joanny Liatard,** se jette dans l'Isère, à Romans, et sauve un enfant sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
441	Dans les circonstances relatées au n° 440, **M. Reininger (Joseph),** se signale par son dévouement.	Médaille de bronze.
442	**M. Louis Leschevin,** d'Anzin (Nord), a, de 1910 à 1913, accompli un grand nombre d'actes de dévouement.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.

443	Le 1er décembre 1913, **M. Burgeat (Marceau),** se porte au secours d'une femme tombée dans la rivière à La Selle-Saint-Souplet (Nord).	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
444	Le 15 mars 1913, en gare de Reims, deux voyageurs âgés traversent l'une des voies à l'arrivée d'un train qui se trouve masqué par une rame de wagons. Les surveillants **Mallet (Prudent)** et **Picardat (Charles),** parviennent à tirer hors de la voie les deux voyageurs à l'instant où la locomotive va les atteindre.	
	M. Mallet (Prudent).	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
445	**M. Picardat (Charles).** (Voir n° 444.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
446	Le 27 juin 1913, **M. Camp,** bourrelier, sauve une jeune fille tombée dans une mare.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
447	**M. Gohard (Théodore),** se jette dans l'Erdre, à Nantes, le 7 août 1910, pour porter secours à un enfant sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
448	Le 23 août 1912, **M. Charles Philippe,** wagonnier de la Compagnie P.L.M., prête main-forte au brigadier de gendarmerie de Culoz (Ain) aux prises avec un fou qui menace sa mère. Il reçoit un violent coup de couteau à la main, pour défendre le brigadier lui-même d'ailleurs cruellement mordu au bras.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
449	**Mlle Louise Boyer,** au cours de juillet 1912, s'offrit pour fournir les éléments nécessaires à l'opération de la greffe dermo-épidermique, en vue d'assurer la guérison de sa sœur.	Médaille d'argent.
450	Le 15 septembre 1913, près de la porte Didot, un chien, de forte taille, se jette sur plusieurs personnes et mord un enfant. **M. Georges Thierry,** après avoir lui-même été mordu, parvient, au bout de longs efforts, à capturer l'animal.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.
451	A Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), le 25 mai 1913, **Baudin (Gustave),** âgé de neuf ans, voit un de ses camarades tomber dans la Marne ; il détache une embarcation et se porte au secours de l'enfant qu'il parvient à hisser dans sa barque.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 200 fr.
452	Le 28 février 1912, en gare de Poitiers, un soldat réserviste s'engage sur la voie à l'arrivée de l'express de Bordeaux. Il est sauvé par **M. Sallet,** contrôleur chef.	Médaille de bronze.
453	L'agent de police **Sire,** de La Rochelle, le 25 septembre 1910, quoique n'étant pas de service se porte au secours des habitants d'une maison attaquée par des malfaiteurs. Il est frappé de plusieurs coups de couteau.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

454	Le 12 mai 1913, **René Nicolas**, fils du chef de station à La Jonchère (Haute-Vienne), se porte au secours d'un voyageur en danger d'être écrasé.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
455	Le 20 août 1913, **Pierre Le Govic,** se jette dans la Loire pour porter secours à un enfant qui y était tombé accidentellement.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
456	A Lamarches (Vosges), le 16 janvier 1912, **M. Arnoult** se jette dans la rivière du Mouzon pour se porter au secours d'une femme sur le point de se noyer.	Médaille de bronze Allocation de 200 francs.
457	Le 20 août 1913, sur la plage d'Ault (Somme), un baigneur est entraîné par les vagues. **Mlles Marthe** et **Simone Besières,** âgées de quinze et dix-sept ans, se portent au secours du baigneur qu'elles ramènent inanimé au rivage.	
	Mlle Marthe Besières.	Médaille d'argent.
458	**Mlle Simone Besières**. (Voir n° 457.)	Médaille d'argent.
459	Le 13 avril 1913, un prêtre, âgé et infirme, traverse le passage à niveau, à Marmande. En se garant d'un train de marchandises, il se porte sur une voie au moment de l'arrivée d'un train express. Il va être infailliblement écrasé lorsque **Mme Monredon**, garde-barrière, parvient à le rejeter hors de la voie.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
460	Le 3 août 1913, à Saint-Eloy-de-Guy (Cher), un enfant de quatre ans est grièvement mordu par une vipère. **Mme Boudran,** institutrice, n'hésite pas à pratiquer, à de nombreuses reprises, d'énergiques succions de la morsure qui permettent d'attendre les soins d'un médecin.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
461	Le 14 juillet 1913, à Cette, sur la plage de La Corniche, **M. Malaterre,** employé de commerce, se porte à deux cents mètres du rivage au secours d'un de ses amis sur le point de se noyer. M. Malaterre, entraîné par son ami, se noie avec lui.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs à Mme Malaterre.
462	Le 17 septembre 1913, **M. Jugniat** parvient à maîtriser, rue Croix-Nivert, un cheval emballé attelé à un camion.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 300 francs.
463	Dans la nuit du 6 au 7 août 1913, des malfaiteurs s'introduisent dans une villa inhabitée. Le sous-brigadier **Tessier,** le garde champêtre **Gergaud** et le fils du gardien de la villa, **M. Baholet,** pénètrent dans la maison et reçoivent des coups de feu. M. Baholet expire le 10 août.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs à M. Baholet père.
464	Le 26 août 1913, à La Flèche, plusieurs personnes se baignent dans le Loir. Une dame, emportée par le courant, est sur le point de se noyer lorsque l'adjudant **Jammes,** du 13e régiment d'infanterie, se porte à son secours et la sauve.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.

465	Le 15 mai 1913, à Saumur, **M. George,** chef de train, sauve un officier qui allait être écrasé par un train.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
466	Le 15 juillet 1913, à la Plaine-Saint-Denis, le garde-barrière **Hodebourg (Jean),** est tamponné au moment où il se précipite au secours de deux voyageurs sur le point d'être atteints par un train. M. Hodebourg compte à son actif plusieurs actes de courage.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
467	Le 27 septembre 1913, **M. Mavrel (Frédéric),** [dix ans], se porte au secours d'un enfant tombé dans le canal au quai de Valmy, à Paris.	Médaille de bronze, Livret de caisse d'épargne de 50 francs.
468	Le 6 mai 1912, aux environs de Pomeleuc-en-Lanouée (Morbihan), la fille d'un éclusier tombe dans la rivière de l'Oust. **M. Quemener,** bien que relevant d'une grave maladie, se précipite à l'eau et réussit à atteindre la jeune fille.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
469	Le 19 juin 1913, un homme se jette dans la Seine, au quai de l'Horloge. **L'abbé Lepetit** s'aggripant, à l'échelle du quai, parvient à saisir le désespéré et malgré les efforts que fait celui-ci pour se dégager, réussit à le maintenir jusqu'à l'arrivée d'une barque qui les recueille tous deux.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
470	Le 9 novembre 1913, **Mme Debladis,** garde-barrière au passage à niveau de Monteils (Aveyron), trouve la mort en se portant au secours d'une voyageuse qui traverse la voie au moment du passage d'un train.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 200 fr. à chacun des enfants restant à la charge du père, jusqu'à l'âge de seize ans.
471	Le 29 juin 1912, **M. Donier (Victor),** se jette à l'eau pour porter secours à un marinier et à un soldat (l'un voulant déjà secourir l'autre) qui étaient sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
472	Le 22 septembre 1912, à Saumur, **M. Legrand (Hippolyte),** se porte au secours d'une femme poursuivie par un individu dangereux. Grièvement atteint d'un coup de revolver, il parvient à désarmer son adversaire.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
473	Le 15 août 1912, une embarcation montée par cinq personnes en villégiature à Vannes, chavire au large de Port-Blanc. Le douanier **Briel (Félix)** se porte sur son canot au secours des naufragés et parvient à sauver les cinq personnes. L'une d'elles succombe en arrivant à terre. M. Briel est décédé le 21 mars 1913.	Médaille de bronze. Allocation de 500 fr. à Mme veuve Briel.

474	Le 19 septembre 1909, à Lyon. **M. Clouzet (Paul)** parvient à dégager une personne sur le point d'être tamponnée par un tramway.	Médaille de bronze.
475	**M. Houziaux (Adam),** tonnelier à Harnes (Pas-de-Calais) a accompli plusieurs sauvetages. Le 25 mai et le 30 mai 1913, il parvient à sauver des enfants tombés dans le canal. Le 16 septembre de la même année, après plusieurs tentatives, il parvient à sauver un homme en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
476	Le 14 mai 1912, en gare de Meung-sur-Loire (Loiret), **M. Eternot** parvient à ramener sur le quai une jeune fille sur le point d'être atteinte par un express.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
477	**M. Auguste Maugeais,** de Boussay (Loire-Inférieure) se jette dans la Sèvre, le 12 juin 1913, pour se porter au secours d'un enfant.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
478	Le 9 juillet 1911, **Mme Besson,** du Croisic, se porte au secours d'un soldat en danger de se noyer. Le 16 août 1912 elle sauve un enfant de treize ans.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
479	Le 3 septembre 1913, bien qu'estropié des deux mains, **M. Loiseau** sauve une femme en danger de se noyer dans la Loire.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
480	Le 4 avril 1913, **MM. Baranger,** père et fils, par une mer démontée, se portent au secours d'un quartier-maitre, tombé accidentellement d'un torpilleur. **M. Baranger, père.**	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
481	**M. Baranger, fils.** (Voir n° 480.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
482	Le 13 octobre 1913, **M. Blevenec,** sauve une fillette tombée dans la Loire.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
483	**M. Lemat (Hyacinthe),** de Roscoff, se jette dans le port pour secourir un enfant qui y était tombé.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
484	**M. Pierre Cussec,** (douze ans), le 8 juillet 1913, se porte au secours d'un officier qui, pris d'un évanouissement en se baignant, était sur le point de disparaître.	Médaille de bronze.
485	Le 13 juillet 1913, **M. Basart (Henri)** voit, dans la rivière de Chailly, près d'Épernay, trois enfants de sept, dix et douze ans qui coulent à pic dans une excavation profonde de quatre mètres. Il se précipite à leur secours et parvient à saisir l'un des enfants, mais paralysé par les efforts de celui-ci, il coule avec lui et disparaît.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs à Mme Basart. Allocation annuelle et renouvelable de 200 fr. à chacun des enfants jusqu'à seize ans.

486	**M. Guilloz,** professeur adjoint à la Faculté de Nancy, a été atteint, au cours de ses travaux de radiologie, de graves lésions qui ont nécessité plusieurs interventions chirurgicales. Il n'en poursuit pas moins ses travaux avec une parfaite abnégation.	Médaille d'or.
487	Au cours des mois de juillet 1909, août 1911 et 1913, **M. Eugène Thirion**, de Bobigny (Seine), s'est porté au secours de personnes tombées accidentellement dans le canal de l'Ourcq.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
488	Le 16 août 1911, **M. Henry (Ernest),** pilote à Biarritz, sauve un vieillard tombé accidentellement dans un des bassins du port. Le 13 décembre 1912, en rade de Saint-Jean-de-Luz, il contribue au sauvetage de l'équipage du steamer *Trafalgar*.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
489	**M. Lasalle (Jean-Baptiste),** pilote à Biarritz, a accompli un grand nombre de sauvetages : le 17 décembre 1910, il se jette à l'eau pour porter secours à des marins appartenant à l'équipage du vapeur anglais *Maroon* en perdition; le 19 mai 1912, à Bayonne, il sauve une personne sur le point de se noyer.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
490	**Lucien Plassiart,** écolier à Warcq (Ardennes), à deux reprises, s'est jeté à l'eau pour porter secours à des camarades. (Voir n° 610 *bis*.)	Médaille de bronze. Livret de Caisse d'épargne de 200 francs.
491	Le 30 août 1913, **M. Roussel,** garde-barrière à Lisieux, sauve un jeune enfant sur le point d'être écrasé par un train, mais atteint lui-même par la locomotive, il meurt. (Voir n° 609 *ter*.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 fr. à Mme veuve Roussel.
491 *bis*	Rappel (voir n° 176). Dans sa séance du 21 décembre 1912, la Commission avait attribué à **M. Suppo (Joseph),** neuf ans, la médaille de bronze. Depuis cette date, la Commission a été mise en possession de renseignements nouveaux établissant qu'à la suite de son acte de courage, le jeune Suppo a été atteint d'une pneumonie qui a nécessité des soins longs et coûteux.	Allocation de 300 fr
492	**M. Folcheri** sauve une femme en danger de se noyer dans le port de Nice, dans la nuit du 24 au 25 juin 1913.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
493	Le 9 mars 1914, **M. Boijol (Paul),** marinier, retire un enfant sur le point de se noyer dans le Rhône.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
494	**M. Couvelard (François),** canotier à Equihen, sauve, le 6 décembre 1913, un jeune homme sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
495	**M. Kahl (Frédéric),** de Pantin, a accompli, en 1913, trois sauvetages dans le canal de l'Ourcq.	Allocation de 300 fr.

496	**M. Lorvol (Joseph),** sous-brigadier des douanes, se jette à l'eau tout habillé, le 28 août 1913, pour sauver un enfant tombé accidentellement dans le port de l'Etal.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
497	Le 2 octobre 1913, le jeune **Lucien Lompech,** de Sainte-Geneviève-des-Bois, retire de l'eau un de ses petits camarades qui y était tombé accidentellement.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 500 francs.
498	Le 13 mars 1913, **M. Rousselet,** professeur au lycée d'Uzès, est blessé en sauvant une femme qui se noyait dans le Gardon.	Médaille d'argent.
499	Le 27 juillet 1913, le jeune **Charrier (Henri),** de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), se baignant en compagnie de plusieurs jeunes gens, se porte seul au secours d'un de ses camarades qui se noyait et parvient à le sauver au prix des plus grandes difficultés.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 600 francs. La Commission décide de s'intéresser à son avenir.
500	Le 14 novembre 1913, **M. Longin** trouva la mort, à Lyon, en se précipitant au-devant d'un attelage emballé. (Voir n° 831 *ter*.)	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 300 fr. à Mme Longin. Allocation annuelle et renouvelable de 200 fr. à chacun des trois enfants jusqu'à l'âge de seize ans
501	**M. Dabadie,** de Biarritz, a eu une héroïque conduite au cours des opérations de sauvetage du vapeur naufragé *Maroon* , le 17 décembre 1910.	Médaille d'argent. Allocation de 400 francs.
502	Dans les mêmes circonstances, **MM. Million (Jean), Tauzin (Étienne), Million (Georges), Passot (Jules), Lance (Ferdinand),** font preuve du plus courageux dévouement.	
	M. Million (Jean-Léon).	Médaille d'argent. Allocation de 300 francs.
503	**M. Tauzin (Étienne).** (Voir n° 502.)	Médaille d'argent. Allocation de 300 francs.
504	**M. Million (Georges).** (Voir n° 502.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
505	**M. Passot (Jules).** (Voir n° 502.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.

506	**M. Lance (Ferdinand).** (Voir n° 502.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
507	Le 24 août 1913, quoique sortant de son repas, **M. Risbourg,** de Rouen, se jeta à l'eau pour secourir un enfant.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
508	**M. Lamagnere,** mécanicien du bac à vapeur de Caudebec-en-Caux, fait preuve de courage, en sauvant, le 28 juillet 1913, un enfant tombé dans la Seine.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
509	**M. Segouin (Henri),** préposé des douanes à Caen, qui a déjà plusieurs actes de courage à son actif, réussit à sauver, dans des circonstances difficiles, un enfant tombé dans l'Orne, le 31 juillet 1913.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
510	Le 19 avril 1913, **M. Antin** sauve une fillette tombée à l'eau à l'Ile-de-Ré.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
511	Le soldat **Collet,** du 60e de ligne à Besançon, secourt, le 14 juillet 1913, avec l'aide du soldat **Buteau,** du 4e régiment de génie, un homme qui s'est jeté dans le Doubs.	
	M. Collet.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
512	**M. Buteau.** (Voir n° 511.)	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
513	Le 1er janvier 1914, **M. Auzou,** chef de gare à Dieppe, est blessé en retirant, au moment où il allait être écrasé, un enfant tombé sous un wagon.	Médaille de bronze.
514	Le 7 août 1913, **M. Helaine (Émile),** de Granville, qui s'est déjà signalé en 1912 par un acte de dévouement, sauve un baigneur sur le point de se noyer.	Allocation de 200 fr.
515	Le 17 août 1913, **M. Hardouin,** de Saint-Malo, sauve, en pleine nuit, un soldat qui était sur le point de se noyer dans une mare.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
516	Le 5 septembre 1913, **M. Prats,** de Port-Vendres, se jette à l'eau à trois reprises pour sauver une femme et deux fillettes qui étaient tombées dans le port.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
517	**M. Henebel (Henri),** de Morbecque, sauve, le 16 août 1912, un enfant tombé dans le canal. Avait déjà fait preuve de courage en arrêtant un attelage emballé.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
518	Le facteur **Le Gentil,** le 22 septembre 1913, sauve un charretier qui s'était enlisé avec son attelage sur la place d'Étables.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
519	**M. Olivière,** de Marseille, se porte, le 25 avril 1911, au secours d'une femme qui se noyait dans la mer et réussit à la sauver.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.

520	Le 15 janvier 1914, le jeune **Follin (Edmond),** [douze ans], de Buchy (Seine-Inférieure), réussit à retirer de l'eau, en lui tendant les mains, un de ses petits camarades tombé dans une mare.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 500 francs.
521	Le 1er novembre 1913, le jeune **Le Cam**, élève du lycée de Quimper, se jette à l'eau tout habillé et peu de temps après avoir mangé, pour secourir un enfant tombé dans le canal.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 300 francs.
522	Le 20 août 1913, le jeune **Monnet (Raymond),** écolier au Havre, réussit à retirer de l'eau un de ses camarades en danger de se noyer dans le canal de Tancarville.	Médaille de bronze.
523	Le 21 janvier 1914, **Mlle Guérin (Philomène),** domestique au Cellier (Loire-Inférieure), réussit, en rampant sur la glace, à atteindre et sauver un enfant tombé accidentellement à l'eau, sous la glace rompue.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
524	Le 1er septembre 1913, le préposé des douanes **Larvor** arrache à une mort certaine un enfant tombé accidentellement dans la mer, à l'île-de-Batz.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
525	Le 20 janvier 1914. **Rome (Ernest),** âgé de huit ans, demeurant à Cluthieux-sur-Calonne (Calvados), sauve, en lui tendant une branche, un de ses petits camarades qui, s'étant aventuré sur la glace, était tombé à l'eau.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 25 francs.
526	Le 26 août 1913, **M. Lefol (Jean-Baptiste),** sauve successivement deux baigneurs en danger de se noyer dans la rade de Saint-Jean-de-Luz.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
527	Le 27 août 1909, **M. Vibrac (Alfred),** éclusier à Void (Meuse), parvient à sauver un enfant qui se noie dans le canal de la Marne au Rhin. Le 14 juillet 1913, en s'aidant d'un grapin, il sauve un jeune homme tombé dans ce canal avec sa bicyclette.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
528	Le 23 juillet 1913, à Rouen, **M. Lefebvre** se porte au secours d'un homme tombé dans la Seine.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
529	Le 28 septembre 1913, le matelot **Le Squin (François)** sauve un enfant sur le point de se noyer dans le bassin du Commerce au Havre. Le 2 octobre suivant, il se distingue à nouveau par un sauvetage analogue.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
530	Le 29 août 1913, **M. Vandenbroucke (Julien),** du Havre, plonge tout habillé dans le bassin de l'Eure, pour sauver un matelot en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
531	Le 16 novembre 1913, à la tombée de la nuit, deux individus pris de boisson longent la Seine à Dieppe-Dalle, quand, au cours d'une querelle, l'un d'eux précipite son camarade dans le fleuve, s'y jette lui-même, et, après l'avoir rejoint, tente de le noyer. Le préposé des douanes **Le Gal**, parvient, au péril de sa vie, à sauver la victime.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.

532	Le 13 août 1913, **M. Feval,** inspecteur divisionnaire des douanes à Quimper, bien que ne sachant pas nager, se porta courageusement au secours d'un enfant tombé dans une rivière.	Médaille d'argent.
533	**M. Loussouarn (Nonna),** marin pêcheur, sauve, le 10 juillet 1913, un enfant de huit ans, sur le point de se noyer à Saint-Pierre-en-Penmarch (Finistère).	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
534	Le 29 juillet 1913, **MM. Jeannes** et **Le Bris**, marins pêcheurs, se jettent à l'eau tout habillés pour secourir une femme en danger de se noyer dans le port de Concarneau.	
	M. Jeannes.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
535	**M. Le Bris.** (Voir n° 534.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
536	**M. Larrour,** préposé des douanes à Lauberlach-en-Plougastel, a à son actif de nombreux sauvetages, entre autres celui du 29 juin 1913, d'un jeune homme qui tentait de se suicider en se noyant, et celui du 3 juillet suivant, d'un mousse tombé à l'eau.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
537	**M. Beaufils (François),** du Havre, se jette à l'eau tout habillé, le 23 août 1913, pour secourir un enfant tombé accidentellement dans le port.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
538	Le 2 septembre 1913, **M. Le Faou (Pierre),** marin pêcheur à Lesconil-en-Plobannalec (Finistère), se jette à la mer, tout habillé, pour secourir un enfant tombé accidentellement à l'eau.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
539	Le 25 août 1911, **M. Briand (Eugène),** de Saint-Nazaire, n'hésite pas, malgré le mauvais état de la mer, à se jeter à l'eau pour secourir un enfant qui est entraîné vers le large et en danger de se noyer. Sa tentative ayant échoué, l'enfant est heureusement sauvé par **M. Le Floch.**	
	M. Briand.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
540	**M. Le Floch,** maréchal des logis de gendarmerie, sauve, avec l'aide de **M. Briand,** à Saint-Nazaire, un enfant qui se noie. (Voir n° 539.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
541	Le 16 janvier 1914, le soldat **Leroux**, du 72e d'infanterie, à Péronne, se porte au secours de deux jeunes gens qui se noyaient dans la Somme, au milieu des glaçons. Sur le point d'échouer dans sa tentative, il est secouru à son tour par l'adjudant **Perrequin.**	
	Le soldat **Leroux.**	Médaille d'argent. Allocation de 100 francs.

542	L'adjudant **Petrequin**. (Voir n° 541.)	Médaille d'argent. Allocation de 100 francs.
543	Au cours d'un incendie survenu le 5 janvier 1914, dans une fabrique, **M. Vieilhescazes (Jean)**, homme de peine, secourut successivement quatre ouvrières dont il éteignit les vêtements en flammes. Il fut grièvement brûlé.	Médaille de bronze. Allocation de 400 francs.
544	Le 20 décembre 1913, la maison de ses parents ayant pris feu, le jeune **Durand (Pierre)**, de Dommartin-lès-Remiremont, s'aperçoit que son petit frère est resté couché dans une des chambres. Il n'hésite pas à pénétrer dans cette pièce et à arracher le bébé de son berceau.	Médaille de bronze. La Commission décide de s'occuper de l'apprentissage du jeune Durand.
545	Le 18 août 1913, **Mlle Lhermet**, (quinze ans), se porta, quoique ne sachant pas nager, au secours d'un enfant qui était tombé accidentellement dans le Verdon. Elle allait couler lorsqu'elle fut secourue, ainsi que l'enfant, par **M. Dubourdieu**.	
	Mlle Lhermet.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 250 fr. pendant deux ans pour lui permettre de faire son apprentissage.
546	**M. Dubourdieu.** (Voir n° 545.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
547	**M. Davy**, de Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire), lors de la catastrophe de chemin de fer du Pont-du-Thouet, réussit, malgré la violence du courant, à recueillir dans sa barque plusieurs personnes en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
548	Le 5 mars 1914, **MM. Lefort (Claude-Honoré)**, manouvrier à Saint-Usage (Côte-d'Or) et **Contant (Charles)**, directeur d'un dépôt de pétrole dans cette localité, trouvent la mort en voulant sauver des ouvriers tombés asphyxiés dans une cuve à pétrole. **M. Michaud (Albert)**, contremaître mécanicien, bien qu'ayant déjà failli être victime des émanations qui ont causé l'accident, n'hésite pas à descendre à trois reprises dans la cuve pour secourir les malheureux.	
	M. Lefort.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 250 fr. à son enfant jusqu'à l'âge de seize ans.

549	**M. Contant (Charles).** (Voir n°s 548, 549, 610 *ter* et 831 *bis*.)	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 250 fr. à son enfant jusqu'à l'âge de seize ans.
550	**M. Michaud (Albert).** (Voir n° 548.)	Médaille d'argtent. Allocation d'ne somme de 1.000 francs.
551	Le 10 septembre 1909, à Aix-les-Bains, **M. Guigue (Jean-Pierre)**, gendarme en retraite, aujourd'hui décédé, arrête et désarme un aliéné dangereux qui se promenait, un revolver à la main, et menaçait les passants.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr. à sa veuve.
552	Le 18 janvier 1914, **M. Carteau (Louis)**, de Puteaux, bien que venant de prendre son repas, n'hésite pas à se jeter dans la Seine pour sauver un enfant.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
553	**M. Aussenac (Alfred)**, de Paris, secourt, le 8 octobre 1913, en pleine nuit, un homme en danger de se noyer dans la Seine au pont Louis-Philippe. Le 21 septembre 1912, il avait accompli un autre sauvetage.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
554	Le 30 mai 1913, **MM. Podeur** et **Kersaudy**, pêcheurs, se portèrent, malgré une mer démontée, au secours de deux marins en perdition et parvinrent à les ramener à leur bord.	
	M. Podeur.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
555	**M. Kersaudy (Daniel).** (Voir n° 554.)	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr.
556	**M. Monsacque (Charles-Pierre)**, sauve un enfant tombé accidentellement dans le port de Boulogne-sur-mer, le 17 juillet 1913.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
557	**M. Dourver**, sous-directeur de l'établissement des pupilles de la Marine, à Brest, se jette tout habillé dans la Penfeld, le 17 septembre 1913, pour secourir une fillette qui s'y noyait.	Médaille d'argent.
558	**M. Robert (Benoit)**, gardien de la paix à Saint-Étienne, fut grièvement blessé, le 7 décembre 1909, en tentant d'arrêter deux malfaiteurs.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 1.000 francs.
559	Le 19 octobre 1913, **M. Leschaeve (Arthur)**, homme d'équipe au chemin de fer du Nord à Hazebrouck, sauve un militaire sur le point d'être écrasé par un train.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 100 fr.

560	Le 6 décembre 1913, le gardien de la paix **Martin (François)** retire de la Seine une femme qui tente de se suicider.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 400 fr.
561	**M. Salaun (Yves-Marie),** de Toulon, se jette à l'eau, le 1er juillet 1913, pour sauver un enfant tombé dans le port. Un mois plus tard, il secourt un autre enfant dans des conditions analogues.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
562	Le 29 août 1911, **M. Paul Virel**, demeurant à Harnes, secourt une femme tombée dans le canal avec sa voiture attelée.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
563	**M. Ricadat (Albert-Paul),** charretier à Jablines, trouve la mort, le 23 novembre 1913, en se portant au secours d'un homme en danger de se noyer dans la Marne.	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 600 francs à Mme Ricadat. Allocation annuelle et renouvelable de 100 fr. jusqu'à douze ans et de 200 francs de douze à seize ans, pour chacun de ses trois enfants.
564	Le 27 octobre 1913, **M. Barbary (Régis-Alexandre),** inspecteur de l'Assistance publique, réussit, avec l'aide de **M. Gueganic**, à ramener sur la berge une pupille de l'Assistance publique qui s'est jetée dans l'Yèvre, aux environs de Bourges.	
	M. Barbary.	Médaille de bronze.
565	**M. Gueganic.** (Voir n° 564.)	Médaille de bronze.
566	Le 13 mai 1913, **M. Feroussat**, mécanicien du dépôt de Grenoble, s'apercevant que la machine du train qu'il conduit vient d'éprouver une grave avarie, est grièvement brûlé par un jet de vapeur en essayant d'arrêter le convoi.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
567	**M. Leveque (Gaston)** trouve la mort, le 6 juin 1911, à Saint-Crépin-Nouvilliers (Oise), en secourant un de ses camarades tombé dans une citerne et victime d'un commencement d'asphyxie.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme une fois donnée de 5.000 francs à Mme Lévêque.
568	Le 5 août 1913, le pêcheur **Poggio**, de Nice, sauve, dans des conditions difficiles, un enfant en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

569	**M. Malette (Adolphe),** de Cumières, tente courageusement de sauver, le 14 décembre 1913, un homme sur le point de se noyer dans la Maine; ce dernier va disparaître, lorsqu'un ouvrier italien, **M. Rossi (Giovanni)**, réussit à le retirer de l'eau.	
	M. Malette.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
570	**M. Rossi (Giovanni).** (Voir n° 569.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 400 fr.
571	**Millot (Alfred),** âgé de onze ans, demeurant à Saint-Souplet (Nord), sauve, le 22 décembre 1913, en leur tendant les mains, deux de ses petits camarades qui, s'amusant à glisser sur la glace, étaient en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 300 francs.
572	**M. Lavenant (Lucien),** dix-huit ans, mousse, a assuré, à l'aide de la barque du bord, le sauvetage de l'équipage du remorqueur *Colibri* coulé, le 9 janvier 1914, contre l'une des piles du Pont-Neuf, à Paris.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 500 francs.
573	Le 12 janvier 1912, **M. Besançon (Alfred)**, agent de police à Dôle, aujourd'hui décédé, arrête un cheval emballé attelé à une voiture sans conducteur.	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 150 fr. à l'enfant jusqu'à seize ans.
574	Dans la nuit du 15 au 16 août 1913, **M. Helary** sauve un homme qui était tombé dans le port du Havre.	Médaille d'argent. Allocation de 300 francs.
575	**M. Cardob (Charlemagne)** sauve, le 3 janvier 1914, à Feuquières (Oise), au péril de sa vie, quatre enfants tombés dans une mare et en danger de se noyer.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
576	**M. Bideau (Pierre),** charpentier à Petit-Quévilly, bien que venant de prendre son repas, se jeta dans la Seine, tout habillé, le 27 août 1913, pour secourir un de ses compagnons.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
577	Le 12 septembre 1913, **M. Taulanne (Ambroise),** maître baigneur à Saint-Pierre-en-Port (Seine-Inférieure), sauve un baigneur en danger de se noyer sur la plage des Grandes-Dalles.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
578	**M. Blandin (Émile),** demeurant au Havre, bien que venant de prendre son repas, plonge tout habillé dans le bassin du Rog, le 5 octobre 1913, pour sauver une fillette en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
579	Le 11 mai 1914, **M. Malleville (Michel),** artilleur à Fontainebleau, sauve une jeune fille qui tentait de se suicider dans un étang.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.

580	Le jeune **Cressent (Roger)**, âgé de 10 ans, sauve, le 20 avril 1914, un de ses petits camarades qui était tombé dans le canal de l'Ourcq.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 100 francs.
581	Le 22 avril 1914, **M. Émile Grenier**, cantonnier à Paris, se jette à l'eau, tout habillé, pour secourir un enfant tombé dans le canal Saint-Denis.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
582	**M. Prin (Antony)** plonge dans la Loire, le 20 avril 1914, pour secourir une femme qui y était tombée.	Médaille de bronze. Allocation de 50 francs.
583	**M. Leclercq,** âgé de dix-huit ans, demeurant au Tréport, sauve, le 4 août 1913, dans des circonstances difficiles, un jeune homme qui se noyait.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 200 fr.
584	Le 4 septembre 1913, **M. Halley (Robert)**, de Honfleur, risque sa vie pour sauver trois enfants tombés accidentellement dans l'avant-port de Honfleur.	Médaille d'argent.
585	**M. Lefeuvre (Arthur),** de Paramé, sauve, le 1er septembre 1913, un jeune homme en danger de se noyer sur la plage de Rochebonne.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
586	**M. Martin (Henri),** de Libourne, sauve, le 5 août 1913, un baigneur sur le point de se noyer dans la rivière de l'Isle.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
587	Le 26 août 1913, dans le bassin d'Arcachon, un vapeur fait chavirer un canot chargé de plusieurs personnes; le préposé d'octroi, **Raymond (Maurice)**, se jette à l'eau, tout habillé, et sauve successivement une femme et un petit garçon.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
588	Les 3 août, 6 octobre et 12 novembre 1913, le jeune **Cariou (Jean-Marie)**, mousse-pêcheur à Léchiagat-en-Treffiagat (Finistère), se porte au secours de trois enfants tombés accidentellement dans la mer, et les sauve.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 300 fr.
589	**M. Petitjean (Louis),** maréchal des logis au 8e régiment de chasseurs à cheval, à Auxonne (Côte-d'Or), trouve la mort le 2 juillet 1913, à Longvic, en sauvant un de ses camarades qui se noyait.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 fr. à Mme Petitjean.
590	A diverses reprises, 1910, 1912 et 1913, **M. Jean Thibesard**, ouvrier débardeur à Puteaux, se jette tout habillé dans la Seine pour sauver des personnes en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
591	Le 2 octobre 1910, **M. Guichard (Élie)**, de Saint-Vincent-de-Connezac (Dordogne), sauve deux enfants sur le point d'être écrasés par une voiture attelée à un cheval emporté. Le 30 avril 1912, en arrêtant, au moment de l'arrivée d'un train, un cheval emballé qui allait se jeter sur la barrière d'un passage à niveau, il évite un grave accident.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.

592	Le 16 février 1914, **M. Gilbert (Jean)**, aiguilleur à Vierzon, sauve une femme qui se noyait dans un étang.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
593	Le 17 août 1913, **M. Quintard (Léon)**, quatorze ans, de Saint-Nazaire, se porte au secours de deux jeunes baigneurs qu'il a vus disparaître; mais aussitôt saisi et coulé par eux, il ne doit son salut qu'à l'intervention de trois autres sauveteurs, **MM. Barre, Rialland** et **Le Cerf**.	
	M. Quintard (Léon).	Médaille d'argent. Livret de caisse d'épargne de 300 francs.
594	**M. Alphonse Barre.** (Voir n° 593.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
595	**M. Joseph Rialland.** (Voir n° 593.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
596	**M. J.-L. Le Cerf.** (Voir n° 593.)	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
597	**M. Dulau (J.-B.),** garde-barrière à La Teste (Gironde), sauve, le 9 janvier 1914, un vieillard impotent et sourd, qui s'était engagé sur les voies au moment du passage d'un train.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
598	Dans l'espoir de sauver un de ses camarades, victime d'une intoxication, le 2 janvier 1913, **M. Eumpala (Gaston)**, manouvrier à Saint-Mard, s'offre courageusement pour subir l'opération de la transfusion du sang.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
599	**M. Rousset (Henri),** homme d'équipe à la Cie du Midi, sauve, le 13 novembre 1913, un vieillard qui, ayant voulu descendre d'un train en marche, est tombé sur le trottoir et risque de rouler sous le convoi.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
600	**M. Carre,** quoique venant de prendre son repas, se jette à l'eau pour sauver une jeune fille qui est tombée dans la Seine, à Poissy.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
601	Le 10 juillet 1913, **M. Jacquet (Jules)** réussit, avec l'aide de **M. Lemaire (Amédée)**, à maîtriser un cheval emporté attelé à une voiture dont le conducteur est tombé de son siège.	
	M. Jacquet (Louis).	Médaille de bronze. Allocation de 50 francs.
602	**M. Lemaire (Amédée).** (Voir n° 601.)	Médaille de bronze. Allocation de 50 francs.

603	Le 13 septembre 1913, **M. Baldacci (Philippe)**, matelot à Marseille, se jette à la mer, tout habillé et peu de temps après avoir pris son repas, pour sauver un homme en danger de se noyer. Trois jours après, il se dévoue dans des circonstances analogues, mais, paralysé dans ses mouvements par la victime, il est sur le point de disparaître avec elle, quand le lieutenant **Dupuis (Prosper)** se précipite à son secours et réussit à les sauver tous deux.	
	M. Baldacci.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
604	**M. Dupuis.** (Voir n° 563.)	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr.
605	**M. Oury (Victor),** préposé des douanes, se jette à l'eau et sauve, le 31 juillet 1913, un enfant et son père sur le point de se noyer dans le port de Larmor (Morbihan).	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
606	Le 15 septembre 1913, à Agde, **M. Gautrand (Joseph)** parvient à sauver deux enfants tombés dans l'Hérault.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
607	**M. Allain (Louis),** employé de la Cie d'Orléans, à Vannes, se brûle grièvement aux deux mains, le 31 décembre 1913, en portant secours à une fillette qui a mis le feu accidentellement à son tablier.	Médaille de bronze, Allocation d'une somme de 200 fr.
608	**M. Bondurand (Édouard),** demeurant 18, rue Jeanne, à Paris, est brûlé, le 16 janvier 1914, en secourant une femme et un enfant atteints par les flammes lors d'un incendie survenu dans l'immeuble qu'il occupe.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
609	Le 4 mars 1914, **M. Bœuf (Emmanuel)**, marin-pêcheur aux Sables-d'Olonne, est grièvement blessé en tentant de maîtriser un cheval emballé.	Allocation de 200 francs.
609 *bis*	**M. May (Henri),** [voir n° 295], des mines de Marles, s'est dévoué lors de la catastrophe de la Clarence.	Allocation complémentaire de 400 francs.
609 *ter*	Le 30 août 1913, **M. Roussel,** (voir n° 491), trouve la mort en se portant au secours d'un enfant qui allait être écrasé par un train.	Allocation annuelle et renouvelable de 200 francs à sa veuve.
610	**M. Rossignol,** facteur des postes à Embrun (Hautes-Alpes), se porte, le 2 juin 1913, au secours d'une femme que son mari menace de son fusil; ce dernier tourne sa colère contre M. Rossignol et décharge sur lui son arme à bout portant. M. Rossignol expire quelques instants après.	Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 1.000 francs aux deux plus jeunes neveux de M. Rossignol, Jeanne et Henri Rossignol.

610 *bis*	La Commission a attribué au jeune **Plassiart,** (voir n° 490), dans sa séance du 2 décembre, un livret de caisse d'épargne de 200 francs avec sa médaille de bronze.	Allocation complémentaire de 300 francs.
610 *ter*	**Mme Vve Contant,** (voir n° 549), après nouvelle enquête sur sa situation.	Allocation de 1.500 francs.
611	**M. Omer Decourcelle,** réfugié d'Hénin-Liétard, fut grièvement blessé (amputation des deux bras) au cours des opérations de sauvetage d'un bateau de réfugiés torpillé dans la Manche, le 28 octobre 1914.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 600 fr.
612	Le 22 novembre 1915, **M. Bazin,** blessé de guerre en traitement, se jette à la Seine pour sauver une jeune fille en danger de se noyer.	Médaille d'argent. Allocation de 600 fr. La Commission se réserve d'intervenir à nouveau, quand le chiffre de la pension de M. Bazin sera définitivement fixé.
613	Le 21 août 1913, **Germaine Cochonneau,** (cinq ans), parvient à saisir, en se couchant sur la berge, une petite amie qui était tombée à l'eau.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 500 francs. Allocation de 100 francs.
614	**M. Ovigny** est grièvement blessé, le 3 décembre 1913, en tentant de maîtriser un cheval emballé.	Médaille de bronze. Allocation de 100 francs.
615	Le 1er juillet 1914, le lieutenant **Vaudelin** trouva la mort en voulant arrêter un cheval emporté qui aurait fait des victimes parmi les chasseurs qu'il commandait.	Médaille d'argent.
616	Le 19 novembre 1913, le jeune **Lebon** sauve un enfant en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 100 francs. La Commission décide de s'intéresser à son avenir.
617	**Mlle Caignet** subit, sur sa demande, le 10 juin 1913, l'opération de la greffe humaine, en vue d'assurer la guérison de son frère.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
618	**M. Besset (Antoine),** le 17 octobre 1911, au cours d'un incendie qui se déclare dans une mine de Saint-Étienne, se distingue tout particulièrement en portant secours à ses camarades.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
619	Le 5 janvier 1913, le canonier **Bernardini** se met à la nage, malgré la nuit et le mauvais état de la mer, pour porter secours à des naufragés.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.

620	Le 12 juin 1913, les jeunes **Lambert (Henri)** et **Legrand (Marcel)**, écoliers, montés sur une barque qu'ils ont détachée, sauvent une fillette tombée accidentellement dans la Saône.	
	Lambert (Henri).	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 100 francs.
620 *bis*	**Marcel Legrand.** (Voir n° 620.)	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 100 francs.
621	En 1912, **M.Piteau**, instituteur, se jette à l'eau pour porter secours à un enfant qui venait de tomber dans la Charente.	Médaille d'argent.
622	Le 13 juillet 1913, à Kénitra (province d'Oran), **Romero (Miguel)** novice à bord du vapeur *Artois*, du port d'Oran, aperçoit un de ses camarades prenant un bain et sur le point de se noyer. Il se précipite à son secours et se noie.	Médaille d'argent. Allocation de 500 fr. à M. Romero père.
623	Pendant plus de trente ans, **Mme Thérèse de Nar** s'est dévouée comme infirmière bénévole au Sénégal. Elle s'est particulièrement distinguée au cours d'une épidémie de choléra et d'une épidémie de fièvre jaune.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
624	Le 8 octobre 1914, quoique malade, le soldat **Duforez** se jeta dans la Loire, à Nantes, pour secourir une femme qui y était tombée.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
625	Le 6 avril 1914, **M. Mareuge**, de Jumeaux (Puy-de-Dôme), retire, au prix des plus grands efforts, d'un puits où elle est tombée, une fillette de dix ans.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
626	Le 1er octobre 1913, **M. Gallo**, sous-brigadier des gardiens de la paix, à Marseille, sauve un enfant qui était tombé dans le port.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
627	Le 25 juin 1914, **M. Lamadieu (Paul)** se jette à l'eau, tout habillé, et sauve un enfant tombé dans le canal d'Aigues-Mortes.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
628	Le 29 mars 1913, le jeune **Camille Louppe**, aidé de son camarade **René Barthe**, domiciliés tous deux à Fromeréville (Meuse), sauve une fillette tombée à l'eau.	
	Louppe (Camille).	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.

628 *bis*	**Barthe (René).**	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 200 francs. La Commission s'intéressera, après enquête, à l'avenir de Louppe et de Barthe.
629	Le 7 août 1913, à Pagny-sur-Meuse, le jeune **Claudon**, (huit ans), se jette à l'eau pour secourir un de ses camarades.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 1.000 francs. La Commission s'intéressera à l'avenir de Claudon.
630	Le 5 juin 1914, **M. Herruel (Pierre-Marie)**, brigadier d'octroi, à Nantes, risque sa vie pour sauver un enfant qui se noyait dans la Loire.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
631	Le 3 janvier 1916, **M. Queriou**, contrôleur de la gare de Saint-Nazaire, se porte au secours de deux voyageuses sur le point de tomber d'un train en marche.	Allocation de 100 fr.
632	Le 7 mai 1914, **Roger Donne**, âgé de dix ans et demi, d'Argences (Calvados), se porte au secours d'un enfant de trois ans tombé accidentellement à l'eau.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 500 fr.
633	**M. Lemaire**, chef éclusier à l'écluse de Bougival, compte à son actif de très nombreux actes de sauvetage. Le 10 juin 1914, notamment, il se porte au secours d'une femme tombée dans la Seine, et, après de nombreux efforts, réussit à la sauver.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
634	Le 21 septembre 1916, à Aramon (Gard), **M. Dunan** trouve la mort en se portant au secours de deux enfants sur le point de se noyer dans le Rhône.	Médaille d'argent. Allocation de 5.000 francs à Mme Dunan.
635	Le 23 juillet 1916, **M. Bujard** se tue en se portant, dans les circonstances les plus périlleuses, au secours d'un touriste à la Pointe-Percée.	Attribution à Mme Bujard d'un capital correspondant à 400 francs de rente. Allocation annuelle et renouvelable de 100 fr. à chacun des deux enfants jusqu'à l'âge de seize ans.
636	Le 28 juillet 1916, à Marseille, **M. Mattei (Noël)** sauve deux personnes en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
637	Le matelot des douanes **Depierrois**, de Bénodet (Finistère), se porte au secours, le 21 mars 1917, d'un enfant tombé dans un bassin et parvient à le sauver.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.

638	**Alfred Bland,** (quatorze ans), se porte au secours d'une fillette en danger de se noyer, le 24 août 1916, à Marseille.	Livret de caisse d'épargne de 500 fr.
639	Le gendarme **Lavinal** est tué à Gramat, le 12 septembre 1917, par un malfaiteur, qu'il tente d'arrêter dans sa fuite.	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 600 fr. à chacun des deux enfants jusqu'à l'âge de seize ans.
640	Le brigadier des douanes **Tande (Jean)**, de Douarnenez, sauve, dans des circonstances difficiles, le 20 mai 1917, un enfant tombé dans le port.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
641	Le second maître de la marine **Tantovin**, le 30 septembre 1916 et le 30 octobre suivant, à Saint-Nazaire, se porte au secours de personnes sur le point de se noyer.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr.
642	Le 1er mars 1917, **Mme Deslayen**, de Belleval (Oise), se porte au secours de deux aviateurs dont l'appareil atterrit en flammes, et, malgré l'incendie et les dangers d'explosion, parvient à les dégager.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
643	Le 25 mai 1917, à Quimperlé, le brigadier des douanes **Loisel** se porte au secours de deux personnes tombées dans la rivière.	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr.
644	Le 26 août 1916, à Cette, **M. Brau** parvient, au prix des plus grands efforts, à sauver une baigneuse sur le point de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 400 fr.
645	Le 2 juillet 1917, à Quéménéven (Finistère), **M. Trellu** se porte au secours d'une enfant tombée dans un puits profond.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
646	Le 28 mars 1914, à Granville, le marin **Lapie** et son fils **Mathias**, périssent en concourant au sauvetage d'un bateau de pêche en perdition.	Médaille d'argent. Allocation, une fois donnée, de 1.000 francs. La Commission décide de procéder à une nouvelle enquête sur la situation de Mme Lapie.
647	**M. Lotode**, lors d'un incendie qui éclate à Bayeux (Calvados), le 20 juin 1914, pénètre dans une chambre en flammes et parvient à ramener une enfant qui y était demeurée.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 300 fr.
648	Le 30 septembre 1914, **René Masse**, (treize ans), se jette à l'eau tout habillé, à Préfailles, et sauve un enfant de neuf ans.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 400 francs.

649	Le 5 juin 1914, le matelot **Biette** se porte au secours de deux bateaux en danger, au large du Havre.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
650	Le 6 mars 1916, le soldat **Lair (Fabien)**, en permission de vingt-quatre heures à Paris, ayant aperçu un vieillard qui était tombé dans la Seine, saute du pont où il se trouvait, prend un bateau et parvient à sauver le malheureux.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
651	Le 28 mars 1914, le matelot **Trochet**, de Dieppe, venant d'achever son repas, se jeta à l'eau, tout habillé, pour porter secours à un de ses camarades en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
652	**M. Bonet (Hector)** est grièvement blessé en maîtrisant, à Puteaux, le 22 mars 1914, un cheval emballé attelé à une voiture sans conducteur.	Médaille de bronze.
653	Le 14 août 1914, à Saint-Servan, **Jules** et **Marcel Gomet**, âgés de 11 ans, se portent au secours du jeune Cosquer qui se noyait. Entraînés par leur camarade, ils vont périr, quand **M. Halna**, âgé de trente et un ans, se jette à l'eau et est assez heureux pour ramener Jules et Marcel Gomet sains et saufs.	
	Jules Gomet.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 300 francs.
	Marcel Gomet.	Médaille de bronze. Livret de caisse d'épargne de 300 francs.
653 *bis*	**M. Halna.** (Voir n° 653.)	Allocation de 200 fr.
654	Le 17 février 1917, lors du torpillage du paquebot *Athos*, l'officier mécanicien **Donzel**, de la marine marchande, se signale par son courage et son dévouement.	Médaille d'argent. Allocation de 10.000 francs.
655	Le 19 septembre 1916, **M. Raimbault**, gardien de la paix, à Angers, requis pour porter secours à une femme menacée de mort par son mari, est tué d'une balle à la tête.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs, à sa veuve, et allocation annuelle et renouvelable de 400 francs à sa fille cadette jusqu'à l'âge de seize ans.
656	Le 18 août 1916, **M. Lemoine**, de Paris, se porte au secours d'un enfant tombé dans le canal Saint-Martin.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.

657	**MM. Chevrin** et **Durand,** en permission à Paris, sauvent, le 25 avril, un enfant de douze ans qui était tombé dans la Seine.	
	M. Chevrin. (Voir n° 713.)	Médaille d'argent.
657 *bis*	**M. Durand.** (Voir n° 657.)	Médaille d'argent.
658	Une jeune écolière, **Marie-Louise Boisivon,** sauve le 31 mai 1913, une de ses camarades qui était tombée accidentellement dans une rivière.	Médaille de bronze. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 200 francs.
659	Le 11 mai 1914, à la plage de Loctudy (Finistère), **Marc Le Reun,** âgé de seize ans, se jette, tout habillé, en eau profonde, pour ramener un enfant emporté par le courant.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
660	Le 2 juin 1914, à Corbeil, le jeune **François Lemaire,** (neuf ans), sauve un de ses petits camarades tombé dans le Seine.	Livret de caisse d'épargne de 100 fr.
661	A deux reprises, **Pichon (Henri),** [treize ans], risque sa vie pour sauver deux camarades, l'un, du danger d'être écrasé par une voiture, l'autre, de se noyer (les 18 novembre 1913 et 24 février 1914).	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
662	Le 26 janvier 1917, l'équipage du canot de sauvetage le *Paul-Touret,* de l'Ile d'Yeu, composé de volontaires, se porte au secours d'un vapeur norvégien torpillé, et, après trois jours d'une lutte terrible contre la tempête, parvient à secourir les naufragés. Seuls ont survécu à ce sauvetage, le patron **Devaud,** les matelots **Girard, Grouillet, Plessis, Tonnel** et **Turbe;** les matelots **Izacard, Pelletier, Pillet (Edmond), Pillet (Joseph), Taraud, Renaud,** ont péri victimes de leur courage.	
	Le patron **Devaud.**	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
663	Le matelot **Girard.**	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
664	Le matelot **Grouillet.**	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
665	Le matelot **Plessis.**	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs
666	Le matelot **Tonnel.**	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.

667	Le matelot **Turbe.**	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
668	Le matelot **Izacard** (décédé).	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs à sa veuve.
669	Le matalot **Pelletier** (décédé).	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs à sa veuve.
670	Le matelot **Pillet (Edmond)** [décédé].	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs à sa veuve.
671	Le matelot **Pillet (Joseph)** [décédé].	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs à sa veuve.
672	Le matelot **Taraud** (décédé).	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs à sa veuve.
673	Le matelot **Renaud** (décédé).	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs à sa veuve.
		La Commission décide de s'intéresser à ces sauveteurs ou à leurs veuves après nouvelle enquête.
674	Le 25 août 1916, à Marseille, **M. Serbellone,** bien que venant de prendre son repas, n'hésite pas à se jeter à l'eau pour porter secours à un jeune homme.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
675	**M. Charles (Vincent),** de Besançon, compte à son actif un grand nombre de sauvetages. Au cours des années 1913 et 1914, notamment, il se porte, avec succès, au secours de trois personnes en danger de se noyer dans le Doubs.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
676	Le 29 novembre 1913, **M. Gueroult (Florentin),** du Havre, bien que venant de déjeuner, n'hésite pas à secourir une jeune fille qui s'est jetée volontairement à la mer.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
677	Le 30 avril 1914, au Havre, le pontier **Lemaire (Alfred),** prévenu qu'un enfant vient de tomber dans le bassin de l'Eure, n'hésite pas à plonger tout habillé. Il parvient à ramener l'enfant qui avait déjà disparu.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.

678	Le 20 mai 1914, **M. Birglin**, demeurant à Aubervilliers, bien que blessé à la main, se jette à l'eau pour porter secours à une femme tombée dans le canal.	Médaille de bronze. Allocation de 600 francs.
679	Le 21 février 1914, **M. Beaufour (Édouard)** se précipite au secours d'un de ses compagnons tombé à la mer, du haut du bateau sur lequel il travaillait.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
680	Le 10 juin 1914, **M. Henri Vauneville**, âgé de soixante-dix ans, plonge à trois reprises dans le canal Saint-Martin pour pouvoir ramener une fillette qui y était tombée.	Médaille de bronze. Allocation de 400 francs.
681	Le 16 septembre 1913, malgré une mer démontée, le sous-patron **Soules** se jette à la mer pour se porter au secours de M. Malleval, en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 400 francs.
682	Les 15 et 18 mai 1914, deux incendies se déclarent dans la commune de Kéréré-en-Locmariaquer. Le nommé **Laurent (Jean-Marie)**, âgé de trente-quatre ans, cultivateur, se distingue tout particulièrement en combattant ces incendies, et contracte une fluxion de poitrine dont il meurt le 23 mai suivant.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs à sa famille.
683	**M. Vaillant**, a organisé à Paris, par ses propres moyens, en 1896, un centre de radiographie dont il assurait seul le service dans des locaux de fortune. M. Vaillant est victime de brûlures graves provoquées par le tube radiogène. Il subit les amputations successives en 1910, 1914, 1916, de l'avant-bras gauche et de plusieurs doigts de la main droite. Il n'en continue pas moins, avec un dévouement et une abnégation au-dessus de tout éloge, à assurer le service de son laboratoire, à l'hôpital Lariboisière, malgré les souffrances morales et physiques qu'il endure. (Voir n° 722.)	Médaille d'or. Allocation d'une somme de 50.000 fr.
684	**M. Jourdain**, de Clichy, a accompli plusieurs sauvetages au cours desquels il a exposé sa vie, et a réussi à sauver plusieurs personnes en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
685	Le 30 juillet 1915, à Nevers, **M. Haciski**, mobilisé, est grièvement blessé en tentant de maîtriser un cheval emballé.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
686	L'inspecteur de police **Galatry** est tué par un malfaiteur dangereux, le 2 février 1920, à Paris. (Voir n° 730 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs à sa famille.
687	Le 9 juin 1919, à Saint-Brieuc, **M. Sartoni**, mobilisé, plonge à plusieurs reprises pour secourir deux jeunes gens dont la barque avait chaviré.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
688	**M. François (Eugène)**, négociant à Guines (Pas-de-Calais), a, de 1909 à 1912, accompli plusieurs actes de courage.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.

689	Le docteur **Leray**, chef du Service radiologique, à la Salpêtrière, est mort le 26 mars 1921, des suites de brûlures contractées au cours de ses travaux. (Voir n° 739.)	Médaille d'or.
690	En février 1919, à Nantes, au cours de l'arrestation périlleuse d'une bande de malfaiteurs, le brigadier **Bouvier** et l'agent **Corbeau** furent blessés, ainsi que les soldats **Baudoin** et **Monnier** qui leur avaient prêté main-forte.	
	Le brigadier **Bouvier.**	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
690 *bis*	L'agent **Corbeau.** (Voir n° 690.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
690 *ter*	Le soldat **Baudoin.** (Voir n° 690.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
690 *qua*	Le soldat **Monnier.** (Voir n° 690.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
691	**Mme Jeandel** a recueilli au Vermont (Vosges), en 1914, un soldat français, et l'a hospitalisé chez elle, malgré les menaces de l'ennemi qui occupait le pays.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
692	**M. Vergne**, chef de brigade des postes, en voulant séparer, à Lyon, deux militaires qui se battaient, reçut une blessure dont il mourut le lendemain.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs à sa veuve.
693	**M. Ducordeau**, gardien de la paix, à Paris, a trouvé la mort en se portant au secours d'une femme restée à bord d'un bateau pendant les inondations, en janvier 1920.	Médaille d'argent. Allocation de 10.000 francs à sa veuve.
694	**M. Ducamp**, instituteur à Ablainzeville (Pas-de-Calais), a fait preuve d'une héroïque conduite pendant l'occupation allemande.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
695	**M. Baron**, instituteur à Agde, entendant crier « au secours », pendant qu'il déjeunait, sort de chez lui et se jette à l'eau pour sauver un homme en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
696	**M. Albafouille**, chef de gare adjoint à Bordeaux-Saint-Jean, blessé le 8 juin 1920, en voulant sauver un de ses employés qui, tombé sur les rails, allait être écrasé.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
697	Le 15 juillet 1920, **M. Mouren** se porte avec son bateau au secours d'un canot de promenade désemparé, monté par douze personnes qu'il parvint à sauver.	Médaille de bronze.

698	**M. Étienne**, se trouvant, le 18 août, sur la plage de Donville (Manche), aperçut cinq baigneurs qui, renversés par une forte vague, étaient entraînés vers le large. Il parvient à les sauver.	Médaille de bronze.
699	Le docteur **Infroit**, chef du Laboratoire central de radiographie, à la Salpétrière, est mort le 28 novembre 1920, des suites du mal contracté au cours de ses travaux radiographiques. Dans sa séance du 24 juin 1913, la *Fondation Carnegie* lui avait attribué la médaille d'or et une allocation de 10.000 francs. (Voir n° 411.)	Rappel de médaille d'or.
700	**M. Cheval**, d'Anzin, a arrêté en 1909, 1910, 1911 et 1912 plusieurs animaux emportés, évitant ainsi des accidents graves.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
701	Le caporal **David Mills**, du génie anglais, a tenté de sauver une femme qui était tombée dans un puits.	Médaille de bronze.
702	**M. Mainguy**, agent de la Sûreté à Nantes, chargé en 1919, d'arrêter un malfaiteur dangereux, l'appréhende dans la rue, mais essuie trois coups de feu, dont l'un l'atteint à la tête et le tue. (Voir n° 735 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation de 5.000 francs.
703	**M. Proust**, maçon, tué par un express, en juillet 1914, en voulant retirer de la voie un madrier qui aurait pu provoquer une catastrophe	Médaille d'argent. Allocation de 7.000 francs à sa veuve.
704	**M. Vassilyevitch** se jette à la mer pour sauver un baigneur en danger et une autre personne qui s'était portée à son secours.	Médaille de bronze.
705	Le soldat **Henry (Joseph)** trouva la mort, en août 1917, en se portant, malgré la nuit et une violente tempête, au secours d'un marin suédois qui était tombé à la mer, au Havre.	Médaille d'argent. Allocation de 10.000 francs.
706	**M. Cazenave**, employé à la gare de Toulouse, sauve, en février 1919, une femme qui, tombée sur la voie, allait être écrasée par un train.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
707	Le patron de pêche **Poisson**, accompagné des nommés **Dagorn**, **Meurzec**, **Perrot** et **Le Sam**, réussit, le 13 février 1914, grâce à des efforts répétés, à sauver les six hommes de l'équipage du *Phénix* sombré dans la baie de Pempoul.	
	M. Poisson.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
708	**M. Dagorn.** (Voir n° 707.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
709	**M. Meurzec.** (Voir n° 707.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

710	**M. Perrot.** (Voir n° 707.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
711	**M. Le Sam.** (Voir n° 707.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
712	**M. Thorez**, marinier à Calais, a accompli de nombreux actes de courage; blessé deux fois au cours des sauvetages qu'il opérait.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
713	**M. Trastour** a, en 1909, 1913 et 1915, sauvé, à Toulon et à Nice, trois personnes qui auraient péri sans sa courageuse intervention.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
714	**MM. Genty**, sous-chef du dépôt des machines à la gare de Castres, **Maurel** et **Metche**, employés, conduisirent, avec le plus grand sang-froid, une locomotive, pour ramener une rame de wagons, chargés d'explosifs, qui, lors de l'explosion de la poudrerie, allait être atteinte par l'incendie.	
	M. Genty.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
714 *bis*	**M. Maurel.** (Voir n° 714.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
714 *ter*	**M. Metche.** (Voir n° 714.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
715	**MM. Alary** et **Pistre**, dans les mêmes circonstances, ont assuré le service des signaux, au péril de leur vie.	
	M. Alary.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
716	**M. Pistre.** (Voir n° 715.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
717	**M. Gaillard**, capitaine au long cours, sauva, en 1905, l'équipage d'un navire anglais. En 1917, commandant le cargo *Rance*, trouva la mort lors du torpillage de son navire.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs à sa veuve et à ses enfants.
718	**M. Blestel**, instituteur à Pontivy, se jette, tout habillé, dans le Blavet, en juillet 1913, pour sauver un de ses élèves et un ouvrier qui, s'étant porté au secours de l'enfant, allait périr avec lui. Antérieurement, M. Blestel avait déjà accompli un sauvetage.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.

719	**Mme Dubois,** en septembre 1918, à Quinéville, se porte, à la nage, au secours d'une baigneuse en danger de se noyer. Elle rejoint un premier sauveteur, **M. Kypreos**, qui avait atteint la victime, le relaye et réussit à ramener la baigneuse.	
	Mme Dubois.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
719 *bis*	**M. Kypreos.** (Voir n° 719.)	Médaille de bronze.
720	**M. Chevron (Hilaire),** âgé de dix ans, voyant tomber à l'eau, en avril 1919, dans le canal Saint-Denis, un de ses camarades, saute dans une barque, le maintient par ses vêtements et permet ainsi aux personnes accourues de le rappeler à la vie.	Médaille de bronze.
721	Le 11 avril 1920, **M. Pied (Celestin)** marin pêcheur à Ouistreham, et **M. Petit,** son matelot, parviennent à sauver les naufragés de la barque *La Sagaie*. MM. Pied et Petit ont déjà opéré plusieurs sauvetages périlleux.	
	M. Pied.	Médaille de bronze. Allocation de 2.000 francs.
721 *bis*	**M. Petit.**	Médaille de bronze. Allocation de 2.000 francs.
722	Le 7 février, à Saint-Jean-de-Luz, **Mme Toujas,** garde-barrière, sauve un vieillard atteint de surdité et qui était tombé sur la voie.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
723	Dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1919, l'agent de la Sûreté **Bourgue,** d'Avignon, est tué en procédant à l'arrestation de malfaiteurs.	Médaille de bronze. 600 francs à sa veuve et 300 fr. à chacun de ses deux enfants.
724	Le 29 juillet 1917, **M. Perny,** président fondateur de la Société des sauveteurs médaillés des Alpes-Maritimes, s'est jeté tout habillé à la mer, à Nice, pour sauver une femme en danger de se noyer. A déjà plusieurs sauvetages à son actif. (Voir aussi n° 812.)	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
725	**M. Gablot,** à la Haye-Descartes (Indre-et-Loire), a procédé, en 1910 et 1913, à plusieurs sauvetages de personnes en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
726	Le 22 novembre 1915, le gardien de la paix **Sauve** est blessé en tentant de maîtriser deux chevaux emballés.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
727	Le 13 février 1919, **M. Benafghoul** sauve deux camarades (dont l'un blessé) qui étaient tombés avec lui dans la Loire.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.

728	Le 25 juin 1922, **M. Bernard,** chef de train, se trouvait dans le wagon de queue d'un express qui déraille; il se dégage promptement et, bien que blessé, se porte vivement en arrière pour assurer les signaux de protection.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
729	Le 3 avril 1923, **M. Chevrin** a sauvé un homme qui s'était jeté dans le canal Saint-Martin. (Voir n° 657.)	Rappel de médaille d'argent. Allocation de 2.000 fr.
730	Le 2 mai 1919, à Villeneuve-la-Garenne, **Mme Pauline Coudyser** maintient, jusqu'à ce qu'on vienne à son secours, un chien enragé qui se précipitait sur elle, et aurait menacé d'autres personnes.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
730 *bis*	Rappel. (Voir n° 686.) **M. Galatry,** au moment de sa mort, était en instance de divorce.	La médaille d'argent et l'allocation de 3.000 fr. sont remises au père, M. Jean Galatry.
731	Le 15 avril 1920, au cours d'un incendie grave survenu à Bagnolet, **M. Thomas,** commandant la subdivision des sapeurs-pompiers de Bagnolet, est tué par l'éboulement d'un mur en combattant l'incendie. (Voir n° 769.)	Médaille d'argent. Allocation de 4.000 francs à sa veuve.
732	**Jules Gengler,** mort dans les mêmes circonstances. (Voir nos 731 et 799 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs à sa mère.
733	**Edmond Godefroy,** mort dans les mêmes circonstances. (Voir nos 731 et 799 *ter*.)	Médaille d'argent. Allocation de 1.500 francs à sa veuve.
734	**Gustave Nickles,** mort dans les mêmes circonstances. (Voir n° 731.)	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
735	Dans la nuit du 26 au 27 mars, **M. Lemaire,** employé de chemin de fer, est tué en aidant à poursuivre des malfaiteurs qui pillaient un wagon.	Allocation de 1.000 francs à sa veuve.
735 *bis*	Rappel. (Voir n° 702.) Le 12 octobre 1919, **M. Mainguy (Pierre),** agent de la Sûreté à Nantes, fut tué par un malfaiteur	Allocation de 1.000 francs à son fils Pierre, 1.000 fr. à sa fille Jeanne, et 200 francs par mois à son jeune fils René, jusqu'à l'âge de seize ans.
736	Le 21 mars 1921, **M. Ribelaygua,** quoique atteint d'impotence partielle, se précipite dans le canal, à Tarbes, pour sauver deux enfants qui étaient sur le point de s'y noyer.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.

737	Le 21 juillet 1921, **M. Roussille**, homme d'équipe à Marmande, sauve un voyageur qui, étant monté dans un train en marche, risquait d'être broyé.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
738	Le 31 mars 1920, **M. Vaillant** (Lariboisière), a subi l'amputation de son second bras. (Voir n° 683.)	Rappel de médaille d'or. Allocation de 50.000 francs.
739	**Mme Vve Leray.** (Voir n° 689.)	Allocation d'une somme de 40.000 francs.
740	Le 27 juillet 1918, **M. Raoul Boullanger**, mutilé de guerre, (amputé du bras droit), s'est jeté à l'eau pour sauver une fillette qui venait de tomber dans le canal Saint-Martin.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
741	Le 11 décembre 1916, **M. Marius Ambrosi**, chauffeur à bord du paquebot *Magellan*, a fait preuve de courage dans les opérations de sauvetage du personnel lors du torpillage de ce navire.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
742	Le 14 novembre 1921, **Luzin (Émile)** s'est porté au secours d'une femme qui s'était liée à sa fillette dans l'intention de se tuer avec elle, en se jetant dans la Seine. (Voir n° 808 *bis*.)	Médaille de bronze Allocation de 400 francs.
743	Le 20 octobre 1919, trois enfants qui se promenaient près de l'Escaut, tombent à l'eau. **M. Hasdenteufel** se jette par trois fois, tout habillé, dans la rivière et ramène les enfants sains et saufs.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
744	Le 16 juillet 1921, **M. Robert** se jette tout habillé dans la Loire pour porter secours à une fillette entraînée par le courant.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
745	**M. Pecot,** agent de la police municipale de Nantes, est blessé en maîtrisant un taureau furieux qui semait la panique dans une rue fréquentée de Nantes.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
746	**Gustave Bournigal.** (Voir n° 745.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
747	**Joseph Filmon.** (Voir n° 745.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
748	Le 16 juin 1922, le jeune **Paul Simon**, âgé de quatorze ans, se jette dans la Meuse pour y secourir un jeune camarade qui se baignait sans savoir nager, et perdait pied.	Médaille d'argent. Allocation d'un livret de caisse d'épargne de 500 francs.
749	Le 10 mai 1919, trois wagons de munitions ayant pris feu, non loin de la gare de Felleries, **M. Foret,** employé aux chemins de fer du Nord, se porte sur les lieux du sinistre et parvient, grâce à l'aide de **MM. Allard** et **Ghillet**, à séparer ces trois wagons de deux rames de wagons d'explosifs, évitant ainsi une catastrophe.	

	M. Foret.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
750	**Eugène Ghillet.** (Voir n° 749.)	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
751	**Ernest Allard.** (Voir n° 749.)	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
752	Le 11 septembre 1922, le mécanicien **Solano** bloque vivement le train qu'il conduit, et qui, par une erreur d'aiguillage, avait été engagé sur une voie de garage. La machine et le tender franchissent le butoir et tombent dans le canal, mais la catastrophe est évitée.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
752 *bis*	Le 1er mars 1922, par une forte tempête, **M. Bourlaouen** est monté dans un canot pour porter secours à deux hommes dont la barque avait chaviré dans la Loire.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
753	**M. Edmond Benard**, alors qu'il était âgé de dix-sept ans et boy-scout à la mairie de Calais, a sauvé, à quelques jours de distance (22 et 26 août 1917), un enfant et un jeune homme en danger de se noyer.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
754	Le 19 août 1918, **M. Maurice Huet**, alors âgé de quinze ans, se jette dans le canal de l'Erdre pour secourir un enfant qui s'y noyait.	Médaille de bronze.
755	Le 30 mai 1922, **M. Grebert (Eugène)**, garde-barrière suppléant à Marpent, se précipite sur la voie ferrée pour sauver un vieillard sourd et presque aveugle qui traversait la voie devant le rapide.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
756	Le 31 juillet 1922, dans la nuit, l'inspecteur de police **Camp** plonge dans la Seine et peut ramener au rivage une malheureuse jeune femme qui tentait de se suicider.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
757	Le 20 mars 1922, **M. Eugène Hotrique**, de Lambersart (Nord), trouve la mort en voulant maîtriser deux chevaux emballés, attelés à un camion de brasseur.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs à Mme Vve Hotrique.
758	Le 5 septembre 1922, **M. Émile Pierre**, secrétaire de la mairie de Badonviller, bien qu'atteint d'une infirmité à la jambe, se précipite à la tête d'un cheval emballé et est tué.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs à Mme Vve Pierre. Allocation annuelle et renouvelable de 150 fr. à chacun des trois enfants.

759	Dans la nuit du 13 au 14 mai 1914, **Mme Poullain**, femme d'un gardien de sémaphore de la ligne du Nord, entendant des appels au secours, trouva son mari qui venait d'être assassiné. Après s'être empressée auprès de lui, et malgré ses angoisses, elle assura le service des signaux durant toute la nuit.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
760	**M. Contal,** ancien assistant de radiologie à la Faculté des sciences, atteint de radiodermite grave. Amputé de trois doigts. (Voir aussi n° 800 *ter*.)	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs.
761	**M. Coquin,** premier chauffeur à bord du steamer *Altemburg*, de la compagnie des Chargeurs réunis, échoué près de Singapour, trouve la mort en se portant au secours d'un anglais, d'un chinois et d'un indigène occupés à installer une pompe dans une soute et qui étaient tombés asphyxiés. (Voir n^{os} 771 et 772.)	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs à sa veuve. Allocation mensuelle et renouvelable de 150 francs à sa fille jusqu'à l'âge de seize ans.
762	Le 8 juin 1921, le gendarme **Watrelot**, qui s'était porté vivement au secours de trois femmes attaquées, près du Mont-Valérien, par des malfaiteurs, est blessé mortellement.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs à sa veuve. Allocation mensuelle et renouvelable de 150 francs à sa fille.
763	Le 4 février 1923, le brigadier-chef de la Sûreté **Mercadier** est tué en procédant à l'arrestation d'un meurtrier.	Médaille d'argent.
764	Lors de la catastrophe de Miélan, dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1922, le chef de canton **Clarac** se distingue par son courage et son dévouement.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
765	Le 2 septembre 1921, **M. Frossard**, mécanicien aux chemins de fer de l'Est, bien que grièvement blessé sur sa machine, n'en continue pas moins à conduire son train jusqu'à la prochaine station.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
766	Le 16 novembre 1922, le jeune **Raynaud (Henri)**, de Rive-de-Gier, âgé de quatorze ans, parvient à sauver un enfant de sept ans qui avait brisé la couche de glace recouvrant le canal, et était tombé dans l'eau profonde de deux mètres. (Voir n° 846 *bis*.)	Médaille de bronze. La Commission décide de s'intéresser à l'avenir du jeune Raynaud.
767	Le 29 décembre 1922, à Tourcoing, **M. Béghin** est grièvement blessé en tentant de maîtriser un cheval emballé.	Médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
767 *bis*	Rappel. (Voir n° 397.) **Mme Vigneron.**	L'allocation annuelle de 150 francs accordée aux enfants est portée à 600 francs.

767 *ter*	Rappel. (Voir n° 8.) **Mme Vve Garcia.**	L'allocation annuelle est portée à 1.200 francs.
768	Le 20 octobre 1921, **M. Gaston Desmoulins**, chef de gare intérimaire à Luxé, est tué en portant secours à un voyageur qui s'était imprudemment engagé sur une voie.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs à M. Desmoulins père.
769	Rappel. (Voir n° 731.) **Mme Vve Thomas.**	Allocation mensuelle et renouvelable de 300 fr. à ses trois derniers enfants.
770	Le 20 février 1923, **M. Georges Perrochaud**, âgé de trente-deux ans, meurt d'une scarlatine contractée au chevet des malades, à l'hôpital Bretonneaux. (Voir n° 798 *bis*.)	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs à Mme Vve Perrochaud, sa mère.
771	**Yves Sénéchal** a coopéré au sauvetage visé au n° 761 et y a trouvé la mort.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs à sa veuve. Allocation mensuelle et renouvelable de 150 francs à chacun des deux enfants.
772	**Paul Lefèvre** a coopéré au sauvetage visé au n° 761 et y a trouvé la mort.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs à ses parents.
773	Le gardien de la paix **L'Hegarat** a, à son actif un grand nombre de sauvetages, et, en particulier, celui accompli dans la nuit du 23 août 1921, d'un homme que des malfaiteurs avaient poignardé et jeté à la Seine.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
774	Le lieutenant **Seigneur** parvient, le 2 mai 1913, à maîtriser deux chevaux attelés à un fourgon et dont le conducteur n'était plus maître.	Médaille de bronze. Allocation de 3.000 francs.
775	Le 17 juillet 1920, **M. Jules Fleury**, quoique âgé de cinquante ans, et de mauvaise santé, se jette à l'eau tout habillé pour porter secours à un enfant qui était en danger de se noyer.	Médaille de bronze. 1.000 fr. (deux livrets de caisse d'épargne) pour chacun de ses deux enfants.
776	Le docteur **Graglia**, de Nice, aidé de **M. Faraudi**, a opéré, en pleine nuit, le 2 décembre 1922, le sauvetage d'une femme qui se noyait dans la mer.	Médaille de bronze.
777	**M. Faraudi (Alexandre).** (Voir n° 776.)	Médaille de bronze.

778	Le 3 décembre 1922, **M. Le Pointer**, employé aux chemins de fer de Paris-Orléans, est blessé en portant secours à un homme qui traversait un passage à niveau au moment du passage d'une locomotive.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
779	Le 3 janvier 1923, **M. Louis Rousseau** n'hésite pas à s'élancer tout habillé dans la Loire, la nuit, pour porter secours à un homme qui y était tombé.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
780	Le 2 septembre 1913, le jeune **Bolvin**, alors qu'il était âgé de onze ans, fit preuve de courage en sauvant un de ses camarades qui était en danger de se noyer dans un étang assez profond et traversé par un courant dangereux.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
781	Le 19 decembre 1922, **M. Pierre Gobbi** sauve une fillette en danger d'être renversée par un cheval emballé.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
782	Le 7 novembre 1922, par une mer démontée, le patron **Giffard** arma et lança son canot de sauvetage, le *Raoul Guérin*, au secours du voilier *Gloire à Marie*, dont la remorque s'était brisée et qui se trouvait en danger à l'entrée du port de Dieppe. Le canot était monté par lui et huit hommes, dont quatre volontaires. Il parvint à recueillir six naufragés; mais, sur le chemin du retour, les vagues étant de plus en plus fortes, et la manœuvre difficile, il heurta un brisant et chavira. C'est alors que d'autres sauveteurs, dont **M. André Pichard**, purent établir un va-et-vient qui permit de gagner la terre aux survivants du canot de sauvetage.	
	Le patron **Giffard.**	Médaille d'argent. Allocation d'une somme de 500 fr.
783	**Alexandre Freuillet.** (Voir n° 782.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
784	**Cossard (Joseph).** (Voir n° 782.)	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 500 fr.
785	**Eugène Bruneval.** (Voir n° 782.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
786	**Auguste Toni.** (Voir n° 782.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
787	**Léon Boyenval.** (Voir n° 782.)	Médaille d'argent. Allocation annuelle et renouvelable de 800 fr. à sa veuve.

788	**Louis Lefebvre.** (Voir n° 782.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
789	**Julien Féron.** (Voir n° 782.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
790	**Henri Monnier.** (Voir n° 782.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
791	**André Pichard.** (Voir n° 782.)	Médaille d'argent.
791 *bis*	Rappel. (Voir n° 384.) **Mme Vve Trembleau.** (Révision des allocations renouvelables après enquête.)	Allocation annuelle et renouvelable portée à 600 fr.
791 *ter*	Rappel. (Voir n° 208.) **Mme Vve Hendrycks** (voir Haeghebaert). [Révision des allocations renouvelables après enquête.]	Allocation annuelle et renouvelable portée à 1.000 fr.
792	**M. Marcel Baudet**, externe des hôpitaux de Paris, affecté, sur sa demande, au service des enfants contagieux de l'hôpital Saint-Louis, y contracte une scarlatine grave, dont il meurt, le 22 novembre 1922.	Médaille d'or.
792 *bis*	Rappel. (Voir n° 204.) **Mme Vve Abraham Vital.** (Révision des allocations renouvelables après enquête.)	Allocation annuelle du dernier enfant portée à 400 fr.
792 *ter*	Rappel. (Voir n° 6.) **Mme Vve Blot.** (Révision des allocations renouvelables après enquête.)	Allocation annuelle et renouvelable portée à 2.400 fr.
793	**Joseph Delaby.** (Voir n° 782.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
794	**Edmond Davray,** (décédé). [Voir n° 782.]	Médaille de bronze. Allocation de 2.000 francs à Mme Louise Breton.
794 *bis*	Rappel. (Voir n° 1.) **Mme Vve Dureuil.** (Révision des allocations renouvelables après enquête.)	Allocation annuelle et renouvelable portée à 800 fr.
795	Au mois de novembre 1922, **Mme Blazy** se porte courageusement au secours d'une vieille femme, sa voisine, dont les vêtements avaient pris feu, et réussit à la sauver.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
796	Le 25 décembre 1920, la jeune **Mathilde Coic**, alors âgée de dix ans, sauve une fillette de cinq ans, qu'une forte vague avait renversée et entraînée. (Voir n° 846 *ter*.)	Médaille de bronze. Bourse d'études secondaires.

797	Le 18 novembre 1922, **M. Louis Forges**, charron, âgé de cinquante-six ans, se porte vivement au secours d'une femme dont les vêtements avaient pris feu, et est gravement brûlé à la main droite, en tentant de la secourir.	Médaille de bronze. Allocation d'une somme de 200 fr.
798	Le docteur **Richard**, interne des hôpitaux du Havre, radiologue, est gravement atteint d'une radiodermite, qui a déjà nécessité plusieurs opérations chirurgicales. Il a dû renoncer à sa profession.	Médaille d'argent. Allocation de 10.000 francs.
798 *bis*	Rappel. (Voir n° 770.) **Mme Vve Perrochaud.**	Allocation annuelle et renouvelable de 2.000 francs.
798 *ter*	Rappel. (Voir n° 411.) **Mme Vve Infroit** mère. (Après enquête.)	Allocation annuelle et renouvelable de 2.400 francs.
799	**M. Jacquot**, préparateur mécanicien de radiologie à la Faculté de Pharmacie de Nancy, est atteint d'une intense radiodermite, qui a nécessité plusieurs interventions chirurgicales. Il n'a jamais abandonné son service.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
799 *bis*	Rappel. (Voir n° 732.) **Mme Vve Jean**, mère de **M. Jules Gengler**.	Allocation annuelle et renouvelable de 1.000 francs.
799 *ter*	Rappel. (Voir n° 733.) **Mme Vve Godefroy**.	Allocation mensuelle et renouvelable de 150 francs à son fils.
800	Le 1er août 1922, à Fédhala (Maroc), le Prince **Charles Murat**, alors qu'il était dans un mauvais état de santé et qu'il sortait à peine de table, entre résolument dans la mer pour porter secours à un de ses amis en danger de se noyer.	Médaille d'or.
800 *bis*	Rappel. (Voir n° 45.) **Mme Vve Taurines**. (Après enquête.)	Allocation annuelle et renouvelable portée à 1.200 frs.
800 *ter*	Rappel. (Voir n° 760.) **M. Contal**.	Allocation de 10.000 francs.
801	**M. Louis Beinvel**, quartier-maître de la marine, a sauvé des flammes un vieillard de quatre-vingt-dix ans complètement impotent.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
802	Le 16 avril 1923, le camionneur **Huet** s'élance au milieu des flammes et des explosions pour porter secours à un docker resté à bord d'un pétrolier qui avait pris feu.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
803	**M. Le Maitre**, âgé de soixante ans et infirme, s'est cependant porté au secours d'un enfant de six ans, tombé dans le port de Concarneau.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

804	**Mme Abry**, à Mézirè le 18 avril 1923, se précipita à la bride d'un cheval emballé, attelé à un camion.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
805	**M. Benoist**, en mars 1923, à Romilly-sur-Andelle, s'est porté au secours de trois personnes qui étaient en voiture et qui, trompées par l'obscurité, étaient tombées dans une rivière.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
806	Le 14 mai 1923, le soldat **Copin** est blessé à Lille, en tentant de maîtriser un cheval emballé.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
807	Le 30 avril 1923, le matelot **Rolland** se jette à l'eau pour porter secours à un jeune homme de quinze ans qui risquait de se noyer. M. Rolland avait déjà opéré un autre sauvetage en août 1922.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
808	**Mlle Catinot** a porté secours à une femme qui était tombée dans un canal.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
808 *bis*	Rappel. (Voir n° 742.) **M. Emile Luzin**. La Commission décide de s'intéresser à ses enfants.	Allocation de 300 fr.
809	Le 3 avril 1923, **Marcel Leblond**, âgé de quinze ans, se jette dans le port de La Palice pour sauver un enfant de cinq ans.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
809 *bis*	Rappel. (Voir n° 199.) **Mme Vve Delus-Rodez.**	Allocation annuelle et renouvelable portée à 800 fr.
809 *ter*	Rappel. (Voir n° 201.) **Mme Vve Moncuy.**	Allocation annuelle et renouvelable portée à 600 fr.
810	Le gendarme **Gloux**, opère, le 20 septembre 1915, le sauvetage périlleux et difficile d'une jeune fille qui se noyait.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
811	Le 17 juin 1922, **M. Jean Tanguy** n'hésite pas à se porter au secours de deux marins, dont la barque avait chaviré par une mer démontée.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
812	Le 10 septembre 1922, **M. Perny** quoique atteint d'une affection au cœur, se jeta à l'eau pour porter secours à une femme qui se noyait. (Voir n° 724.)	Rappel de médaille d'argent.
813	**M. Marcel Turano**, interne à l'hôpital d'Alger, est décédé du typhus exanthématique, qu'il a contracté dans son service.	Médaille d'argent.
814	**M. l'abbé Tauleigne**, curé de Pontigny (Yonne), s'est livré, tant dans les laboratoires que dans les services hospitaliers, à des travaux radiographiques qui ont gravement compromis sa santé.	Médaille d'argent. Allocation de 5.000 francs.

815	**M. Duez,** maire de Saint-Sébastien-sur-Loire, a maîtrisé, le 22 avril 1922, un fou dangereux armé d'un révolver.	Médaille d'argent.
816	Le 21 juin 1923, **M. Natalelli,** sous-préfet de Remiremont, se jeta courageusement à la tête d'un cheval emballé, attelé à un camion.	Médaille d'argent.
817	**M. Samsoen,** chauffeur à la Compagnie du Nord, aperçut un enfant de deux ans jouant sur la voie et en danger d'être écrasé. En même temps que son compagnon mécanicien **Genty** bloquait les freins, il saute de sa machine, court en avant du train et peut retirer l'enfant au moment où la machine arrivait à sa hauteur.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
818	**M. Genty,** mécanicien de route à la Compagnie du Nord, a coopéré au sauvetage visé au n° 817.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
819	**M. Cassaignau,** sergent-major au 83e régiment d'infanterie, s'est jeté à l'eau tout habillé pour sauver un enfant de neuf ans qui était tombé dans le canal du Midi.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
820	Le 21 avril 1923, **M. Boucard,** père de deux enfants et qui en a adopté deux autres, se jette tout habillé dans la Loire, pour se porter au secours d'un jeune homme de seize ans qui y était tombé accidentellement avec sa charrette.	Médaille d'argent. Allocation de 8.000 francs après enquête, destinée à l'achat d'une petite propriété.
821	**M. Mathis** a coopéré au sauvetage effectué par M. Boucard. (Voir n° 820.)	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
822	**M. Zanarelli,** marin-pêcheur, s'est jeté à la mer à Villefranche, en sortant de table, pour porter secours à un enfant de huit ans qui se noyait.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
823	Le 1er avril 1923, **M. Simon (Louis),** quoique de santé médiocre, se jeta à la mer pour porter secours à un jeune garçon de onze ans qui était tombé du quai au port de Nice.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
824	Le 29 mars 1923, **Mme Besse,** sauve un enfant de trois ans, tombé accidentellement dans un réservoir. Elle avait accompli un sauvetage analogue en 1919.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
825	Le 30 mai 1923, **M. Aimé Bruaux,** âgé de dix-huit ans, sauve un jeune homme de quatorze ans qui était tombé avec sa bicyclette dans un canal.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
826	Le 4 juillet 1923, **M. Parmini,** plonge dans le port de Nice, pour porter secours à un enfant qui y était tombé accidentellement.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
827	**M. Guillin,** a le 15 juillet 1923, sauvé un jeune homme en danger de se noyer dans le canal de Bourgogne. Il a à son actif plusieurs autres actes de courage.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.

828	Le 8 septembre 1921, le jeune **Pascal Jouet,** alors âgé de douze ans et demi, se porte au secours d'un de ses camarades qui, ne sachant pas nager, risquait de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
829	Le 3 juin 1923, **M. Henri Lagrue,** se porte au secours d'un de ses voisins tombé dans un puits profond de treize mètres et qui contenait deux mètres d'eau environ.	Médaille de bronze. Allocation de 2.000 francs.
830	**M. Geny,** ingénieur-constructeur, trouve la mort le 8 août 1923, en voulant porter secours à un des ses ouvriers tombé asphyxié au fond d'un puits.	Médaille d'or.
831	**Le docteur Dagincourt,** décédé le 5 janvier 1923, s'était livré à des travaux de radiographie qui avaient assez sérieusement compromis sa santé.	Médaille d'argent. Allocation de 6.000 francs à Mme Vve Dagincourt.
831 *bis*	Rappel. (Voir n° 65.) **Mme Vve Lambroschini.** (Après enquête.)	Allocation de 2.000 francs en 1923. Allocation de 2.000 francs en 1924.
832	Le 24 mai 1923, **M. Simmelhag,** officier de la marine marchande danoise, a sauvé un homme qui était en danger de se noyer dans le port de Rouen.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
833	**M. Pierre Farral,** préposé des douanes à Nice, a, à son actif, plusieurs actes de sauvetage.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
834	**MM. Seguy, Castel, Chabbert** et **Picard,** agents de la police à Béziers, se sont distingués au cours d'un incendie survenu à Béziers, le 14 mai 1923.	
	M. Seguy.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
835	**M. Castel.** (Voir n° 834.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
836	**M. Chabbert.** (Voir n° 834.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
837	**M. Picard.** (Voir n° 834.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
838	Le 15 juin 1923, **M. Delimele,** agent de la Sûreté à Nantes, se précipite à la tête d'un cheval emballé et parvient avec beaucoup de difficultés à le maîtriser.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

839	Le 1er avril 1923, **M. Guerizec,** aiguilleur à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, a risqué sa vie pour rejeter en arrière, au moment du passage d'un train, une famille de cinq personnes qui, en raison de l'obscurité, se tenait par le bras pour traverser les voies.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
840	**M. Carval**, employé aux chemins de fer d'Orléans, sauve, en l'entraînant hors la voie, une femme qui allait être écrasée par un train.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
841	Le 28 mai 1923, **M. Babet,** chef de station à la Tresne, près de Bordeaux, parvient à rejeter dans l'entre-voie, une femme âgée qui s'était engagée sur la voie, au moment du passage d'un train.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
842	Le 22 juillet 1923, le jeune **Jean Picaud,** âgé de quinze ans, se met à l'eau pour porter secours à un de ses camarades qui, ne sachant pas nager, perdait pied. Paralysé par lui dans ses mouvements, il parvient cependant à le rejeter sur un banc de sable, mais lui-même coule à pic et disparaît.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs au père de Jean Picaud.
843	Le 18 mai 1923, **M. Genson** se porte au secours d'une femme et de ses deux enfants qui, s'étant aventurés dans la baie du Mont-Saint-Michel, avaient été entourés par la marée montante.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
844	**M. Lebret,** le 19 avril 1923, parvient à sauver un enfant qui était tombé dans un étang.	Médaille de bronze.
845	Le 7 août 1923, cinq enfants appartenant à une colonie scolaire et qui se baignaient à Veulettes, se trouvèrent entraînés par une lame de fond. **M. Corruble** plonge à plusieurs reprises et ramène d'abord trois enfants puis les deux autres.	Médaille d'argent. Allocation de 3.000 francs.
846	Le 13 juillet 1923, le jeune **Bieber**, âgé de treize ans, s'élance au secours d'un ouvrier qui, voulant traverser le canal de la Marne au Rhin à Heming (Moselle) et ne sachant pas nager, avait disparu dans l'eau.	Médaille de bronze. Allocation de 2.500 francs.
846 *bis*	**Raynaud (Henri)**. (Rappel. Voir n° 766.)	Bourse d'études de 1.200 francs par an.
846 *ter*	**Coic (Mathilde)**. (Rappel. Voir n° 796.)	Bourse d'études de 1.800 francs pendant trois ans.
847	Le 21 juin 1923, le jeune **Poddig,** âgé de quatorze ans, sauve une fillette qui était tombée dans la Moselle à Metz, à un endroit particulièrement dangereux et au prix des plus grandes difficultés.	Médaille de bronze. Allocation de 2.500 francs.
847 *bis*	**Contant**. (Voir nos 549 et 610 *ter*.)	Bourse d'études de 1.500 francs au jeune Contant.

847 *ter*	**Longin**. (Voir n° 500.)	L'allocation annuelle et renouvelable de 300 fr. portée à 1.200 fr.
848	**M. Jacquelin (Henri)**, tué à Épernay, le 5 octobre, en se portant au secours d'une femme atteinte de surdité, qui s'était engagée sur la voie, au moment du passage d'un train.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs à Mme Vve Jacquelin.
849	Au mois d'août 1923, lors de la catastrophe de Luz-Saint-Sauveur (chute d'un auto-car dans un ravin), **M. Blavet** descend, au moyen d'une corde, d'une hauteur de cent quinze mètres, pour sauver le seul survivant des voyageurs.	Médaille d'or.
850	Le 6 septembre 1923, **M. Jauffret**, préposé des douanes à Sedan, se jette, tout habillé, dans la Meuse, pour sauver deux enfants qui s'y noyaient.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
851	Le 24 juillet 1923, le jeune **Mathieu**, qui se baignait dans le canal de l'Est, à Thaon-lès-Vosges, se porte au secours d'un jeune homme de vingt ans qui avait coulé, plonge à plusieurs reprises et parvient à le saisir et à le ramener sur la berge.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
852	Le 20 septembre 1923, en pleine nuit, **M. Fays** plonge dans la Meuse, à Givet, pour porter secours à un de ses amis qui y était tombé accidentellement.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
853	Le 10 juillet 1923, **M. Petitjean**, employé de chemins de fer à Archettes (Vosges), parvient à maîtriser un cheval emballé, attelé à une lourde charrette de foin, et ayant déjà renversé et blessé une femme.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
854	**M. Vosgien,** instituteur à Paris, est grièvement blessé, le 20 octobre 1923, en se portant au-devant d'un camion automobile qui s'était engagé à vive allure dans la rue Lemercier, au moment de la sortie de l'école, et qui aurait pu causer de graves accidents.	Médaille d'argent. Allocation de 5.000 francs.
855	Le 9 août 1923, **M. Robert**, chef égoutier, au service de la municipalité de Nantes, s'est précipité au secours d'une jeune fille qui s'était jetée dans l'Erdre, dans l'intention de se suicider. (Voir n° 744.)	Rappel de médaille d'argent. Allocation de 500 francs.
856	Le 14 août 1923, à Saint-Brieuc, **M. Sablier** se porte au secours d'un jeune homme qui, pris d'une crampe, au cours d'un bain, allait se noyer.	Médaille d'argent.
857	Le 8 août 1923, **M. Mace** se jette, tout habillé, dans la Sèvre, pour porter secours à un jeune homme qui, entraîné vers un trou profond, était en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
858	**M. Robert**, entrepreneur de dragage à Nantes, a à son actif, une vingtaine de sauvetages accomplis de 1895 à 1913.	Médaille d'argent.

859	**M. Deligny,** aide-radiographe à l'hôpital civil d'Alger, atteint, au service des malades, de graves lésions occasionnées par les rayons X.	Médaille d'argent. Allocation de 2.000 francs.
860	Au mois d'août 1923, **M. Krieger** d'Obermodern (Bas-Rhin), se porte vivement au secours d'un enfant de deux ans qui était tombé dans la rivière, et que le courant avait entraîné.	Médaille de bronze, Allocation de 500 francs.
861	Le 11 août 1923, le jeune **Louis Daleau,** de Pau, âgé de seize ans, sauve un de ses camarades qui se baignait en même temps que lui, et qui était en danger de se noyer.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
862	Le 15 septembre 1923, **M. Lecerf** se jette dans le canal Saint-Denis pour sauver deux enfants qui y étaient tombés accidentellement.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
863	Le 13 septembre 1923, **M. Yquel**, pêcheur, se porte, dans une embarcation, au secours de trois enfants dont la barque avait chaviré, et qui se trouvaient juchés sur la quille renversée de cette barque.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
864	Le 10 juillet 1923, le jeune **Di Fraya,** mousse à bord du remorqueur *l'Actif*, qui était en train de prendre son repas, plonge dans le port d'Alger, pour ramener sur le quai un jeune indigène de douze ans qui était tombé à l'eau.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
865	Le 27 août 1923, **M. Bogenschutz,** se trouvant chez un éclusier du canal des Houillères, près de Berthelming (Moselle), se jette à l'eau, tout habillé, pour sauver la fille de l'éclusier qui, ayant été frappée par la manivelle de l'écluse, était tombée à l'eau.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
866	Le 15 septembre 1923, le jeune **Doria,** âgé de douze ans, se jette résolument dans le port de l'Estaque (Marseille), pour sauver un enfant de quatre ans qui y était tombé. Avait déjà, en 1922, opéré un sauvetage à peu près analogue.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs. La Commission décide de s'intéresser à l'avenir de l'enfant.
867	Le 20 juillet 1923, le jeune **Tisseyre,** âgé de vingt ans, quoique convalescent d'une pleurésie, se jette dans le canal du Midi, à Toulouse, pour porter secours à un jeune garçon de onze ans qui y était tombé.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
868	Le 22 juillet 1923, le jeune télégraphiste **Aymeric,** âgé de quinze ans et demi, plonge, à plusieurs reprises, dans la Garonne, pour sauver un jeune garçon qui avait déjà disparu dans l'eau.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
869	**M. Adam Houziaux** sauve, le 27 février 1923, un jeune garçon qui était tombé dans le canal, à Harnes (Pas-de-Calais). (Voir n° 475).	Rappel de médaille de bronze. Allocation de 300 fr.

870	**M. Blanchard**, pompier de Rozières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle), décédé le 31 juillet 1911, au cours d'un incendie.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 300 fr. à sa veuve.
871	**M. Viky**, pompier de Rozières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle), décédé le 30 juillet 1911, au cours d'un incendie.	Médaille de bronze. Allocation annuelle et renouvelable de 500 fr. à sa veuve.
872	Le 15 septembre 1923, **M. Rozo,** garde-pêche, de service dans le port de Nantes, se jette à l'eau, tout habillé, pour secourir un jeune garçon de onze ans qui allait disparaître.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
873	**Mme Moreau,** garde-barrière à la Compagnie P. O., près de Nantes, a fait preuve d'un courageux dévouement, le 10 août 1923, en retirant de la voie ferrée, un cycliste qui était tombé avec sa bicyclette, au moment du passage d'un train.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
873 *bis*	Rappel. (Voir n° 12.) **Mme Vve Mazeas.**	Allocation portée à 1.000 francs.
873 *ter*	Rappel. (Voir n° 326.) **Mme Vve Faisant.**	Allocation portée à 1.200 francs.
874	Le 12 juin 1923, **M. Cripia**, ingénieur aux forges de Commercy, se précipite au secours d'un jeune ouvrier qui avait le cou entouré par un fil de fer rougi, tiré par un enrouleur. M. Cripia saisit ce fil de fer avec ses mains et sauve le jeune garçon d'une mort certaine. Il a subi de graves brûlures.	Médaille d'argent.
874 *bis*	Rappel. (Voir n° 147.) **Mme Guillesser,** mère de **Mme Gourvil.**	Allocation portée à 600 francs.
875	**M. Mosse,** de Marseille, a accompli, depuis l'âge de dix ans, un grand nombre de sauvetages.	Médaille de bronze. Allocation de 1.000 francs.
876	Le 10 août 1923, **M. Cotte,** de Vaulx-en-Velin trouve la mort en tentant de secourir une fillette qui se noie.	Médaille d'argent.
877	Le 10 juillet 1923, **M. Guerbert**, mineur à Moyeuvre-Grande (Moselle), se porte, malgré le danger, au secours de deux camarades qui s'étaient évanouis, intoxiqués par les gaz.	Médaille de bronze. Allocation de 400 francs.
878	Le 30 mai 1923, un éboulement se produit aux mines de Dudelange (Moselle), ensevelissant un ouvrier. Le chef porion **Schmitt** et les mineurs **Klein, Fappani** et **Vaccaro** se portent à son secours et parviennent, après un travail de trois heures, et malgré le danger, à le sauver. **Schmitt.**	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.

879	**Klein.** (Voir n° 878.) S'est particulièrement distingué.	Médaille de bronze. Allocation de 400 francs.
880	**Fappani.** (Voir n° 878.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
881	**Vaccaro.** (Voir n° 878.)	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
882	Le 18 janvier 1922, **Kowalski**, mineur à Knutange (Moselle), est blessé en se portant au secours d'un de ses camarades qui vient d'être atteint par un coup de mine.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
883	Le 2 janvier 1923, **Dumser**, des mines de Carling (Moselle), se porte, malgré le danger d'asphyxie, au secours d'un de ses camarades qui avait fait une chute dans un puits de mine.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
884	Le 23 août 1922, à la Société houillère de Sarre-et-Moselle, un mineur tombe dans un montage de mine et se blesse grièvement. **Henrion** se fait descendre pour lui porter secours, mais, incommodé par les gaz, il doit renoncer à sa tentative. **Sikora** s'offre spontanément à descendre à son tour et réussit à sauver le malheureux mineur.	
	Henrion.	Médaille de bronze. Allocation de 200 francs.
885	**Sikora.** (Voir n° 884.)	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
886	Le 2 décembre 1920, un éboulement se produit dans une mine de Moyeuvre-Grande (Moselle), ensevelissant deux ouvriers. **M. Sacrez**, directeur de la mine, se porte vivement sur les lieux et, malgré le danger de nouveaux éboulements, organise, avec l'aide de quelques ouvriers, dont **Prediger**, chef porion, les travaux de sauvetage.	
	M. Sacrez.	Médaille d'argent.
887	**M. Prediger.** (Voir n° 886.)	Médaille de bronze. Allocation de 400 francs.
888	**M. Ducretet** a collaboré, avec **M. Vaillant**, aux premières expériences sur les rayons X. Il est atteint de graves brûlures, principalement aux yeux. Il a presque complètement perdu l'usage de la vue.	Médaille d'argent.
889	Le 28 septembre 1923, **M. Georges Jallais** se jette, à deux reprises, dans la Loire, à Nantes, pour se porter au secours d'un enfant et de la mère de celui-ci, qui avait tenté de le sauver.	Médaille d'argent.

890	Le 26 août 1922, à Dreuil-lès-Amiens (Somme), **M. Martinache**, chef de train, parvient à saisir à bras-le-corps un voyageur âgé qui était demeuré sur le marchepied d'une voiture d'un train en marche, et se laisse tomber avec lui, en le maintenant de façon à l'empêcher de rouler sous le convoi.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
891	Le 30 septembre 1923, à Trentemoult (Loire-Inférieure), **M. Meurot**, quoique infirme à la suite d'une blessure de guerre, se porte, en canot, au secours d'un enfant qui se noie, et le sauve.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
892	Le 23 septembre 1923, **MM. Naux** et **Lionnet** se portent au secours, au large de Préfailles (Loire-Inférieure), d'un baigneur qui, se sentant entraîné par le courant, appelait à l'aide. Sauvetage difficile et périlleux.	
	M. Naux.	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
893	**M. Lionnet.** (Voir n° 892.)	Médaille d'argent. Allocation de 1.000 francs.
894	Le 2 juillet 1923 et le 11 août 1923, **M. Lucien Borie**, de Brive, sauve deux jeunes filles qui étaient en danger de se noyer dans la Corrèze.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
895	Le 27 octobre 1923, **M. Thines**, d'Ars-sur-Moselle, se porte vivement au secours d'un de ses voisins qui, incommodé par le gaz carbonique se dégageant d'une cuve pleine de raisins, était tombé sans connaissance dans cette cuve.	Médaille de bronze.
896	Le 20 octobre 1923, la jeune **Marthe Borie**, âgée de huit ans, fait preuve de sang-froid en tirant par son tablier une jeune femme qui était tombée face en avant dans un réservoir.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
978	Le 20 octobre 1923, en pleine nuit, **M. Burgevin** se jette, tout habillé, dans l'Erdre, à Nantes, pour porter secours à un homme qui y était tombé.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.
898	Le 28 juillet 1923, le jeune **Camille Hocquard**, âgé de treize ans, parvient à retirer du canal Saint-Martin, à l'aide des mains, un jeune garçon qui y était tombé.	Médaille de bronze. Allocation de 300 francs.
899	Le 17 septembre 1923, le jeune **André Dière**, âgé de onze ans, se jette, tout habillé, à la mer, à Grandcamp (Calvados), pour sauver un enfant de quatre ans qui se noie.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs. La Commission décide, en outre, de s'intéresser à l'avenir de l'enfant.
900	Le 8 septembre 1923, le jeune **Jules Delquignies**, âgé de douze ans, se jette, tout habillé, dans le canal Saint-Martin, pour porter secours à un jeune enfant.	Médaille de bronze. Allocation de 500 francs.

MELUN. — IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — M 2255 *R*